Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité de la Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable

---

Bilan 2005-2007
Perspectives 2008-2009

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité de la Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable

---

Bilan 2005-2007
Perspectives 2008-2009

Avant-propos 2

Document général de présentation 3

Annexes :

1. Bilan d'activité du Comité 2006-2007 14
2. Propositions d'action des ministères présents dans le Comité 18
3. Fiches de bonnes pratiques de la France retenues par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) 33
4. Résultats de l'enquête sur l'Éducation pour un Développement dans les 56 pays de l'UNECE et présentés à Belgrade (octobre 2007) 41
5. Plan National d'Action de la France en matière d'éducation pour un Développement durable : fiches issues des groupes de travail 45
6. Présentation de la conférence internationale de Bordeaux (27-29 octobre 2008) 69
7. Liste des membres du Comité français de la Décennie 73
8. Références 75

AVANT-PROPOS

La volonté de la France de s'investir dans une réelle politique d'éducation, de formation et d'information à l'environnement et au développement durable s'est traduite, après Rio [i] et Johannesburg [ii], par plusieurs initiatives gouvernementales, particulièrement celles prises par le Premier ministre et par le ministre de l'Éducation nationale dès 2002 : la Stratégie Nationale de Développement Durable [iii] en 2003, la charte de l'Environnement [iv] et la circulaire de juillet 2004 [v] généralisant l'éducation à l'environnement pour un développement durable qui a permis, dans l'enseignement scolaire, de toucher l'ensemble des élèves alors que, en 2000, l'éducation à l'environnement ne sensibilisait qu'une faible part des jeunes scolarisés.

L'éducation pour un développement durable souligne les effets de l'inconséquence et le lien indéfectible entre droits et devoirs, entre liberté et responsabilité, mais elle enseigne également, et surtout, de la plus petite échelle à celle de l'écosystème planétaire, que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, que le Sud et le Nord sont solidaires et que nous sommes responsables de notre planète à la fois vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés et de ceux qui nous succèderont. L'éducation au développement durable n'est donc pas autre chose qu'une instruction civique étendue aux dimensions de la Terre car, en prenant conscience des périls qui menacent notre planète, chacun doit comprendre qu'il est un citoyen du monde.

À mesure que l'éducation pour un développement durable a pris corps dans les instances internationales, la France y a pris une large part et a été un des premiers pays, parmi les 56 partenaires européens de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), à appliquer les recommandations de la Stratégie de Vilnius et à mettre en place un Comité national réunissant l'ensemble des acteurs de notre Société.

Le Comité français de la Décennie agissant en osmose avec les structures de l'État, mais également en s'appuyant sur un partenariat éprouvé avec les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile, a développé de multiples initiatives au plan national et au plan international. Les résultats acquis font ainsi de la France un des premiers pays européens en matière d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable.

Les récentes initiatives de la France, particulièrement celles s'inscrivant dans le cadre du "Grenelle de l'environnement", confirment l'importance qu'accorde notre pays au développement durable comme clef d'une mondialisation garantissant la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. De même, le Grenelle de l'Éducation réaffirme l'importance de l'éducation pour un développement durable en tant qu'instrument de renforcement des capacités permettant aux peuples de faire de cette vision une réalité, tandis que le Grenelle de l'Insertion se penche sur l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion.

Les actions de la France témoignent donc, et de la manière la plus visible, d'initiatives concrètes et pertinentes prenant en compte les spécificités locales, régionales, nationales et internationales, - sans oublier la Francophonie -, et encourageant la participation de tous les acteurs à une démarche complexe ayant des effets à court, moyen et long terme, mais visant toutes à un impact profond et positif sur notre Société.

Il est important que la France poursuive et renforce le processus engagé au plan national en 2002 et au plan international en 2005 avec, comme repère important, le bilan à mi-parcours de la Décennie pour l'Europe, qui fera l'objet d'une réunion internationale à Bonn au printemps 2009. La présidence de la France de l'Union européenne au 2° semestre 2008 sera un moment privilégié, avec, notamment, la conférence internationale de Bordeaux d'octobre 2008 qui réunira plus de 60 pays de l'Europe, du pourtour méditerranéen et de la Francophonie. Cette conférence organisée par le Comité français de la Décennie, sera l'occasion de faire valoir sur la scène nationale et internationale, les nombreuses avancées de la France, mais également de préparer le bilan qu'elle présentera à l'occasion du mi-parcours de la Décennie.

Professeur Michel RICARD
Président du Comité français de la Décennie

Document général de présentation

Bilan 2002-2007 et perspectives 2008-2009

1. Introduction *3*

2. Historique *4*

2.1. La mise en œuvre de l'EEDD dans l'enseignement scolaire (2002-2004) *4*

2.2. La Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un Développement durable *4*

3. Récapitulatif des principales étapes *6*

4. Les actions du comité français pour 2008-2009 ..... *7*

4.1. Formation professionnelle, initiale et continue *8*

4.2. Plan National d'Action pour l'éducation au développement durable *10*

4.3. Portail national pour l'éducation à l'environnement et au développement durable *10*

4.4. Texte cadre pour la généralisation des partenariats *11*

4.5. Le réseau méditerranéen universitaire d'éducation au développement durable *11*

5. La conférence de Bordeaux *12*

6. Le bilan à mi-parcours de la Décennie en 2009 à Bonn *12*

7. Conclusions *13*

1. Introduction

Les problèmes soulevés par l'impact des activités humaines sur notre environnement, et les conséquences qui en découlent sur l'avenir de nos sociétés, ne peuvent trouver de réponses satisfaisantes et durables que dans une évolution des comportements.

Si la compréhension scientifique de ces problèmes a largement progressé au cours des dernières décennies, les questions posées ont évolué, elles ont changé de nature et se sont complexifiées : il est donc indispensable d'améliorer globalement le niveau de connaissances de chacun pour favoriser la perception et la compréhension de tous les enjeux en présence.

C'est donc une démarche éducative permanente et structurante, inscrite dans une perspective à long terme, qui doit permettre à chacun, et à tout âge, d'assimiler les informations diverses en matière d'environnement, de socio-économie et de culture afin de s'approprier, au sein de l'ensemble de ses activités, leurs logiques et leurs enjeux dans une perspective de développement durable telle que définie dans le rapport brundtland [vi].

Il s'agit donc de mener à bien une politique d'éducation de grande ambition, qui s'inscrit dans un véritable projet de société, et dont la réussite repose à la fois sur des démarches spécifiques mises en œuvre par l'État et ses structures déconcentrées, mais également par les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile.

- tout d'abord l'éducation initiale, à destination des jeunes qui, de l'École à l'Université, vont acquérir des connaissances et des compétences;
- ensuite la formation initiale et continue visant à introduire, dans les référentiels de métiers les paramètres intégrant les connaissances théoriques et pratiques se rapportant à l'environnement et le développement durable;
- enfin, l'éducation informelle et l'information, dispensées sous des modalités très diverses, qui concernent chacun d'entre nous et qui viennent s'ajouter aux éléments acquis dans le cadre des diverses activités (professionnelles, associatives, de loisir…).

2. Historique

La mise en œuvre de l'éducation au développement durable passe par deux périodes : 2002-2004 qui voit la mise en place de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) dans le système scolaire; 2005 avec le début de la Décennie des Nations Unies.

2.1. La mise en œuvre de l'EEDD dans l'enseignement scolaire (2002-2004).

Dès le mois de septembre 2002, le Premier ministre me chargeait d'une première mission :

> *"...consistant à rechercher les moyens de renforcer l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable, au sein du milieu scolaire comme en dehors de celui-ci, en prenant concrètement en compte les besoins actuels de notre société."*

En liaison étroite avec le ministère de l'Éducation nationale[1] (notamment en prenant en compte le rapport de deux Inspecteurs généraux G. Bonhoure et M. Hagnerelle [vii]) et le ministère de l'Agriculture, j'initiais une démarche en trois étapes qui aboutissait à l'introduction de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans l'ensemble du cursus scolaire :

- *2003-2004* : mise en place de programmes expérimentaux d'EEDD dans 80 établissements pilotes répartis dans 11 Académies et suivi de ces programmes par des comités académiques *ad hoc*.
- *Avril 2004* : organisation à Paris, d'un colloque réunissant les experts français et francophones sur le thème de "L'éducation à l'environnement pour un développement durable" Outre ces experts, participaient également à ce colloque, six ministres de la République ainsi que le directeur général de l'UNESCO.
- J*uin 2004* : synthèse des retours de suivi des comités académiques et rédaction de la circulaire généralisant l'EEDD à l'ensemble du système scolaire.
- J*uillet 2004* : signature par François FILLON, ministre de l'Éducation nationale, de la circulaire généralisant l'EEDD à l'ensemble du système scolaire.
- S*eptembre 2004* : première rentrée scolaire prenant en compte la généralisation de l'EEDD.

2.2. La Décennie 2005-2014 des Nations Unies [viii] de l'éducation pour un développement durable

À partir de 2005, avec la mise en œuvre de la Décennie 2005-2014[2] des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable[3], le Premier ministre me chargeait d'une nouvelle mission interministérielle :

> *"...destinée à développer des initiatives visibles contribuant à renforcer et valoriser les actions de la France en matière d'éducation au développement durable. Cette mission doit prendre en compte non seulement les aspects environnementaux, sociologiques et économiques, mais également les aspects culturels…*

Cette même lettre de mission me chargeait de mettre en place et de présider le Comité français de la Décennie en étroite concertation avec les ministères concernés ainsi qu'avec les représentations de la France auprès des Nations Unies et de l'UNESCO :

> *"Ce comité aura une mission de proposition, de coordination et de suivi des projets relatifs à l'éducation au développement durable et devra veiller, avec l'appui des partenaires ministériels, à la cohérence entre les diverses actions mises en œuvre et la politique nationale et internationale de la France en la matière".*

---

[1] *En 2002, le ministre de l'Éducation nationale demandait à deux inspecteurs généraux, G. Bonhoure et M. Hagnerelle, de lui faire un rapport sur l'état de l'éducation à l'environnement dans le système scolaire.*

[2] *Lors de la conférence interministérielle de Belgrade (10-12 octobre 2007) "Un environnement pour l'Europe" a été actée la prolongation de la Décennie 2005-2014 jusqu'en 2015.*

[3] *Le terme "Éducation" doit être pris dans son sens le plus large : éducation, formation et information, pour tous et tout au long de la vie, selon une approche formelle, informelle et non formelle.*

Il est donc important de rappeler que le rôle du Comité n'est pas d'interférer avec les missions spécifiques à chaque ministère, mais de se référer à ces missions et à leur contenu afin de développer des "initiatives visibles contribuant à renforcer et valoriser les actions de la France au travers d'une mission de proposition, de coordination et de suivi des projets" en étroite concertation avec les ministères par le biais de leurs représentants au sein du Comité ou lors de rendez-vous plus spécifiques avec les correspondants désignés au sein de ces ministères [4].

Dès janvier 2005, en accord avec les cabinets du Premier ministre et des ministres concernés, je mettais en place un comité de 45 membres puis, en mars 2005, lors de la réunion plénière de l'ensemble des 56 pays européens participant à la Décennie, je présentais, à Vilnius[5], la politique de la France en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).

En octobre 2005, le Comité français [ix] était officiellement installé par le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de l'Écologie et du Développement durable, en présence de la directrice adjointe de l'UNESCO.

Avec la mise en œuvre de cette Décennie, émanant des sommets de la terre de Rio et de Johannesburg, la démarche d'éducation, trop souvent circonscrite à l'enseignement scolaire, prenait toute sa signification en s'adressant à l'ensemble des jeunes et des citoyens et en faisant appel, au niveau gouvernemental, à l'action d'un plus grand nombre d'acteurs ministériels engagés dans une démarche globale à l'image de la stratégie Nationale de développement durable - SNDD.

La France a été particulièrement active depuis la mise en œuvre de cette Décennie, que se soit dans le cadre spécifique national ou en liaison avec les initiatives développées par la Commission économique européenne des Nations Unies comme le groupe d'experts ayant élaboré des indicateurs spécifiques destinés à évaluer les trois phases de cette Décennie :

- **Phase I** (jusqu'en 2007) : prendre acte des activités existantes, mettre en oeuvre les mesures initiales, et définir les priorités pour les activités futures [6];

- **Phase II** (jusqu'en 2010) : commencer à intégrer le développement durable dans les programmes d'étude, examiner les progrès accomplis dans l'exécution des stratégies nationales et revoir ces stratégies le cas échéant [7];

- **Phase III** (jusqu'en 2015) : accomplir des progrès considérables dans la mise en oeuvre de l'EDD et mettre en place les comités d'évaluation de la Décennie au niveau des grands ensembles géographiques (Europe, Amérique latine, Moyen-Orient, …) et au niveau mondial.

Il est important que la France puisse faire état, lors des diverses manifestations, des initiatives et avancées concrètes réalisées, tant au plan national que dans le cadre d'action de coopération bi- et multilatérales, en Europe ou dans les autres pays, notamment francophones.

3. Récapitulatif des principales étapes

Outre les diverses propositions figurant dans la Stratégie Nationale de Développement durable, et plus particulièrement dans la version actualisée de novembre 2006, ainsi que dans la charte de l'Environnement (articles 7 et 8), les avancées significatives peuvent être résumées en quelques points forts :

---

[4] Les ministères participant plus particulièrement, et selon leurs missions, à la démarche d'éducation, de formation et d'information se rapportant au développement durable sont les suivants : Éducation nationale; Enseignement supérieur et Recherche, Agriculture et Pêche. Environnement, Développement et Aménagement durables; Affaires étrangères; Culture et Communication; Travail, Relations sociales et Solidarité; Santé, Jeunesse et Sports.

[5] Le lancement de la Décennie pour l'Europe à Vilnius, dans le cadre de la Commission Économique Européenne des Nations Unies en Lituanie, explique que l'on fasse référence, pour les 56 pays européens, à la stratégie de Vilnius.

[6] Il est important de souligner que la Décennie ne vise pas à comparer les actions des 56 pays "européens" en matière d'éducation, mais de susciter dans chaque pays des démarches nouvelles et de développer des partenariats.

[7] 2009 verra le mi-parcours de cette Décennie et son bilan sera présenté, par chaque pays, lors d'une conférence qui réunira les 56 pays concernés par la "stratégie de Vilnius". Cette conférence se tiendra à Bonn en mars-avril 2009.

- La généralisation de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) puis le passage à l'Éducation pour un Développement Durable (EDD);
- Le début officiel de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un Développement durable en janvier 2005 et le lancement de sa composante européenne en mars 2005;
- Les actions d'éducation, de formation et d'information au développement durable développées au travers du Comité français de la Décennie

• La généralisation de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable:

Cette généralisation de l'EEDD à l'ensemble des établissements scolaires, définie par la circulaire de juillet 2004 du ministre de l'Éducation nationale, a été effective à la rentrée de septembre 2004. S'en est suivi le passage à l'Éducation au Développement Durable (EDD) et la mise en application, dans les collèges, du socle commun des connaissances et des compétences en septembre 2006 [x].

Cette généralisation s'accompagne de l'inscription de l'EDD dans les projets des écoles et des établissements au travers de la mise en place de l'initiative E3D, pour "Établissement en démarche de Développement Durable" qui permet d'envisager, à moyen ou à long terme, des établissements " développement durable vivant et se développant en interaction avec leur territoire. Cette ouverture vers l'extérieur, les relations avec les acteurs des territoires, permettent de construire de façon concrète et réaliste cette composante de l'éducation à la citoyenneté que constitue l'Éducation pour un Développement Durable.

• Le lancement officiel de la Décennie pour l'Europe en mars 2005 :

La Commission Économique Européenne des Nations Unies (CEE-NU ou UNECE) a officiellement lancé en Lituanie, en mars 2005, la Décennie pour les 56 pays européens (y compris le Canada, les États-Unis, Israël et la Turquie) sous l'appellation "Stratégie de Vilnius". À cette occasion a été mis en place un comité directeur qui comprend des représentants de chaque pays ainsi que des ONG. Ce comité directeur compte un bureau de 8 membres, dont la France, la Grèce et l'Italie représentant l'Union européenne.

• Le Comité français de la Décennie des Nations Unies :

Le Comité français de la Décennie a développé ou contribué à développer des actions d'éducation, de formation et d'information au développement durable avec l'ensemble des acteurs de la Société qui le composent, et notamment un certain nombre de manifestations de portée locale, nationale ou internationale, dont le colloque de juin 2006 [xi] à l'UNESCO (850 participants, 45 pays)[8] qui faisait suite à celui d'avril 2004 [xii].

Ce comité, représenté au sein du comité directeur de l'UNECE par son président, également membre du bureau, a mis en chantier plusieurs actions structurantes répondant aux besoin de la France et développées en application des recommandations des Nations Unies et du comité directeur de l'UNECE. Ces actions et propositions répondent, par avance, aux préoccupations avancées lors du Grenelle de l'Environnement au cours duquel elles ont été exposées : Plan National d'Action; Texte cadre relatif au développement de la coopération en matière d'Éducation au Développement Durable (EDD); Portail national de l'EDD.

4. Les actions du Comité français de la Décennie pour 2008-2009

En matière d'éducation formelle, la France se trouve dans le peloton de tête des pays européens : la généralisation de l'Éducation au Développement Durable (2004) et le dispositif "socle commun des compétences et des connaissances" (2006) font référence. Toutefois, si le processus en milieu scolaire est très bien engagé, les évaluations pour les autres actions d'éducation, de formation et d'information montrent qu'il y a un important effort à faire, particulièrement – et y compris pour certains aspects de la formation initiale -, lorsque l'on compare avec les avancées de l'Allemagne, du Canada, des Pays-Bas ainsi que des pays scandinaves.

Au gré des avancées, la démarche devient complexe car elle fait à la fois appel à des actions spécifiques, se rattachant à des thèmes relativement bien identifiés et souvent traités par un seul acteur, et à des actions plus élaborées dans leur conception et leur mise en œuvre car elles nécessitent des procédures interministérielles croisées avec les apports des collectivités, des entreprises et de la société civile.

[8] Chacun de ces colloques a fait l'objet de la publication d'actes reprenant l'ensemble des présentations et propositions des groupes de travail.

La difficulté à conjuguer ces deux approches explique que, trop souvent, au sein des diverses enceintes nationales et internationales, le débat reste centré sur l'enseignement scolaire. Cette approche est non seulement réductrice par rapport à la définition de la Décennie, mais également par rapport à la réalité de nos sociétés. Elle doit être dépassée et la France, particulièrement regardée en raison du Grenelle de l'Environnement, doit jouer un rôle moteur dans la réalisation de cette nécessaire évolution, notamment à l'occasion de la prochaine présidence de l'UE [9] et de la conférence internationale de Bordeaux.

Les propositions d'action pour la période 2008-2009 font référence, à l'exemple des années précédentes, à plusieurs démarches complémentaires:

- La prise en compte des programmes ministériels se rapportant à l'éducation, à la formation, à l'information et à la recherche en matière d'environnement et de développement durable, que ces programmes soient menés au sein d'un seul ministère, en interministériel ou en coopération avec les autres partenaires de la société;
- Les apports, dans ces mêmes domaines, résultant de l'action des collectivités, des entreprises et de la société civile;
- La participation à divers évènements européens et internationaux, que ces évènements soient récurrents, comme les réunions du comité directeur de la Décennie à Genève en février et décembre, ou occasionnels, comme le sommet de la Francophonie en octobre 2008, ou la conférence à mi-parcours de la Décennie à Bonn, au printemps 2009;
- Les évènements liés à la présidence de la France de l'UE et entrant dans le cadre de la Décennie, comme la conférence internationale de Bordeaux d'octobre 2008.

Ces propositions ont été replacées par rapport à plusieurs éléments :

- Elles se réfèrent au bilan réalisé par le Comité français à la lumière des avancées et des échanges intervenus lors des différentes manifestations nationales et internationales;
- Elles prennent en compte les récentes données transmises par les ministères par le biais de notes ou d'entretiens ainsi que la lettre de cadrage du Premier ministre:
- Elles intègrent les résultats et propositions des diverses initiatives gouvernementales, - la dernière en date étant la Grenelle de l'Environnement – ainsi que les travaux en cours au sein du Comité (comme la préparation du Plan National d'Action),
- Elles tiennent compte du calendrier de la Décennie et du calendrier des diverses manifestations nationales et internationales.

À partir de ces divers éléments, il est possible de retenir un certain nombre de propositions [10] qui composent quatre grands volets :

- Le plan national d'action en matière d'éducation au développement durable;
- La modification des référentiels de métier pour développer de nouvelles compétences intégrant les questions d'environnement et de développement durable;
- Le portail national pour l'éducation à l'environnement et au développement durable [11] et sa participation au réseau des portails francophone et européen en construction;
- Le texte cadre pour la généralisation des partenariats relatifs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Le réseau méditerranéen universitaire d'éducation au développement durable.

---

[9] Lors des phases préparatoires au "Grenelle de l'Environnement", il a été rappelé que l'éducation *lato sensu* avait un rôle majeur dans la mise en œuvre des divers processus touchant à l'environnement et au développement durable. Les réflexions du comité de la Décennie se traduiront par des propositions concrètes dont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation compléteront la démarche du "Grenelle".

[10] *Ces quatre volets figurent dans les propositions faites par le Comité français de la Décennie lors des travaux préparatoires du groupe de travail "Gouvernance" du Grenelle de l'Environnement.*

[11] *La mise en œuvre de l'observatoire et du texte cadre figure expressément dans la lettre de mission du Premier ministre me chargeant de mettre en place et de présider le Comité.*

Ces sujets seront traités en priorité, en 2008-2009, par le Comité français de la Décennie d'abord au sein des groupes de travail composés des divers acteurs de notre Société (État, Entreprises, collectivités, Associations et ONG) auxquels s'adjoindront, autant que de besoin, des spécialistes français et étrangers qui nourriront le débat et contribueront à élargir la réflexion. Les résultats des groupes de travail seront ensuite présentés au Comité en séance plénière.

À ces quatre sujets viendront s'ajouter les actions touchant plus particulièrement à l'enquête annuelle menée par la Commission Économique Européenne des Nations Unies sur l'état d'avancement de la Décennie dans les divers pays européens (février 2008), la préparation de la conférence internationale de Bordeaux (octobre 2008) et le mi-parcours de la Décennie (printemps 2009).

4.1. Plan National d'Action (PNA) de l'éducation pour un développement durable

Ce plan traite d'un ensemble de thématiques concernant l'éducation, la formation, l'information et la recherche. Il s'adresse à l'ensemble des jeunes et des citoyens et propose des actions pilotes menées au niveau territorial, national et international.

Ces actions, retenues à l'issue du colloque de juin 2006, ont été entérinées par l'ensemble des membres du Comité de la Décennie lors de sa séance plénière du 28 septembre 2006 :

- Éducation pour un développement durable dans le cadre scolaire et universitaire : *Inscrire l'éducation au développement durable dans le territoire de l'élève et de l'établissement*
- Introduire l'environnement et le développement durable dans la formation professionnelle : *adapter les métiers aux besoins actuels de la Société et former les praticiens actuels et futurs à ces nouvelles compétences tant en formation initiale que continue*
- Dispositifs pour éduquer et former au développement durable : *mettre à disposition des éducateurs, formateurs et décideurs informations, outils et dispositifs pédagogique dans le cadre d'une démarche partenariale aux échelles territoriales, nationales et internationales.*
- Recherche relative au développement durable et à l'éducation pour le développement durable : *enrichir le lien entre la Recherche et les pratiques pédagogiques dans le domaine du développement durable.*
- Éducation à une consommation responsable : *renforcer l'éducation et l'information à la consommation en milieu scolaire et extra scolaire afin de développer le sens critique des consommateurs et les amener à changer de comportement*
- Éducation à la prévention des nuisances et des risques, naturels ou d'origine anthropique, préjudiciables à la santé des populations : *organiser les partenariats pour mobiliser les acteurs autour de cette éducation, à la fois au plan national et au plan international.*
- Éducation au développement durable pour et avec les jeunes dans un partenariat avec les adultes : *mieux intégrer les jeunes dans les territoires en les incitant à participer au débat public et en s'engageant dans des démarches de terrain en partenariat avec les adultes.*
- Développer la formation et la sensibilisation des élus afin qu'ils mettent en place des démarches concrètes de développement durable : *imaginer des schémas directeurs d'éducation à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable; généraliser les agendas 21 territoriaux*
- Développer la sensibilisation au patrimoine naturel et bâti : *développer des dispositifs visant à rapprocher les jeunes et les citoyens des éléments naturels et anthropisés qui constituent leur cadre de vie.*
- Relations des acteurs aux Territoires et éducation au développement durable : *imaginer des schémas directeurs d'éducation à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable*
- Les médias et l'éducation pour le développement durable : *développer la prise de conscience et les connaissances des professionnels des médias par la généralisation des démarches spécifiques d'éducation et de formation.*

- Renforcement de la solidarité et de la coopération bilatérale et multilatérale au travers de l'éducation pour le développement durable : *développer la coopération bi- et multilatérale en favorisant le développement des compétences dans les pays du Sud.*

Ce plan national d'action sera annexé à la révision de la SNDD, qui est prévue pour juin 2008, l'ensemble devant faire l'objet d'un débat au Parlement .

Les recommandations du comité directeur de la Décennie, agissant dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), rappellent dans plusieurs documents, et notamment lors de la récente réunion du bureau du comité directeur qui s'est tenu à Genève le 6 décembre 2007 (Working Paper SC-ESD/BUREAU-5/2007/3), l'importance de mettre en œuvre un Plan National d'Action de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement durable. Outre cette recommandation, le comité directeur regrette que plusieurs pays, dont la France, n'aient pas institué un véritable mécanisme de consultation relatif à la mise en œuvre de l'EDD au niveau national. Actuellement, la plupart des pays appartenant à l'Union européenne ont déjà élaboré et mis en place un plan national d'action pour l'éducation au développement durable, souvent adopté à l'issue d'un débat parlementaire. Certains pays, comme l'Allemagne, en sont à leur deuxième PNA.

Ces PNA sont des étapes importantes et constituent d'importants documents de référence au niveau de l'Europe, mais également de la Francophonie. Il est donc de la première importance que le PNA français soit rapidement finalisé et adopté, mais ceci ne peut pas se faire sans la participation effective et positive de l'ensemble des partenaires.

4.2. Formation professionnelle, initiale et continue [12] :

Il existe un important gisement d'emplois dans les métiers actuels ou émergents se rapportant à l'environnement et au développement durable. Pour satisfaire cette demande destinée à répondre aux besoins d'une Société confrontée à la raréfaction des ressources naturelles et au réchauffement climatique dans un monde exposé à la surpopulation et la mondialisation, il est nécessaire de compléter les référentiels de métiers existant et de définir de nouveaux référentiels, tant en formation initiale qu'en formation continue. Cette démarche doit être précédée de réflexions portant sur l'identification des métiers et des cursus s'y rattachant, et accompagnée d'analyses et de propositions visant à faire évoluer ces métiers en fonction de l'évolution des connaissances et des besoins.

. *Formation initiale* : que ce soit dans le secondaire (collèges, lycées, établissements agricoles) ou dans le post-baccalauréat (BTS et BTSA, DUT, master pro, diplôme d'ingénieur) l'accent doit être mis sur la prise en compte des problématiques de l'environnement et du développement durable afin de former les futurs praticiens aux compétences requises.

. *Formation continue* : les acteurs professionnels, et principalement les artisans, les TPE et les TPI qui représentent la plus grande partie des opérateurs, n'ont pas toujours la possibilité de participer à des démarches de formation continue : manque de temps, méconnaissance des formations existantes, obstacles financiers, …

L'État et ses structures déconcentrées, les commissions professionnelles consultatives, les chambres consulaires, les collectivités et les grandes entreprises doivent conjuguer leurs efforts pour faire aboutir cette démarche prioritaire.

Dès octobre 2006, en application des recommandations du colloque de juin 2006, et après adoption lors de la réunion plénière du Comité du 28 septembre 2006, a été créé un groupe de travail *ad hoc* comportant plusieurs ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et recherche, Agriculture et Pêche, Écologie et Développement durable, Emploi, Santé) ainsi que les partenaires professionnels précités.

Ce groupe, qui s'est réuni à plusieurs reprises et qui a rédigé des recommandations préliminaires, a été reconfiguré à la suite de la redistribution des compétences au sein des divers ministères lors du changement de gouvernement. Il se réunira à nouveau en décembre prochain.

[12] Cette initiative compose une des trois fiches de "Bonnes pratiques" en matière d'éducation pour le développement durable dans la région CEE-ONU, envoyée en février 2007, et figure dans les documents de la CEE-NU présentés lors de la conférence interministérielle de Belgrade "Un environnement pour l'Europe".

4.3. Portail national[13] pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Une démarche opérationnelle d'éducation, de formation et d'information à l'environnement pour un développement durable doit pouvoir s'appuyer sur des outils et des approches pédagogiques nouvelles, mais également sur des sites de références où les utilisateurs pourront trouver, sous des formes appropriées, des informations validées et actualisées.

Le portail national a vocation à répondre aux divers besoins se rapportant aux activités spécifiques en matière d'EDD et à donner accès à des réseaux spécialisés existant au sein des ministères (EDUSCOL [xiii], EDUCAGRI [xiv], CNDP/Scéren, AUF, IFORE, IFEN,…), des établissements publics (ADEME, CNRS), des Observatoires Régionaux pour l'Environnement (ORE) ainsi que des ONG (PNUE, PNUD) et associations (Université virtuelle/UVED).

Ce portail, créé en 2004 sous le nom d'Observatoire national de l'EEDD [xv], a vocation à travailler plus spécifiquement dans les champs suivants :

- recenser, recueillir, analyser, valider et porter à la connaissance des éducateurs et formateurs les divers outils et expériences pédagogiques;
- apporter, par le canal de la recherche, des données scientifiques et techniques validées et actualisées;
- être un lieu interactif et dynamique d'information et d'échanges entre les divers acteurs nationaux et francophones, mais également européens, et apporter à ces acteurs les informations sous une formulation adaptée à ces acteurs.

La France participe à la mise en place et au développement d'un réseau d'information reposant sur la mise en service de nouveaux portails thématiques et géographiques, à l'exemple du portail "*Education pour le développement durable*" francophone en cours de constitution.

Le comité d'animation de ce portail francophone, dont est membre le Comité français de la Décennie, s'est pour la première fois à Paris les 28 et 29 novembre 2007. Les modalités de mise en œuvre seront définies dans les prochaines semaines afin de procéder au lancement de ce portail dès le début 2008.

4.4. Texte cadre pour la généralisation des partenariats relatifs à l'éducation à l'environnement et au développement durable

La réussite des actions d'éducation, de formation et d'information au développement durable dépend du comportement responsable de chacun d'entre nous et des décisions prises tant au niveau de l'individu que des instances auxquelles il participe ou qui le représentent.

La généralisation des partenariats par le biais d'un accord-cadre national signé entre l'État, les collectivités, les entreprises et la société civile, encouragerait la mise en place, à toutes les échelles du territoire, de dispositifs contractuels propices à la réalisation d'actions concertées construite selon les modalités suivantes :

- Une responsabilité partagée par tous et pour tous :

Une éducation à l'environnement pour tous, permettant la formation de citoyens à la fois acteurs et responsables, impose de mobiliser, autour d'un certain nombre d'objectifs partagés et de démarches concertées, l'ensemble des principaux protagonistes de l'éducation, de la formation et de l'information que sont l'État et ses structures déconcentrées, les entreprises, les collectivités territoriales et la société civile.

- Une démarche associant l'ensemble des acteurs :

La réussite d'une telle politique d'éducation répondant aux réels besoins de notre société appréhendée dans ses dimensions locales, régionales, nationales et internationales, repose sur la concrétisation d'une triple démarche : une politique volontariste de l'État; un dispositif contractuel au niveau des territoires; un rôle clé de la société civile et des entreprises.

- Des modalités innovantes et adaptatives

Il convient, au vu de l'extrême diversité des acteurs, de rappeler la dimension collective d'un tel projet qui est caractérisé par la spécificité de la démarche, par l'importance de la méthode ainsi que par une claire définition du rôle de chacun.

---

[13] Créé en janvier 2004 par lettre interministérielle émanant des ministères suivants : Éducation nationale, Recherche et Enseignement supérieur, Écologie et Développement durable, Agriculture.

4.5. Réseau méditerranéen universitaire d'éducation au développement durable

Lors des discussions qui sont intervenues lors du "Premier meeting du réseau d'éducation pour un développement durable des Universités méditerranéennes" qui s'est tenu à Sarajevo en juin 2007, à l'initiative de l'association MIO-ECSDE basée à Athènes et financée par l'UNESCO-BRESCE basé à Venise.

La France était absente de cette première réunion à laquelle assistaient des représentants de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de la Turquie et de la Bosnie. Lors de la conférence de Belgrade, en octobre 2007, la France a proposé de participer à la mise en oeuvre de ce réseau.

Les prochaines discussions interviendront à Genève, en décembre 2007, lors de la réunion plénière du comité directeur de la Décennie.

Ce réseau a pour but de fédérer certaines universités appartenant à 6 pays méditerranéens (Bosnie, Espagne, France, Grèce, Italie, Turquie) pour développer des actions d'éducation et de formation au sein de chacun des pays concernés, en privilégiant les spécificités des régions dans lesquelles sont implantées les Universités constitutives du réseau. Trois types d'activités sont envisagées :

- mettre en place un "Master course" d'éducation pour le développement durable;
- faciliter et promouvoir les divers aspects du développement durable dans les services et départements des universités : amélioration des enseignements existants; inventaire des bonnes pratiques; conférences et séminaires, … afin de promouvoir l'intégration du Développement durable dans l'enseignement supérieur.
- faciliter une "approche globale institutionnelle" du DD au sein des universités du réseau.

5. La conférence de Bordeaux

Au cours des deux dernières années, chaque pays membre de l'Union européenne a réuni les Comités de la Décennie des Nations Unies et les Conseils du Développement durable à l'occasion de sa présidence de l'UE : l'Autriche en mars 2006 à Vienne, la Finlande en décembre 2006 à Helsinki, l'Allemagne à Berlin en juin 2007, le Portugal à Evora en octobre 2007.

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, la France a proposé de réunir, en octobre 2008, les principaux experts des 56 pays de l'UNECE oeuvrant dans le champ de l'environnement et du développement durable.

En référence à la politique de la France en Méditerranée et à la Francophonie, la participation a été élargie aux 10 pays du Maghreb et du Mashrek et à certains pays francophones.

L'objectif de la conférence, organisée par le Comité français de la Décennie, est de réunir les principaux experts européens et méditerranéens de ces pays afin de développer des actions communes. Ces actions visent à amener l'ensemble des acteurs vers une Société plus solidaire et plus soucieuse de son environnement dans une démarche de développement durable :

- Contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement et du développement durable comme éléments décisifs d'une stratégie de développement durable au plan régional, national et international;
- Oeuvrer à une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes d'éducation, de formation et d'information et analyser les résistances et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des processus.
- Construire une vision commune de l'environnement et du développement durable des pays euro-méditerranéens en référence aux nombreuses activités et problématiques spécifiques à cette région, notamment en termes de coopération bi- et multilatérale.

La présentation détaillée de la conférence est jointe en Annexe 7.

6. Le bilan à mi-parcours de la Décennie en 2009 à Bonn

La France apparaît, avec quelques autres pays européens, comme un des pays les plus en pointe dans le domaine de l'environnement et du développement durable, notamment, dans les champs de l'éducation formelle, mais également dans ceux se rapportant à la formation, à l'information et à la communication (même si elle est en retard par rapport à l'Allemagne, la Hollande, les pays scandinaves ou le Canada).

Le bilan à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies est l'occasion de mettre en exergue le rôle important joué par la France dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies, au plan européen comme au plan international, avec une mention plus particulière pour les pays francophones.

La conférence internationale de Bordeaux, qui suivra de peu le sommet de la Francophonie au Canada (Québec, du 17 au 19 octobre 2007), doit être l'occasion de mettre en œuvre une stratégie qui débouchera, lors de la réunion du mi-parcours de la Décennie à Bonn, sur une double démarche :

- La publication, sous forme électronique et sous forme papier, en Français et en Anglais, d'un bilan exhaustif des actions menées par la France dans le cadre de la Décennie, mais également en dehors de ce cadre, en matière d'éducation, de formation et d'information, au plan local, national, européen et international

- La proposition d'un certain nombre d'initiatives nationales, européennes et internationales qui pourraient se mettre en place et se développeront au cours de la deuxième et de la troisième phase de la Décennie, de 2009 à 2015.

7. Conclusions

La Décennie 2005-2014 des Nations Unies de l'Éducation pour un Développement durable rappelle la nécessité de mettre en œuvre une politique d'éducation, de formation et d'information, pour tous et tout au long de la vie, de manière formelle, non formelle et informelle.

La France, qui dès 2002 avait anticipé cette démarche, notamment par l'application des recommandations des sommets de Rio et de Johannesburg, est particulièrement bien placée dans ce domaine et plusieurs avancées témoignent de la réalité de sa volonté de renforcer les démarches en cours et d'ouvrir de nouveaux chantiers visant à répondre aux besoins de notre Société. Ces chantiers concernent plus particulièrement la formation professionnelle initiale et continue, la recherche et l'enseignement supérieur ainsi que l'information et la communication au travers des divers médias.

La réunion interministérielle de décembre 2007 a pour but de présenter et de valider les actions qui seront développées pour la période 2008-2009 avec deux étapes importantes, la conférence internationale de Bordeaux d'octobre 2008, dans le cadre de la présidence de la France de l'Union européenne), et le bilan de la Décennie à mi-parcours qui fera l'objet d'une manifestation réunissant les 56 pays de la Commission Économique Européenne des Nations Unies, à Bonn au printemps 2009.

Le plan national d'action, le portail national et le texte généralisant les partenariats entre les divers acteurs sont autant de cadres au sein desquels peuvent s'inscrire ces chantiers. Ceux-ci doivent faire appel à l'ensemble des acteurs de notre pays – État, collectivités, entreprises, société civile -, mais également au partenariat européen et francophone et faire référence aux coopérations bi- et multilatérales en direction des pays du Sud pour lesquels la prise en compte du développement durable doit être synonyme de développement économique, social et culturel dans le respect de leurs spécificités. L'ensemble de ces avancées devrait être présenté lors du bilan à mi-parcours de la Décennie, à Bonn, au printemps 2009.

Il est toutefois important de rappeler que si la France peut témoigner d'avancées notables et régulières au plan national en matière d'éducation pour un développement durable, notamment en matière de formation initiale, notre pays a souvent du mal à être présent dans les diverses réunions internationales d'experts. Cette carence, soulignée lors du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement dans le groupe de travail "Gouvernance", rend la voix de la France moins audible et laisse penser aux divers acteurs européens que nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une démarche partenariale. La conséquence directe est que nous ne pouvons ni émettre des propositions intégrant certaines spécificités françaises et francophones, ni influer sur les propositions retenues. Ceci a été particulièrement le cas pour l'identification des indicateurs de la Décennie en milieu scolaire et

universitaire. La France avait pu obtenir la participation d'un Français au groupe de onze experts [xvi], or celui-ci n'a participé qu'à une des cinq réunions.

Le bureau du comité directeur a décidé la création d'un nouveau groupe d'expert chargé d'analyser les processus de formation des formateurs et de faire des propositions pour leur amélioration et leur généralisation. L'appel à participation à ce groupe d'expert sera lancé dans les prochains jours avec une réponse à donner avant le 25 décembre : il est important, non seulement que la France soit présente dans ce groupe d'experts, mais encore qu'elle s'engage à une participation réelle aux réunions de ce groupe.

-------ooooooOOOoooooo-------

ANNEXE 1

Bilan d'activité 2006-2007 du Comité

1. Réunions plénières 2006-2007 du Comité de la Décennie

Année 2006

- 8 février 2006
- 10 mai 2006
- 30 mars 2006
- 28 septembre 2006
- 20 décembre 2006

Année 2007

- 14 février 2007
- 16 mai 2007
- 20 juin 2007
- 12 décembre 2007

2. Réunions 2006-2007 des groupes de travail

- Éducation scolaire et enseignement agricole :
  22 mai 2007; 2 juillet 2007; 13 juin 2007; 2 octobre 2007; 29 octobre 2007
- Enseignement agricole :
  12 octobre 2006; 17 octobre 2006; 14 novembre 2006; 30 novembre 2006
- Formation professionnelle :
  17 novembre 2006; 11 décembre 2006
- Outils et dispositifs :
  22 octobre 2006; 26 novembre 2007 (programmée)
- Recherche :
- Consommation responsable :
  13 novembre 2006; 15 octobre 2007
- EDD pour et avec les jeunes dans un partenariat avec les adultes :
  22 juin 2006; 17 octobre 2007
- Initiatives territoriales en matière d'information et de sensibilisation au DD :
  29 juin 2007; 4 octobre 2007
- Relations des acteurs aux territoires et EDD :
  5 avril 2007; 15 juin 2007; 27 septembre 2007
- Les médias dans l'EDD :
  28 novembre 2006; 15 décembre 2006
- Renforcement de la solidarité et de la coopération bi- et multilatérale par l'EDD :
  23 octobre 2006; 6 décembre 2007

3. Participations aux manifestations nationales et internationales

Année 2006

- Février 2006, Genève : réunion du bureau du comité directeur de la Décennie
  - participants : M. Ricard et M. Jouhaneau (MEDAD)
- Mars 2006, Vienne : réunion des comités européens de la Décennie dans le cadre de la présidence autrichienne de l'Union européenne & réunion du réseau ENSI (Environmental School Initiatives) dont est membre le comité français à l'exemple de la plupart des comités de l'Union européenne).
  - participants : M. Ricard et G. Bonhoure (IGEN/MEN)
- Mai 2006, Paris : colloque "Éducation et jeunesse" à la commission française de l'UNESCO
  - participants : M. Ricard et J. Denis-Lempereur
- Mai 2006, Ile Maurice : colloque "Education au développement durable dans l'Océan Indien"

- participant : M. Ricard
- présentation du programme EEDD français et présidence de séances plénières

- Juin 2006, Lyon : Installation du Comité régional de la Décennie
  - participant : M. Ricard
- Juin 2006, Paris : Colloque "Avancées et propositions en matière d'éducation au développement durable (organisé par le Comité français de la Décennie).
  - participants : 850 experts de 45 pays.
- Juin 2006, Cannes : Cannes Water Symposium
  - participant : M. Ricard
  - organisation d'un atelier sur l'éducation à la gestion des ressources naturelles
- Septembre 2006 : 3ème congrès international de Pro-Europe organisé par Eco-Emballages avec l'Eco-Parlement des Jeunes à la Cité des sciences et de l'industrie
  - participants : M. Ricard et J. Denis-Lempereur (Comité de la Décennie)
- Octobre 2006, Nantes : Assises du Développement durable
  - participant : M. Ricard et plusieurs membres du Comité de la Décennie
  - présentation par M. Ricard en séance plénière de clôture.
- Octobre 2006, Landerneau : mise en place de l'Agenda 21 du pays de Landerneau
  - participant : M. Ricard
  - conférence grand public et inauguration de la manifestation annuelle "environnement et développement durable"
- Octobre 2006, La Courneuve : Biennale "Terre en Tête"
  - participant : M. Ricard
  - conférence grand public et table ronde
- Novembre 2006, Tunis : Réunion des comités de la Décennie du Maghreb, Mashrek et des pays de l'Europe du Sud.
  - participant : M. Ricard
  - présentation de la politique de la France en matière d'EDD; rencontre avec le ministre tunisien de l'environnement; visite d'écoles développant des initiatives en matière d'environnement et DD.
- Novembre 2006, Poitiers : Colloque "Environnement et développement local".
  - participant : M. Ricard
  - présentation et participation aux tables rondes.
- Novembre 2006, Poitiers : Congrès AMF.
  - participant : J. Denis-Lempereur (Comité Décennie)
- Novembre 2006, Paris : Entretiens "Santé d'âge en âge".
  - participant : M. Ricard
  - présentation et participation aux tables rondes.
- Décembre 2007, Genève : Comité directeur de la Décennie des Nations Unies (UNECE)
  - participants : M. Ricard et M. Jouhaneau (MEDAD)
- Décembre 2007, Lisbonne : Réunion des comités méditerranéens de la Décennie des Nations Unies
  - participant : M. Ricard
  - présentation et participation aux tables rondes.

Année 2007

- Janvier 2007 : VIIème Dialogue Equation dans le grand amphithéatre de la Sorbonne avec les Grandes Ecoles et les universités
  - synthèse et conclusion par M. Ricard
  - participants : M. Ricard et J. Denis-Lempereur
- Janvier 2007, Budapest : Réunion de l'ONG "ENSI" Environmental School Initiative
  - participant : M. Ricard;
  - présentation du "socle commun"
- Janvier 2007, Paris : colloque du CNISF "Développement durable, l'enjeu du futur : quelle formation pour quels besoins?
  - participant : M. Ricard
  - présentation par M. Ricardsur l'EDD
- Février 2007, Genève : réunion du bureau du comité directeur de la Décennie
  - participants : M. Ricard et M. Jouhaneau (MEDAD)
- Février 2007, Cologne, Allemagne : European Education Fair "Didacta".
  - participant : M. Ricard
- Mars 2007, Paris : colloque développement durable et entreprise (FEDERE 2007)
  - participant : M. Ricard et J. Denis-Lempereur (Comité Décennie)
  - participation aux tables rondes.
- Avril 2007, Lisbonne : réunion à la commission nationale portugaise
  - participant : M. Ricard
  - participation aux tables rondes

- Avril 2007, Gènes : colloque international sur l'éducation à la consommation durable dans le cadre du processus de Marrakech.
  - participant : Pr. F. Ribeyre (Comité Décennie)
  - présentation des activités du groupe de travail "éducation et consommation durable"
- Avril 2007 : Jury de l'opération « masques autour du monde » organisée par Veolia Environnement qui a rassemblé 64 000 jeunes de 24 pays
  - participant : J. Denis-Lempereur
- Mai 2007, Copenhague : colloque à l'European Environmental Agency sur éducation, biodiversité et agro-carburants.
  - participant : M. Ricard
  - participation aux tables rondes
- Juin 2007, Berlin : réunion des pays de la Stratégie de Vilnius à l'occasion de la présidence de l'Allemagne de l'Union européenne
  - participant : M. Ricard et JM Valantin (HFDD du MEN)
  - présidence d'une session et présentation d'une communication sur l'éducation en Europe
- Juin 2007, Paris : colloque sur la HQE organisée par les Éco-maires
  - participants : M. Ricard et J. Denis-Lempereur (Comité décennie)
  - présidence des débats
- Juin 2007 : opération « Masques autour du monde » organisée par Veolia Environnement au Musée du Quai Branly
  - participants : M. Ricard et J. Denis-Lempereur
- Juillet 2007, Durban : 4° World Education Environmental Congress
  - participants : M. Ricard, J. Denis-Lempereur, R. Gérard, F. Thubé (Comité Décennie)
  - présentation de 4 communications sur les actions d'éducation en France
- Juillet 2007, Stockholm : réunion francophone sur éducation et consommation durable
  - participant : Pr. F. Ribeyre (Comité Décennie)
  - présentation des activités du groupe de travail "éducation et consommation durable"
- Juillet 2007, Paris, IHEDN Colloque défense et environnement
  - participant : M. Ricard
  - présentation d'un article sur l'information et la recherche appliquées aux zones de guerre.
- Juillet-août et septembre, Paris : groupe de travail (n°5 : Gouvernance) du Grenelle de l'environnement
  - participants : M. Ricard et 6 autres membres du Comité français de la Décennie
  - présentation des propositions du Comité de la Décennie
- Octobre 2007, Venise : réunion UNESCO préparatoire à la conférence de Bordeaux d'octobre 2008
  - participant : M. Ricard
- Octobre 2007 : Conférence interministérielle "Un environnement pour l'Europe"
  - participant : M. Ricard
  - lecture, en séance plénière, de la lettre de Xavier Darcos présentant la politique de la France et side-event sur la conférence de Bordeaux et le projet d'université du Sud de l'Europe et de la Méditerranée sur le développement durable.
- Octobre 2007, Brest : Colloque "Science et éthique"
  - participant : M. Ricard
  - présidence de la 4° édition du colloque (2 jours)
- Octobre 2007 : 4ème congrès de Pro-Europe organisé par Eco-Emballages avec l'Eco-Parlement des jeunes au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris avec les représentants de 18 pays européens.
  - participant : M. Ricard

Manifestations à venir :

- Décembre 2007, Tunis : réunion des comités francophones de la Décennie
  - participant : M. Ricard
- Décembre 2007, Bangkok, réunion 11th UNESCO APEID Conference
  - participant : M. Ricard ?
- Décembre 2007, Genève : réunion comité directeur de la Décennie à l'ONU Genève et rencontre avec les directeurs du PNUE et du PNUD
  - participants : M. Ricard et M. Jouhaneau (MEDAD)

4. Autres activités

Publication :

- Actes du colloque international "Avancées et propositions en matière d'éducation au développement durable", 570 pages, ISBN 978-2-11-096896-8 (janvier 2007).

- Bulletin/Newsletter du Comité français de la Décennie à paraître à partir de janvier 2008 (en Français et en Anglais).

- Articles spécialisés parus dans la revue de l'IEPF/OIF (2006 & 2007)

Sites web :

- Création (janvier 2006) du site web de la Décennie du Comité français (site en Français et Anglais) http://www.decennie-france.fr

Création du site web (novembre-décembre 2007) consacré à la conférence internationale de Bordeaux (site en français et Anglais).

ANNEXE 2

Propositions d'action des ministères présents dans le Comité

- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables
- Ministère des Affaires étrangères et Européennes
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

Ministère de l'Éducation nationale

Propositions 2008-2009

Les enjeux éducatifs en matière d'Éducation au Développement Durable (EDD) sont tels que le Ministre de l'Éducation Nationale met en place une politique globale d'éducation au développement durable (EDD) qui répond à un triple objectif d'ordre scientifique, civique et professionnel et visant trois objectifs majeurs :

- **la généralisation** : toucher tous les élèves sur l'ensemble de leur scolarité primaire et secondaire par l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) dans l'ensemble des programmes, de manière à ne pas créer une nouvelle discipline ou des dispositifs spécifiques, mais à la faire prendre en compte dans l'ensemble des programmes d'enseignement. Dans ce cadre, une réflexion de fond sur les formations professionnelles initiales afin d'intégrer systématiquement les objectifs d'un développement durable aux formations existantes.

- **La formation** des enseignants et des cadres. La formation au développement durable est actuellement systématisée au niveau des plans de formation au niveau national et à l'échelon des académies, ainsi qu'à l'École Supérieure de l'Éducation Nationale.

Le ministère de l'Education nationale a conçu deux plans triennaux successifs : un premier plan, de 2004 à 2007, a permis de jeter les bases de la généralisation en l'introduisant dans les programmes d'enseignement et en créant un réseau national d'impulsion dans l'ensemble des Académies; un second plan, lancé en 2007, qui vise l'inscription de l'EDD dans le quotidien du système éducatif. Ce plan s'organise autour de **trois grands axes** :

- **Inscrire plus largement l'EDD dans les programmes d'enseignement**
  Poursuivre l'adaptation des programmes pour mobiliser l'ensemble des disciplines et élargir les contours thématiques de l'EDD comme la prise en compte plus forte de domaines comme la santé ou les risques majeurs qui ouvre les enseignements sur des enjeux concrets touchant la vie des élèves, de l'établissement et du territoire.

- **Multiplier les établissements en démarche globale de développement durable**
  L'échelle de l'établissement ou de l'école apparaît particulièrement bien adaptée à la mise en place de projets cohérents et opérationnels. Les établissements sont encouragés à s'engager dans la démarche E3D ("Établissement en démarche de développement durable") qui tisse un lien étroit entre action et éducation en associant la gestion de l'établissement, avec un projet pédagogique centré sur le développement durable. Cette démarche s'accompagne aussi d'une ouverture de l'établissement sur son environnement, en particulier par le biais de partenariats (avec les collectivités locales et territoriales, les associations, les entreprises, les services de l'État…).

La réussite de cette nouvelle politique d'éducation au développement durable suppose :

- **l'inscription explicite, d'ici 2010, des questions de développement durable dans l'ensemble des programmes d'enseignement** (condition nécessaire à une véritable généralisation) et **leur prise en compte par toutes les disciplines** (condition nécessaire à l'appréhension réelle des trois volets) ;

- **l'inscription de l'EDD dans les projets des écoles et des établissements** : D'ici 2010, un tiers des écoles et des établissements du secondaire doivent s'être engagés dans une démarche d'EDD;

- **un plan ambitieux et généralisé de formation** (initiale et continue) **de tous les acteurs du système éducatif** : enseignants des différentes disciplines, mais aussi cadres (inspecteurs, chefs d'établissement, gestionnaires), personnel d'éducation et de service ;

- **une nouvelle mobilisation concertée des partenaires de toutes natures (collectivités, associations, entreprises, élus, …)**, incontournables en la matière mais extrêmement dispersés, autour d'un projet éducatif cohérent intégrant explicitement les quatre objectifs majeurs ;

- **une politique renouvelée de productions d'outils et de supports pédagogiques** correspondant à ces nouvelles orientations.

Pour mener à bien cette entreprise, le ministre de l'Education nationale a voulu que soient réactivés **plusieurs niveaux d'impulsion et de coordination.**

- **Au niveau national** : une redéfinition du pilotage pédagogique sera conduite pour assurer les impulsions et le suivi de la politique ministérielle.

- **Au niveau interministériel** : un partenariat est organisé avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, afin que les établissements d'enseignement agricole et les établissements du Ministère de l'Éducation Nationale puissent échanger au niveau des expériences de démarche globale de développement durable.

- **Au niveau académique** : sous la responsabilité des recteurs, les responsables académiques et les comités de pilotage pour l'éducation au développement durable définiront les conditions locales de généralisation ; ils préciseront les besoins de formation et poursuivront l'identification et la mobilisation des ressources locales.

- **Au niveau des établissements :** les chefs d'établissement impulseront et coordonneront les actions d'éducation au développement durable en s'appuyant sur le conseil pédagogique et le conseil d'administration ; ils mettront en place les conditions de leur inscription dans un projet pédagogique cohérent au sein du projet d'établissement.

- **Au niveau européen et international** : le ministère de l'éducation nationale met en oeuvre les réalisations et les projets en cours, réalisés seuls ou en collaboration avec les autres ministères, pour jouer un rôle moteur au sein de l'Union Européenne et de l'assemblée des 56 pays européens oeuvrant dans le cadre de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable.

-------ooooooOOOoooooo------

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Propositions 2008-2009

Les propositions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies font référence aux actions suivantes :

- Généralisation du développement durable dans les campus
- Portail national de l'éducation pour un développement durable
- Mise place de chaires régionales du développement durable
- Réseau des universités européennes du développement durable

1- Généralisation du développement durable dans les campus

La réalité du développement durable doit se traduire par des actions concrètes, visibles et coordonnées entre les différents acteurs de la société. Les campus des Universités et des Grandes Écoles sont, à ce titre, des sites privilégiés qui s'adressant à des populations diverses, dans leur composition et leurs activités, placées au cœur des démarches d'éducation, de formation et de recherche et développant des partenariats avec les collectivités, les entreprises et la société civile. Que l'on fasse référence aux "Campus responsables" [14] ou aux "Campus verts" ou aux "Ecocampus ", la démarche proposée vise inciter les établissements d'enseignement supérieur (EES) à gérer leur campus dans une approche de développement durable.

Les raisons de la mise en œuvre d'une démarche d'EDD dans les EES

Au même titre que l'École, les EES sont un lieu désigné d'exercice du développement durable en raison de leur mission d'éducation, de formation et de recherche :

- *Les EES sont confrontés à des situations concrètes* qui en font par définition, un lieu de développement durable : ils achète des équipements nombreux et divers, consomment de l'eau, du papier, de l'énergie, produit des déchets…;
- *Les EES sont des systèmes complexes* : ses acteurs, aux intérêts parfois divergents, interagissent dans un système durable ou s'exerce une "démocratie participative".
- *Les EES sont des lieux d'exercice de "l'éco-citoyenneté"* : l'éducation, dispensée au gré des divers cursus, peut s'appuyer sur des gestes concrets, quotidiens, partagés entre les étudiants, les professeurs, les personnels techniques et administratifs, et en liaison avec les acteurs extérieurs.

S'ajoute à cette spécificité des EES, le souhait des partenaires qui viennent leur rappeler la nécessité de s'inscrire dans une démarche sociale, économique et culturelle globale.

- *Au plan régional*, de nombreuses collectivités, ont engagé des politiques territoriales prenant en compte le développement durable et incitent les Universités à mettre concrètement en œuvre cers.
- *Au plan national*, le volet "État exemplaire" de la Stratégie nationale du Développement durable (SNDD) s'applique aux établissements publics et l'on attend donc des EES qu'ils s'impliquent totalement dans des démarches globales de développement durable.
- *Au plan européen et international*, cette démarche s'inscrit dans la décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable.

À l'image des entreprises, les EES doivent se concevoir comme des "systèmes durables", pour lesquels la connaissance des besoins et des forces des territoires au sein desquels ils s'inscrivent est fondamentale, notamment pour éclairer leur offre d'éducation, de formation et de recherche.

Comment les campus des établissements peuvent-ils s'engager dans une démarche de développement durable ?

La multiplicité des entrées du développement durable impose une stratégie qui doit être envisagés au travers d'une vision globale du campus placé dans son environnement social, économique et culturel, stratégie qui

[14] La Conférence des Grandes Écoles et l'Usine nouvelle viennent de faire paraître le premier "Guide des campus responsables 2007".

génèrera des projets répondant à des problématiques internes, mais ouvrant également l'établissement sur son environnement extérieur.
Une telle stratégie permettra aux EES de s'engager globalement dans une démarche de développement durable qui peut s'envisager au travers de diverses étapes :

- *La gestion éco-responsable* s'applique à des objectifs concrets (constructions, énergie, eau, déchets, achats,…) et ses effets peuvent être quantifiés, notamment au travers des économies financières réalisées (quantité de déchets triés, de papier utilisé, d'électricité ou d'eau dépensée). Elle permet de solliciter l'ensemble des personnels des EES et correspond, en outre, à une demande forte des collectivités territoriales. Ce type de gestion peut être réducteur si il se limite à un éco-diagnostic ou à des objectifs seulement techniques ou économiques sans dimension réellement éducative
- *La démarche de type "Agenda 21"* inclut l'éco-responsabilité, mais l'étend à d'autres approches et contextualise les actions d'une façon plus large comme la santé, l'engagement social, la coopération locale et internationale, les risques, les transports,… Plus globale, cette démarche permet d'apporter ainsi un élément de cohérence au fonctionnement même de l'Université,
- La démarche ouverte sur l'extérieur pousse les acteurs à ne pas rester centrés sur l'établissement et a pour but d'amener le regard des étudiants, comme de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants, à prendre en compte les diverses composantes géographiques, politiques, socio-économiques et culturelles au sein desquels s'inscrit l'EES.

Pour prendre en compte la diversité des approches, il est proposé d'adopter une démarche qui pourrait s'intituler **"C3D"** pour **"Campus en démarche de développement durable".**

La démarche C3D est une démarche à la fois dynamique et évolutive, qui nécessite la participation de l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'établissement et qui met en œuvre des outils et des dispositifs qui existent pour l'essentiel :

- Les divers conseils qui permettent à la fois de consulter les étudiants et les personnels enseignants et non enseignants, mais également les partenaires extérieurs;
- Les contrats de plan signés avec les tutelles (contrats d'établissement), avec les collectivités régionales (CPER) ou les divers contrats de recherche nationaux ou européens.

La démarche proposée C3D vise donc à mettre en œuvre, au travers d'un comité de pilotage, des plans d'action coordonnés portant sur les points suivants :

1. *Généralisation des "démarches de développement durable" dans les projets d'établissement et dans toutes les actions concrètes touchant au fonctionnement et à l'investissement des EES.*
2. *Formation et information régulière de l'ensemble des usagers (étudiants, personnels enseignants et non enseignants, intervenants extérieurs membres des conseils.*
3. *Rénovation des bâtiments existant pour diminuer leur consommation énergétique et construction de nouveaux bâtiments selon les normes HQE, voire des bâtiments à énergie positive. Ceci doit être appliqué à tous les types de bâtiments et, notamment, aux résidences universitaires.*
4. Participation à l'animation et au développement des territoires *et construction de partenariats pour des démarches de développement durable dans le cadre de dynamiques territoriales de développement durable, notamment les agendas 21 locaux.*

La gestion intégrée et durable des campus, au travers de dispositifs communs intra et inter établissements, permettra de diminuer significativement l'empreinte écologique des établissements tout en améliorant la qualité des services (restaurants et résidences universitaires, installations sportives, …), grâce à la réduction de la consommation de fluides et de déchets, et en limitant les émissions des GES (transport, chauffage, climatisation,…).

Cette démarche "développement durable" ne peut pas se décréter, mais doit résulter, d'une part, d'une démarche volontaire et commune de l'ensemble des acteurs (étudiants, personnels, partenaires extérieurs) et de la réelle appropriation de cette démarche et, d'autre part, se référer à des sites et à des expériences pilotes bénéficiant d'un suivi et d'une évaluation au travers d'indicateurs communs.

L'expérience montre que, pour autant que ces démarches de fond sont déterminantes pour la mise en place et la pérennisation du développement durable, il est également important que soient organisées régulièrement des manifestations qui mobilisent les acteurs, les fassent se rencontrer et dialoguer, afin qu'ils réalisent bien qu'il s'agit d'une démarche commune et pérenne à laquelle tous participent. Ces manifestations sont l'occasion de faire le point sur les avancées et d'apporter des témoignages.

2 - Portail national de l'éducation pour un développement durable

Une démarche opérationnelle d'éducation, de formation et d'information à l'environnement pour un développement durable doit pouvoir s'appuyer sur des outils et des approches pédagogiques nouvelles, mais également sur des sites de références où les utilisateurs pourront trouver, sous des formes appropriées, des informations validées et actualisées.

Le portail national a vocation à répondre aux divers besoins se rapportant aux activités spécifiques en matière d'EDD et à donner accès à des réseaux spécialisés existant au sein des ministères (EDUSCOL, EDUCAGRI, CNDP/Scéren, AUF, IFORE, IFEN,…), des établissements publics (ADEME, CNRS), des Observatoires Régionaux pour l'Environnement (ORE) ainsi que des ONG (PNUE, PNUD), sans oublier les universités virtuelles et, plus particulièrement, lUVED – Université Virtuelle Environnement et Développement Durable.

Ce portail, créé en 2004, a vocation à travailler plus spécifiquement dans les champs suivants :

- recenser, recueillir, analyser, valider et porter à la connaissance des éducateurs, formateurs et chercheurs, les divers outils et expériences pédagogiques;
- apporter, par le canal de la recherche, des données scientifiques et techniques validées et actualisées;
- être un lieu interactif et dynamique d'information et d'échanges entre les divers acteurs nationaux et francophones, mais également européens.

3 - Mise place de chaires régionales du développement durable

A l'exemple des chaires UNESCO, il serait souhaitable de créer des chaires régionales du Développement durable au sein des Universités.

Ces chaires seraient créées par l'État et leurs titulaires choisis dans le corps des professeurs, mais seraient financées par les Régions et par diverses grandes entreprises françaises et étrangères qui financeraient leur fonctionnement.

Ces chaires auraient pour mission de coordonner les actions répondant à des enjeux régionaux en matière d'environnement et de développement durable.

4 - Réseau des universités européennes du développement durable

En juin 2007, à l'initiative du bureau de l'UNESCO de Venise en charge du Sud de l'Europe et de la Méditerranée, a été proposé la création d'un "Réseau d'éducation pour un développement durable des Universités méditerranéennes" qui s'est tenu à Sarajevo en juin 2007, à l'initiative de l'association MIO-ECSDE basée à Athènes et financée par l'UNESCO-BRESCE basé à Venise, la création d'un "Réseau méditerranéen universitaire d'éducation au développement durable".

Ce réseau a pour but de fédérer des universités du pourtour méditerranéen pour développer des actions d'éducation et de formation au sein de chacun des pays concernés, en privilégiant les spécificités des régions dans lesquelles sont implantées les Universités constitutives du réseau.

Trois types d'activités sont envisagées :

- mettre en place un "Master course" d'éducation pour le développement durable;
- faciliter et promouvoir les divers aspects du développement durable dans les services et départements des universités : amélioration des enseignements existants; inventaire des bonnes pratiques; conférences et séminaires, … afin de promouvoir l'intégration du Développement durable dans l'enseignement supérieur.
- faciliter une "approche globale institutionnelle" du développement durable au sein des universités du réseau.

La France pourrait participer à ce projet qui permettrait aux Universités de s'inscrire dans un grand projet régional méditerranéen.

-------ooooooOOOoooooo-------

La formalisation de l'Education en vue du Développement Durable (EDD) dans l'enseignement agricole incite établissements et personnels à s'engager dans des démarches cohérentes de réflexions, d'actions et d'éducation pour promouvoir un développement soutenable, à toutes les échelles de territoire.

1. Enjeux et Orientations pour les actions de l'Enseignement agricole

➢ **Les enjeux**

L'EDD est une priorité pour la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Elle répond à trois enjeux importants pour l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, chacun de ces enjeux concernant à la fois les apprenants, les personnels de l'enseignement agricole et les établissements eux-mêmes en tant qu'institutions :

- Enjeu d'éducation et de formation de tous les individus, en tant que citoyens, acteurs dans leur famille, leur lieu de vie, leur lieu de travail ou de loisir, leur territoire:
- Enjeu de formation professionnelle, dans le cadre des divers métiers préparés et des activités pratiquées dans les divers établissements d'enseignement technique et supérieurs;
- Enjeu d'exemplarité des établissements, à travers leur fonctionnement quotidien et leurs choix de gestion, par la mise en place de démarches d'actions et de réflexions contribuant au développement durable.

➢ **Les orientations pour les actions**

La mise en œuvre d'un véritable plan national d'action est réalisée selon *cinq axes opérationnels reliés entre eux* :

- 1. *Inscription d'éléments et de démarches relatifs au DD dans tous les référentiels* et tous les parcours de formation, et déclinaison de l'EDD dans les activités péri-éducatives;
- 2. Généralisation des *démarches de développement durable* dans les projets d'établissement et dans les actions concrètes de chaque centre constitutif ou de chaque secteur d'activité;
- 3. *Formation de l'ensemble des personnels impliqués et des membres des conseils d'administration*;
- 4. *Création, mise en œuvre, diffusion d'innovations* contribuant au développement DD dans les projets concernant les quatre autres missions de l'enseignement agricole : expérimentation et recherche appliquée; contribution à l'animation et au développement des territoires; contribution à l'insertion des apprenants jeunes et adultes; participation à des actions de coopération internationale.
- 5. *Construction de partenariats* pour des démarches de DD, en lien avec les formations professionnelles dispensées et/ou dans le cadre de dynamiques territoriales de développement durable, notamment les agendas 21 locaux des collectivités territoriales.

Les cinq orientations d'action proposées, par les synergies créées, permettront d'enclencher une démarche globale d'EDD par appui mutuel, l'objectif général étant la diffusion de réflexions et d'innovations non seulement dans les espaces de formation et d'éducation, mais également dans les activités concrètes et administratives des établissements, dans les professions et dans les territoires.

2. Mise en œuvre

Dans les années à venir, les projets d'établissement et les actions de formation relatifs au développement durable devront prendre acte des priorités, des enjeux et des débats émergents dans les contextes changeants des différents niveaux [15] locaux, régionaux et nationaux, y compris au niveau international. Le Système National d'Appui de l'enseignement agricole apportera son soutien à cette mise en œuvre et à son évolution, par ses diverses activités de veille, de formation et d'information.

2.1. Au niveau des établissements

Il s'agit de mettre en œuvre une cohérence et une démarche de progrès réflexive en s'appuyant sur le ***projet d'établissement*** qui constitue le cadre idéal de recherche de cohérence, vis à vis des démarches de développement durable, qu'elles concernent la formation, les métiers, les territoires ou la gestion des administrations et des entreprises.

- Mise en place de la formation et de l'éducation "en vue du développement durable", pour les apprenants avec deux volets : utilisation des espaces pédagogiques pluridisciplinaires pour construire des approches spécifiques et « problématisées » et aspects éducatifs complémentaires au travers du projet de vie scolaire des établissements ou des activités péri-éducatives;
- Démarches de développement durable dans les établissements : l'éco-responsabilité des administrations ou la notion « d'Etat exemplaire » doivent conduire à la mise en œuvre d'actions concrètes prenant en compte dans la gestion de l'établissement les interactions environnementales, économiques et sociales et leurs conséquences à moyen et long terme;
- Formation des personnels enseignants et non enseignants afin de constituer une culture commune et de lancer un processus d'éducation à multiples facettes, tout en concourant à la mise en œuvre du projet « développement durable » de l'établissement.
- Appui aux quatre missions autres que la formation, qui font partie intégrante des activités de l'établissement et entrent dans son projet global : expérimentation-développement; animation et développement des territoires; insertion sociale, scolaire & professionnelle; coopération internationale.
- Partenariats : de nombreux partenariats peuvent être recherchés dans la mise en œuvre de l'EDD. Les principales *collectivités territoriales* concernées par l'établissement sont les premiers partenaires à associer , mais également *les services déconcentrés* du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que les autres services de l'Etat et les organismes de droit public, sans oublier les *professionnels* et l'ensemble des *acteurs sociaux (associations, élus, entreprises, médias, etc...)*.

2.2. Au niveau régional

Le DRAF en tant qu'autorité académique coordonne la mise en oeuvre de l'EDD au niveau régional. L'EDD devra être pleinement intégrée aux axes opérationnels du Plan régional d'Enseignement agricole et participer à la dynamique régionale d'EDD en relation avec le Conseil Régional, les services déconcentrés de l'Etat et les différents acteurs régionaux de l'EDD (associations, élus, professionnels,...). La signature de conventions promouvant le DD est encouragée au niveau régional ou local, entre les établissements et leurs partenaires, notamment les collectivités territoriales mettant en œuvre des Agendas 21 locaux. Dans le cadre de la stratégie ministérielle de développement durable du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le DRAF assurera une coordination avec les autres services déconcentrés du MAP.

Le DRAF-SRFD organisera des actions de formation régionales pour accompagner la mise en œuvre des actions d'éducation et les démarches de développement durable dans les établissements, éventuellement en lien avec les rectorats et avec la formation continue des services déconcentrés. Pour soutenir l'ensemble de son action et particulièrement les actions de formation, de recherche et d'expérimentation, Le DRAF-SRFD mettra en place ***une animation régionale pour l'éducation en vue du développement durable*** selon 2 axes :

- ***un axe "professionnel",*** concernant des démarches de réflexions, d'expérimentations et de démonstrations innovantes en matière de développement durable, pour les différents métiers des 4 secteurs de l'enseignement agricole préparés au sein de la région considérée;
- ***un axe "citoyen et territorial",*** concernant les démarches d'EDD et leurs applications dans les gestes quotidiens, du cadre individuel et familial jusqu'au cadre territorial et à la coopération internationale, en passant par les projets d'établissement.

---

[15] Les annexes de la circulaire DGER/SDRIC/C2007-2015 du 12 septembre 2007, le site www.chlorofil.fr/territoires et le livre "L'enseignement agricole en marche vers le développement durable" (Educagri Editions 2007) donnent des éléments concrets complémentaires pour la déclinaison de l'éducation en vue du développement durable aux niveaux locaux, régionaux et nationaux.

2.3. Au niveau national

La démarche d'EDD est appuyée au niveau national par divers engagements.

- Des éléments relatifs au DD, en matière de notions et de méthodes, seront intégrés aux différents ***référentiels***, en prévoyant des espaces pédagogiques pluridisciplinaires.

- Un plan national de ***formation initiale et continue***, relative au DD (éducation et mise en place d'actions), sera organisé pour les enseignants, les directeurs d'établissement et d'exploitation, les gestionnaires, les autres personnels des établissements, des SRFD et de la DGER.

- L'animation des divers réseaux impliqués dans l'éducation en vue du développement durable sera coordonnée par le ***système national d'appui***, qui assurera également une veille documentaire et la diffusion des expériences réussies, notamment sur www.chlorofil.fr/territoire.

- Des ***conventions*** ou des accords-cadres relatifs à l'Education en vue du Développement Durale seront signés au niveau national, avec différents types de partenaires (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, représentants professionnels, associations, etc...) en vue de leur déclinaison au niveau local.

- Un ***groupe de travail*** associant Recherche-Formation-Développement institué au niveau national afin de définir une stratégie commune d'EDD. Il appuiera l'organisation d'expérimentations pédagogiques et de recherche d'actions concrètes dans les différentes activités des établissements, sur les thématiques professionnelles, citoyennes et territoriales (groupe "RFD-DD" national).

- Le ***lien avec les autres ministères*** et le comité national de la Décennie de l'Education en vue du Développement Durable permettra d'organiser des actions communes, d'envisager la cohérence des dispositifs et de faciliter les ***actions de coopération européenne et internationale***.

3. Évaluation du plan d'action EDD de l'Enseignement technique et supérieur du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Une évaluation de ce plan d'action est prévue à mi-parcours, en mars 2010 , en lien avec le Comité national de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Des critères d'évaluation relatifs à l'EDD au sein de l'Enseignement sont prévus dans le cadre de la Stratégie de Développement Durable du Ministère de l'Agriculture (SMDD). En tant que de besoin, des indicateurs complémentaires seront construits, à partir des réflexions du groupe de travail Recherche-Formation-Développement, de celles du Comité national de la Décennie des Nations Unies, et des propositions des principaux acteurs de l'EDD, aux niveaux locaux, régionaux et nationaux.

-------oooooOOOoooooo------

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Propositions 2008-2009

Le MEDAD *« contribue au développement de l'éducation et de la formation des citoyens en matière d'environnement »*[16] dans le cadre de ses attributions ministérielles, au titre du développement durable, et en application de l'article 8 de la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement et du programme d'action de la Stratégie nationale de développement durable.

Au niveau national :

Les modalités d'action du MEDAD dans le domaine de l'éducation et de la formation visent principalement à contribuer à la « *prise en compte des enjeux environnementaux et des objectifs de développement durable* » par les ministères en responsabilité des politiques publiques d'éducation et de formation.

Cette contribution s'exerce, en particulier, au sein d'une cellule de travail inter-services avec les ministères concernés[17] et s'inscrit dans cet objectif de responsabilité partagée où chaque ministère agit dans le cadre de ses attributions et des moyens dont il dispose.

Dans ce contexte, le MEDAD apporte une contribution technique et éventuellement un appui financier en lien avec les politiques réglementaires, contractuelles et incitatives dont il a la charge dans différents chantiers tels que par exemple :

- La rénovation des programmes d'enseignement, *Ex1 : expérimentation en cours sur l'enseignement de la biodiversité= académies de Nantes, Lyon, Versailles en lien avec rénovation programmes sciences classe de troisième. Ex2 : mise en œuvre d'une « université numérique » pluri-disciplinaire (UVED[18]) de formation à distance (niveau master) avec la direction de l'enseignement supérieur.*
- L'élaboration de ressources méthodologiques nouvelles d'appui à la formation de formateurs dans les systèmes éducatifs, :
  - *Exemple 1 : module expérimental de formation en collaboration avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'Ecole supérieure de l'Education nationale (ESEN) pour les responsables académiques, chefs d'établissement et gestionnaires, enseignants relais.*
  - *Exemple 2 : mise en œuvre d'une étude exploratoire sur les démarches de développement durable en établissement d'enseignement et en structures éducatives.*
- L'évaluation des programmes éducatifs triennaux de généralisation des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture[19].
- Les dispositifs incitatifs pour l'engagement des jeunes du ministère chargé de la jeunesse et des sports

Par ailleurs le MEDAD renforce actuellement sa capacité d'expertise dans le champ de la certification et de la formation professionnelle par une mise en réseau de correspondants et de personnes ressources identifiées dans les services centraux ainsi que les établissements publics du MEDAD : ce champ spécifique constitue en effet un enjeu prioritaire d'accompagnement des politiques de développement durable. L'action du MEDAD porte sur l'intervention en « amont » dans les commissions et instances professionnelles consultatives instituées auprès des divers ministères pour la création ou la rénovation de certifications et de formations professionnelles.

Au niveau régional

L'action des services et établissements publics [20] du MEDAD vise dans le même esprit, la mise en oeuvre d'une démarche concertée avec les autres parties-prenantes[21], pour l'élaboration d'objectifs partagés et la mise en

[16] Extrait du décret d'attribution en date du 31 mai 2007
[17] Participent à la cellule de travail inter-services = MEN, MAP, MSJS, MEDAD
[18] UVED := université numérique « environnement développement durable »
[19] Circulaire MEN du 29 mars 2007 et circulaire MAP du 12 septembre 2007relatives à l'éducation pour un développement durable.

complémentarité et en synergie des actions répondant à des besoins identifiés territorialement. Cet objectif se traduit par le développement croissant de conventions-cadres régionales multi-partenariales pour l'EEDD.

A ce jour une dizaine de ces conventions ou documents de même type sont signés et environ le même nombre sont en cours d'élaboration.

Outil évolutif, inscrit dans la durée (conventions signées au moins pour 3 ans) leur élaboration collective et multi-partenariale et l'engagement des signataires renforcent les occasions « d'acculturation » commune relative aux enjeux, élément essentiel pour « démultiplier » efficacement l'action concrète des acteurs de « terrain ».

En outre, la définition par compromis des besoins et des objectifs prioritaires pour des actions concertées dans ce domaine est perçue, par les divers acteurs engagés dans ces processus, comme un facteur très « formateur » en lui-même et réellement susceptible, par ailleurs, d'accroître la lisibilité de l'action publique dans ce domaine, par les publics visés (*Régions : Pays de Loire, Languedoc Roussillon, Centre…)*

Plusieurs de ces conventions constituent en outre les « volets «éducatifs » de processus de type « agendas 21 locaux ». (*Régions : Midi Pyrénées , PACA*).

Pour accompagner la mise en œuvre de ces processus auquel le MEDAD a apporté une forte impulsion depuis 2003 un travail d'appui et d'accompagnement est mis en œuvre :

- pilotage de groupes de travail et de formation pour les chargés de mission des services déconcentrés,
- outils méthodologiques pour l'animation des processus, grille d'évaluation, obstacles juridiques ou règlementaires,…
- réunion de concertations avec les établissements publics du MEDAD sur les dispositifs multi-partenariaux et interministériels

N.B L'ensemble de ces travaux prennent en compte les orientations du ministère relatives aux relations avec les associations et notamment l'appui apporté aux initiatives et actions pertinentes proposées par les associations nationales, régionales ou locales ayant pour objet social l'éducation à l'environnement[22].

-------ooooooOOOoooooo-------

[20] Membres des pôles régionaux « environnement et développement durable » notamment DIREN, DRIRE, Ademe, Agences de l'eau, Parcs nationaux,…
[21] Autres services de Etat, Collectivités territoriales, Secteur associatif, Secteur économique,…
[22] Pilotage et coordination internes assurés par le bureau en charge des associations (DGA)

Santé

La dégradation de l'environnement a des conséquences constatées sur la santé humaine et il est donc nécessaire de développer une stratégie qui a pour but de veiller à la bonne qualité de l'environnement afin de préserver la santé des populations.

Cette stratégie repose sur une démarche d'éducation, de formation, d'information et de recherche visant à mettre en application les mesures retenues à l'issue du Grenelle de l'Environnement et qui portent principalement sur quatre volets:

- Éducation et information :

Éduquer les jeunes et informer l'ensemble des citoyens afin qu'ils soient mieux à même de comprendre les risques naturels ou d'origine anthropique auxquels ils sont confrontés et qu'ils puissent ainsi mettre en œuvre, en toute connaissance de cause, les solutions disponibles, tant dans leurs activités professionnelle, que familiale ou de loisir.

- Formation professionnelle :

Amener les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue à insérer dans les référentiels des métiers les nouvelles compétences permettant de répondre aux problèmes de notre Société : risques naturels ou technologiques, vieillissement de la population, raréfaction des ressources naturelles,…. Cette démarche doit s'appuyer sur un bilan des référentiels actuels et l'identification des nouveaux besoins en compétences afin d'aboutir à un travail de rénovation nécessaire à la prise en compte des nouvelles exigences s'inscrivant au coeur du développement durable.

L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) au sein des formations initiales du secteur des professions paramédicales peuvent s'inscrire dans les travaux actuels du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (MSJS) sur la réingénierie des diplômes sanitaires (notamment infirmier et infirmier de bloc opératoire). Pour la formation continue, le ministère publie annuellement une circulaire sur les orientations et axes prioritaires de formation des personnels des établissements publics de santé, dans laquelle pourra figurer l'objectif de formation au développement durable.

- Recherche :

Développer des pôles de recherche pluridisciplinaires mettant en œuvre des technologies permettant d'améliorer notre environnement dans une perspective de développement durable et des dispositifs d'enquête et de suivi pour identifier et évaluer les risques émergents, qu'ils soient sanitaires ou technologiques.

Jeunesse et Sports

Le pôle "Jeunesse et Sports" contribue avec détermination au développement de l'Education pour un Développement durable, s'inscrivant en cela dans les prescriptions conséquentes aux articles 6 et 8 de la Charte constitutionnelle de l'environnement et à la Stratégie Nationale de Développement durable.

- Éléments généraux de gouvernance :

- Une cellule inter-directions, transversale au pôle "Jeunesse – Sports - Vie associative", fonctionnant sous le pilotage du haut fonctionnaire du Développement Durable, est chargée, sous l'autorité du cabinet du ministre, de préparer l'application des décisions gouvernementales en matière de Développement durable au sein du "pôle J.S", de ses services et établissements et d'en assurer le suivi. Des réunions trimestrielles permettent de réactualiser la feuille de route des directions de l'administration centrale.

- Une organisation transversale fonctionne également à présent au sein de la Direction des Sports et au sein de la Direction de la jeunesse et de l'Education Populaire. Elle doit s'étendre à la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations (DVAEF) et à la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale (DRHACG).Elle facilite l'analyse des propositions à mettre en oeuvre, la cohérence des mesures prises et la formation des personnels concernés.

  - Pour les politiques de jeunesse, le soutien de l'engagement des jeunes et des projets des structures en faveur de l'éducation pour un développement durable constitue une occasion privilégiée.

- Cette éducation se fait certes dans le secteur scolaire, mais les activités conduites par les jeunes à travers un projet ou dans le cadre associatif constituent sans doute un espace et un temps privilégiés pour sa promotion.

Le ministère soutient donc l'éducation pour un développement durable dans les programmes mis en place à l'initiative de la Direction de la Jeunesse (dispositif « Envie d'Agir » par exemple) ou dans les centres de loisirs et de vacances qui ont très souvent (mouvements de scoutisme par ex) été des sites où l'EEDD était mise en valeur.

- Cette éducation est également promue dans le cadre de mesures mises en place par la Direction des sports : celle-ci met en oeuvre des contrats d'objectifs avec les Fédérations sportives pour susciter ou accompagner les projets de développement durable de ces dernières.

Il est à chaque fois recherché la possibilité d'intégrer un volet « sensibilisation –éducation » dans ces projets de développement durable (ex : FFR – Coupe du Monde de Rugby, Fédération Française de Voile, USEP etc...).

Cette mesure est également déconcentrée à l'échelon régional dans le cadre du CNDS.

- Le ministère recherche, par ailleurs l'intégration, dans les formations qualifiantes liées aux métiers de l'animation, d'éléments transversaux de savoir et savoir faire relatifs au développement durable.

  - Perspectives 2008, *parmi d'autres* :

- Poursuite des politiques citées plus haut;
- Valorisation de la démarche éco-citoyenne dans les chantiers de jeunes;
- Réflexion avec le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) - sous direction de l'éducation routière, sur la mise en place d'une « sensibilisation (éducation) » à l'éco-conduite (par la Direction de la Jeunesse en liaison avec les Mouvements et Fédérations de Jeunesse et la Direction de la Sécurité et de la Circulation routière;)
- Traitement du fonctionnement des Fédérations sportives par réalisation d'un bilan carbone sur l'ensemble de leurs activités.et extension aux fédérations de jeunesse et d'éducation populaire.

-------ooooooOOOoooooo-------

Le patrimoine

Le patrimoine qu'il soit naturel ou bâti, matériel ou immatériel, représente une source de connaissances et de référence pour tout habitant de cette planète et, par extension, un moyen de mieux comprendre le fonctionnement des sociétés actuelles en se référant à leur histoire.

Le patrimoine architectural historique est une référence concrète à l'Histoire de notre pays et revêt une valeur symbolique pour ses habitants en contribuant à la construction de leur identité. Par ailleurs, le patrimoine industriel est devenu, depuis le 19ième siècle, une composante indissociable de notre environnement socio-économique : placé au cœur d'événements historiques, indispensable à la compréhension des paysages comme de l'organisation sociale, il ne doit pas être systématiquement voué à la destruction, mais réhabilité afin de devenir l'instrument d'une pédagogie concrète et décentralisée. En milieu urbain, les constructions doivent à la fois s'insérer dans des ensembles préexistants et répondre aux nouvelles exigences d'un développement socio-économique et culturel incluant le développement durable : élus, techniciens, maîtres d'ouvrage, promoteurs, architectes et habitants doivent mutualiser leur savoir et leur savoir faire, partager une culture commune du « développement durable » pour construire ensemble un imaginaire collectif, un quartier, une ville ou un territoire.

Le développement durable nécessite d'engager une mutation dans les finalités des projets et une réforme profonde de l'élaboration et du pilotage des projets; il ouvre une autre ère d'action portée par des techniques nouvelles et par des valeurs (la nature, le rapport au temps, l'équilibre sociétal) qui expriment l'identité culturelle des territoires.

En France comme en Europe, les nouvelles politiques publiques s'engagent à mettre en œuvre un aménagement du territoire qui intègre une démarche de développement durable pour améliorer la qualité de vie et préserver l'environnement. La haute qualité environnementale des bâtiments (HQE) s'étend aujourd'hui à toute la sphère de l'urbanisme et prend en compte l'environnement au travers des PADD (projet d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schéma de cohérence et d'organisation des territoires), ou des documents contractuels d'une collectivité (PLU, Agenda 21, Charte d'environnement). Cette démarche doit encore s'élargir à des innovations en matière de qualité architecturale et urbaine, et d'équité sociale pour améliorer le confort des usagers et accompagner la diversité culturelle.

Un véritable travail de concertation, d'information, d'éducation et de sensibilisation doit être mis en œuvre pour contribuer à l'émergence de nouvelles pratiques et aboutir à la construction d'un nouvel environnement durable. La prise en compte de l'architecture et du patrimoine dans ces démarches d'éducation contribue à renforcer le sentiment de cette nécessité qui est la nôtre de maintenir cette richesse dans une démarche de solidarité intergénérationnelle.

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle de la formation initiale car elle contribue à la fois à l'épanouissement personnel et à la formation de l'esprit critique. C'est la raison pour laquelle, depuis de nombreuses années, l'éducation aux arts et à la culture fait l'objet d'une politique conjointe entre les ministères de l'Education et de la Culture.

Au plan national, la politique de relance initiée par le MCC vise à recentrer l'action de l'Etat, donner une place prioritaire aux partenariats, former les intervenants en décloisonnant les mondes de l'enseignement et de l'art, mobiliser les établissements du MCC en donnant un nouvel élan vers les publics exclus et une attention particulière aux nouvelles technologies. L'intensification des politiques de partenariat voulue par le MCC visant à " Accroître la place des politiques contractuelles d'ensemble intégrant des dispositifs dans des projets fédérateurs" rejoint en cela les préoccupations exprimées par le projet de "Texte cadre pour la généralisation des partenariats relatifs à l'éducation à l'environnement et au développement durable".

Le ministère de la Culture et de la Communication contribuera notamment, grâce à l'appui des professionnels de ses réseaux, à la mise en œuvre de l'introduction de l'architecture et du patrimoine intégrant le développement durable dans les programmes d'enseignement, de la maternelle au lycée.

Au plan européen, le MCC veut contribuer à faire émerger une identité culturelle qui, entre cohésion et diversité, passe par le développement d'une éducation artistique et culturelle donnant toute leur place à la diversité des langues et des cultures ainsi qu'à la diversité des formes artistiques, patrimoniales autant que contemporaines. Ceci passe par le développement de rencontres et de dispositifs européens rassemblant élèves, enseignants et professionnels des arts et de la culture ainsi que par le développement de la coopération entre les différentes politiques d'éducation artistique et culturelle menées dans les différents pays de l'UE.

Communication et médias

Les médias ont un rôle essentiel et démultiplicateur au sein de la Société et il est donc primordial que les démarches qu'ils réalisent à destination des lecteurs, des auditeurs, des téléspectateurs et des internautes prennent réellement en compte la complexité et l'interdépendance des processus touchant au développement durable.

L'insertion dans les cahiers des charges de l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public (France 2, France 3, France 4, France 5, Radio France, Radio France international et Réseau France Outre-mer) de dispositions relatives à la place de l'environnement et du développement durable constitue une première étape importante qui nécessite des moyens d'accompagnement, afin qu'elle se traduise par une réelle prise en compte de ces thématiques dans les contenus éditoriaux.

-------oooooOOOoooooo------

ANNEXE 3

FICHES DE "BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EDD" DE LA FRANCE RETENUES PAR L'UNECE

Les "Bonnes pratiques en matière d'Éducation pour le développement durable - EDD" sont des initiatives ayant trait à l'EDD, qui illustrent des bonnes pratiques, génèrent des idées et contribuent au développement de politiques.

Ces bonnes pratiques présentent un certain nombre de caractéristiques :

1. **Elles mettent l'accent** sur les dimensions éducatives et d'apprentissage du développement durable.

2. **Elles sont innovantes** et apportent des solutions nouvelles et créatrices aux problèmes courants, comme :

   - les moyens de découvrir les principaux problèmes locaux en rapport avec le développement durable

   - les moyens d'adaptation des processus pour s'accorder aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage en usage, les moyens de stimuler les liens entre les structures/situations d'apprentissage et la communauté;

   - les moyens d'intégrer les savoirs et la culture locale, l'élaboration de processus pour que les contenus des enseignements soient fixés en fonction des besoins locaux des points de départ de discussions sur la meilleure façon de réaliser l'Éducation pour le développement durable.

3. **Elles font la différence**. Elles ont un impact positif et tangible sur les conditions et la qualité de vie des individus, des groupes ou communautés concernés. Elles cherchent à établir des liens entre différents acteurs/secteurs de la société et sont inclusives, afin de permettre à de nouveaux partenaires de se joindre aux acteurs/institutions déjà en activité.

4. **Elles ont un effet durable**. Elles contribuent à l'amélioration sensible des conditions de vie. Elles doivent intégrer les composantes économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement durable et refléter leurs interactions/interdépendances dans leur conception et exécution.

5. **Elles offrent des possibilités de reproduction**. Elles fournissent des méthodologies efficaces pour la coopération transdisciplinaire et multi-sectorielle. Elles servent comme modèles pour générer des politiques et des initiatives ailleurs.

6. **Elles offrent des éléments d'évaluation**. Elles peuvent être évaluées en termes de critères d'innovation, de succès et de durabilité à la fois par des experts et les personnes concernées.

Le recueil édité par l'UNECE à l'occasion de la conférence ministérielle de Belgrade "Un environnement pour l'Europe" d'octobre 2007, fait le recueil des bonnes pratiques et expériences communes des divers pays européens.

Ce recueil décrit des exemples concrets d'une mise en œuvre réussie de l'EDD dans différents domaines et secteurs, de la sphère politique aux écoles, et dans des situations d'apprentissage formel, non formel et informel.

Ce recueil de bonnes pratiques, élaboré conjointement par l'UNECE et l'UNESCO [xvii] (cf. Éducation pour le développement durable en action, *in* : Bonnes pratiques N°2, 198 pp. 2007, UNESCO, secteur de l'éducation) est destiné à aider les divers pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre l'éducation pour un développement durable et qu'il servira d'exemple dans d'autres régions du monde.

La France, par le biais de son représentant au comité directeur de la Décennie à Genève, a proposé trois fiches qui ont été élaborées au sein du Comité français et figurent dans le document présenté par l'UNECE lors de la conférence ministérielle de Belgrade "Un environnement pour l'Europe", en octobre 2007 :

- Fiche 1 :

Généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire.

- Fiche 2 :

Inscrire l'éducation au développement durable dans le territoire de l'élève et de l'établissement .

- Fiche 3 :

Faire évoluer les référentiels de métiers prenant en compte les exigences du développement durable.

Ces fiches sont appelées a être réactualisées chaque année et à être mise en conformité avec les réponses fournies annuellement par chaque pays de l'UNECE dans le questionnaire sur les bonnes pratiques en matière d'éducation, de formation et d'information.

Parallèlement à ces fiches de bonnes pratiques, l'UNECE a rédigé, par le biais d'un groupe d'experts, un questionnaire [xviii] destiné à faire le bilan initial de la mise en œuvre de l'éducation pour un développement durable dans l'enseignement scolaire et universitaire.

Ce questionnaire de 21 pages est actualisé chaque année et doit permettre de suivre l'évolution des bonnes pratiques en matière d'éducation, de formation et d'information.

-------ooooooOOOoooooo-------

FRANCE : INITIATIVE PRIORITÉ 1

1. NOM DE L'INITIATIVE CONSIDERÉE COMME UNE BONNE PRATIQUE:

Généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire

2. NOM DU PAYS / DE L'ORGANISATION RESPONSABLE :

FRANCE/ COMITE FRANÇAIS DE LA DECENNIE
Nom : Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le développement durable
Adresse postale: Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20 avenue de Ségur 75007 Paris, France
Téléphone: 33-1 42 19 10 24 & 22 45 Fax: 33-1 42 19 10 50
Courriel: décennie@decennie-france.fr
Internet : www.decennie-france.org

3. PERSONNE A CONTACTER *(nom et titre)*:

Professeur Michel RICARD, Président du Comité national français de la Décennie

4. SECTEURS D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE

Éducation/apprentissage
Éducateurs
Environnement
Citoyenneté
Consommation durable
Citoyenneté
Outils et matériels (tels que Médias & TIC)
Recherche / Développement
Coopération régionale / internationale

5. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

Type de projet (gouvernemental, non-gouvernemental, municipal, autre):
Projet gouvernemental

Langue(s) de travail:
Français

Endroit / Groupe(s) cible(s) / Nombre de personnes impliquées:
Établissements scolaires

Année de commencement de l'initiative et durée:
Début : octobre 2005; durée : 3 ans

Budget et sources de financement:
Développé au niveau national; financement : État

Organisations partenaires impliquées dans ce projet *(s'il y a lieu)*:
État + collectivités territoriales + entreprise et société civile

Acteurs-clés impliqués (comme la communauté locale).
Les collectivités territoriales par le biais de conventions partenariales régionales en vue de promouvoir le développement durable par le biais de l'éducation, de la formation et de l'information.

6. PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

Après une année d'expérimentations menées dans 84 établissements scolaires, a été mis en place en septembre 2004 un dispositif global d'éducation à l'environnement pour un développement durable concernant l'ensemble des

établissements scolaires français. Cette éducation, développée en liaison avec la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) répond à plusieurs critères :

- ***s'inscrire au sein d'une politique nationale d'éducation, qui généralise des contenus et des méthodes pédagogiques et des outils, ayant pour objectif de permettre l'acquisition progressive et cohérente, du primaire à la terminale, d'une culture à l'environnement et au développement durable;***
- ***se développer dans le cadre d'un étroit partenariat entre École, Territoire et acteurs socio-économiques afin que le futur citoyen puisse développer des comportements appropriés à tous les échelons de la société et les enrichir tout au long de sa vie;***
- ***validée et réactualisée en permanence par les divers acteurs du monde de l'éducation mais également des collectivités et de la société civile qui considèreront à la fois les contenus des programmes, les connaissances acquises et les comportements en résultant.***

7. MÉTHODOLOGIE *(fournir une brève description)*

La méthodologie se réfère à quatre principaux niveaux d'action :

- ***modification des programmes scolaires afin d'y introduire le développement durable;***
- ***former les éducateurs et développer les outils et démarches pédagogiques adaptées;***
- ***mise en place de comités dans chaque académie afin de réaliser un suivi des dispositifs;***
- ***mettre en place des partenariats au niveau territorial.***

8. RÉSULTATS ET ÉVALUATION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description et évaluation)*

Résultats visés :
A l'issue de deux années l'on peut mettre en évidence plusieurs résultats :

- ***mise en oeuvre d'une réelle démarche transdisciplinaire;***
- ***passage progressif de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) à une éducation pour le développement durable (EDD);***
- ***perception de l'ensemble des acteurs de la nécessité d'inscrire l'éducation dans une démarche plus large dans et en dehors de l'école (cf. fiche 2).***

Points forts :
Généralisation de la démarche à l'ensemble des établissements scolaires.

Veuillez soumettre votre "bonne pratique" (jusqu'à 3 "bonnes pratiques" par pays/organisation) électroniquement par *courriel à: esd@unece.org.* De plus, vous êtes invité à nous envoyer toutes informations que vous jugeriez utiles, y compris des références à des documents, publications et/ou articles décrivant l'initiative, ainsi que des liens vers des sites web.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez envoyer votre requête à la même adresse courriel ou contacter: Division Environment, Human Settlements and Land Management, Commission Économique pour l'Europe, Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10, Suisse. fax: 00 41 22 9170107 - web : http://www.unece.org/env/esd/welcome.htm

FRANCE : INITIATIVE PRIORITÉ 2

1. NOM DE L'INITIATIVE CONSIDERÉE COMME UNE BONNE PRATIQUE:

Inscrire l'éducation au développement durable dans le territoire de l'élève et de l'établissement

2. NOM DU PAYS / DE L'ORGANISATION RESPONSABLE :

FRANCE/ COMITE FRANÇAIS DE LA DECENNIE
Nom : Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le développement durable
Adresse postale: Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20 avenue de Ségur 75007 Paris, France
Téléphone: 33-1 42 19 10 24 & 22 45 Fax: 33-1 42 19 10 50
Courriel: décennie@decennie-france.fr
Internet : www.decennie-france.org

3. PERSONNE A CONTACTER *(nom et titre)*:

Professeur Michel RICARD, Président du Comité national français de la Décennie

4. SECTEURS D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE *(cochez une ou plusieurs cases)*:

Éducation/apprentissage
Éducateurs
Environnement
Prévention des catastrophes
Consommation durable
Citoyenneté
Outils et matériels (tels que Médias & TIC)
Recherche / Développement
Coopération régionale / internationale

5. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

Type de projet (gouvernemental, non-gouvernemental, municipal, autre):
Projet gouvernemental

Langue(s) de travail:
Français

Endroit / Groupe(s) cible(s) / Nombre de personnes impliquées:
Établissements scolaires

Année de commencement de l'initiative et durée:
Début : octobre 2005; durée : 3 ans

Budget et sources de financement:
Développé au niveau national; financement : État

Organisations partenaires impliquées dans ce projet *(s'il y a lieu)*:
État + collectivités territoriales + entreprise et société civile

Acteurs-clés impliqués (comme la communauté locale).
Les collectivités territoriales par le biais de conventions partenariales régionales en vue de promouvoir le développement durable par le biais de l'éducation, de la formation et de l'information.

6. PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

L'établissement scolaire constitue le territoire de l'élève et c'est le cadre dans lequel doivent s'inscrire, de manière cohérente, les différents niveaux de mise en oeuvre de l'éducation pour le développement durable. Ceci doit être

réalisé dans les classes par des approches disciplinaires, co-disciplinaires, mais également dans les divers projets de tous niveaux au travers de dispositifs transversaux ainsi que par l'intermédiaire du projet de l'établissement qui, à moyen ou à long terme, doit devenir un établissement "en démarche de développement durable – E3D".

L'établissement vit et se développe en interaction avec son propre environnement territorial et cette ouverture de l'établissement vers l'extérieur, au travers de ses relations avec les acteurs territoriaux, doit permettre de construire de façon concrète et réaliste cette composante de l'éducation à la citoyenneté que constitue l'éducation pour le développement durable.

7. MÉTHODOLOGIE *(fournir une brève description)*

La conception d'agendas 21 partagée entre les responsables de l'éducation nationale, en particulier à l'échelon académique et les collectivités territoriales à l'échelon départemental ou régional constitue un premier outil. Cette coopération peut s'étendre à d'autres partenaires, institutionnels ou associatifs. La connaissance des axes de développement du territoire, des branches porteuses d'emploi, dans le cadre d'un schéma d'orientation global (actuellement en expérimentation dans plusieurs académies) peut amener les élèves à s'orienter de façon plus pertinente. Les initiatives des établissements dans le cadre de projets, les apports de travaux d'équipes de professeurs d'élèves et de professeurs, sur des problématiques liées aux territoires, peuvent contribuer à la réflexion collective. C'est dans cette direction que s'engagent les établissements en démarche de développement durable.

8. RÉSULTATS ET ÉVALUATION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description et évaluation)*

Résultats visés :
Dans sa vie quotidienne, l'ensemble de la communauté éducative - élargie aux partenaires du territoire de proximité - s'engage à agir en responsabilité, en solidarité et en synergie dans une démarche d'amélioration continue et de progrès vers le développement durable.

Points forts
Permettre plusieurs échelons d'intégration : enseignements disciplinaires et choix de supports pédagogiques concrets et locaux, éclairage pragmatique des options « découverte professionnelle » dans les collèges permettant aux élèves de construire leurs choix d'orientation à la fois en fonction de leurs goûts et des débouchés attendus (dispositifs découverte professionnelle en collège).

Problèmes rencontrés *(répondre s'il y a lieu)*
Des dispositifs de découverte professionnelle pas encore assez appréhendés de façon systémique.

Pourquoi considérez-vous que cette initiative est une bonne pratique?
Une approche véritablement systémique, donnant un sens aux enseignements sans rupture entre les processus d'apprentissage et la dimension éducative.

Veuillez soumettre votre "bonne pratique" (jusqu'à 3 "bonnes pratiques" par pays/organisation) électroniquement par *courriel à: esd@unece.org.* De plus, vous êtes invité à nous envoyer toutes informations que vous jugeriez utiles, y compris des références à des documents, publications et/ou articles décrivant l'initiative, ainsi que des liens vers des sites web.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez envoyer votre requête à la même adresse courriel ou contacter: Division Environment, Human Settlements and Land Management, Commission Économique pour l'Europe, Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10, Suisse. fax: 00 41 22 9170107 - web : http://www.unece.org/env/esd/welcome.htm

FRANCE : INITIATIVE PRIORITÉ 3

1. NOM DE L'INITIATIVE CONSIDERÉE COMME UNE BONNE PRATIQUE:

Faire évoluer les référentiels de métiers prenant en compte les exigences du développement durable

2. NOM DU PAYS / DE L'ORGANISATION RESPONSABLE :

FRANCE/ COMITE FRANÇAIS DE LA DECENNIE
Nom : Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le développement durable
Adresse postale: Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20 avenue de Ségur 75007 Paris, France
Téléphone: 33-1 42 19 10 24 & 22 45 Fax: 33-1 42 19 10 50
Courriel: décennie@decennie-france.fr
Internet : www.decennie-france.org

3. PERSONNE A CONTACTER *(nom et titre)***:**

Professeur Michel RICARD, Président du Comité national français de la Décennie

4. SECTEURS D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE *(cochez une ou plusieurs cases)*:

Éducation/apprentissage
Éducateurs
Environnement
Eau
Changements climatiques
Prévention des catastrophes
Développement rural
Consommation durable
Tourisme durable
Politique, Réglementation, Gouvernance,Citoyenneté
Outils et matériels (tels que Médias & TIC)
Recherche / Développement
Coopération régionale / internationale

5. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

Type de projet (gouvernemental, non-gouvernemental, municipal, autre):
Projet gouvernemental

Langue(s) de travail:
Français

Endroit / Groupe(s) cible(s) / Nombre de personnes impliquées:
Structures de formation professionnelle initiale et continue (école, université, entreprises, collectivités, société civile).

Année de commencement de l'initiative et durée:
Début : octobre 2006; durée : 3 ans
Budget et sources de financement:
Développé au niveau national avec des apports État & partenaires sociaux et professionnels.

Organisations partenaires impliquées dans ce projet *(s'il y a lieu)*:
État + collectivités territoriales + entreprise + organismes de la société civile

Acteurs-clés impliqués (comme la communauté locale).
Établissements de formation professionnelle & organismes représentatifs des secteurs professionnels (chambres consulaires).

6. PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description)*

Amener les acteurs de la formation professionnelle (État, collectivités territoriales, entreprises, ...) à insérer dans

les référentiels des métiers - tant par la formation initiale que par la formation continue - les nouvelles compétences permettant de faire face aux exigences en vue du développement durable, prenant notamment en compte les enjeux liés au réchauffement climatique, aux problèmes énergétiques et à la diminution des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

7. MÉTHODOLOGIE *(fournir une brève description)*

Cette démarche s'appuie sur un bilan des référentiels actuels et des nouveaux besoins en compétences et aptitudes qui permettra de conduire progressivement le travail de rénovation nécessaire à la prise en compte des nouvelles exigences environnementales, socio-économiques et éthiques favorables s'inscrivant au coeur du développement durable.

8. RÉSULTATS ET ÉVALUATION DE L'INITIATIVE *(fournir une brève description et évaluation)*

Résultats visés :
Contribution, par le biais de l'activité professionnelle, à la responsabilisation citoyenne à toutes les échelles et dans tous les temps de vie ainsi qu'à la réduction des impacts des activités humaines.

Points forts :
Démarche partenariale entre les différents acteurs concernés de la formation professionnelle (services de l'État, collectivités territoriales, branches professionnelles, entreprises), s'inscrivant à la fois dans l'urgence (face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité tout en visant à une action à long terme).

Faiblesses et risques :
Difficultés à répondre concrètement et de manière ciblée à des problématiques globales.

Conditions pour développer l'initiative avec succès *(répondre s'il y a lieu)*
Engager plusieurs expérimentations en parallèle dans des secteurs professionnels clés au regard des enjeux du développement durable.

Pourquoi considérez-vous que cette initiative est une bonne pratique?
En contribuant à améliorer la prise de conscience partagée des enjeux pour un ensemble d'acteurs de la formation professionnelle ayant des références et des points de vue différents et en les mettant en position d'anticiper l'avenir à moyen et long terme, cette initiative peut accroître leur capacité à développer une nouvelle culture commune plus favorable au développement durable.

Veuillez soumettre votre "bonne pratique" (jusqu'à 3 "bonnes pratiques" par pays/organisation) électroniquement par *courriel à: esd@unece.org.* De plus, vous êtes invité à nous envoyer toutes informations que vous jugeriez utiles, y compris des références à des documents, publications et/ou articles décrivant l'initiative, ainsi que des liens vers des sites web.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez envoyer votre requête à la même adresse courriel ou contacter: Division Environment, Human Settlements and Land Management, Commission Économique pour l'Europe, Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10, Suisse. fax: 00 41 22 9170107 - web : http://www.unece.org/env/esd/welcome.htm

ANNEXE 4

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'UNECE SUR L'AVANCEMENT DE L'EDD DANS LES 55 PAYS EUROPÉENS RELEVANT DE LA STRATÉGIE DE VILNIUS

Les ministres de l'environnement et de l'éducation des états membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ont adopté, à Vilnius en mars 2005, la stratégie CEE-ONU pour l'EDD. Les gouvernements se sont engagés à incorporer des thèmes relatifs au développement durable dans leurs systèmes d'éducation, dans toutes les disciplines qui s'y prêtent, ainsi que dans l'éducation non formelle et informelle. Ces thèmes incluent la réduction de la pauvreté, la paix, l'éthique, la démocratie, la justice, la sécurité, les droits de l'homme, la santé, l'équité sociale, la diversité culturelle, l'économie, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Les six objectifs suivants proposaient un cadre en vue de la mise en oeuvre, à savoir:

- Assurer que les cadres politiques, réglementaires et opérationnels appuient l'EDD;
- Promouvoir le développement durable par les enseignements formels, non formels et informels;
- Développer les compétences dans le secteur éducatif pour pratiquer l'EDD;
- Faire en sorte que les outils et les documents adéquats pour l'EDD soient accessibles;
- Promouvoir la recherche-développement sur l'EDD; enfin
- Renforcer la coopération sur l'EDD à tous les niveaux dans la région de la CEE-ONU.

Les gouvernements se sont engagés à réaliser des progrès dans la mise en oeuvre de l'EDD comme suit:

- **Phase I** (jusqu'en 2007) : prendre acte des activités existantes, mettre en oeuvre les mesures initiales, et définir les priorités pour les activités futures;
- **Phase II** (jusqu'en 2010) - commencer à intégrer le développement durable dans les programmes d'étude, examiner les progrès accomplis dans l'exécution des stratégies nationales et revoir ces stratégies le cas échéant;
- **Phase III** (jusqu'en 2015) : accomplir des progrès considérables dans la mise en oeuvre de l'EDD.

Afin de suivre le déroulement et les avancées des processus relevant de l'EDD, un groupe de 11 experts européens[23] a élaboré une série d'indicateurs. Ces indicateurs ont été repris dans un questionnaire destiné à recueillir annuellement des informations sur les démarches mises en œuvre dans chaque pays relevant de la Stratégie de Vilnius.

Le premier questionnaire a été rempli en février 2006. Les résultats de cette première étude ont été présentés à la sixième conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" à Belgrade (10-12 octobre 2007) sous le titre "Apprendre les uns des autres : réalisations, difficultés et marche à suivre"[24]. Belgrade

Les indicateurs et leur conception

Les indicateurs définis par le groupe d'experts sont conçus pour contribuer à améliorer l'apprentissage en augmentant la prise de conscience, en suscitant le débat sur l'EDD et en faisant participer de multiples partenaires à l'élaboration des rapports. Ainsi, ce n'est pas l'établissement de classements ou de comparaisons qui contribue à la mise en oeuvre effective de l'EDD, mais l'apprentissage qui résulte de l'utilisation active et critique des indicateurs et de l'échange d'enseignements issus de l'expérience entre les pays de la CEE.

Au vu des résultats actuels, il est très difficile de déterminer si le genre d'apprentissage recherché est bien en place : d'une part, cela est dû à la conception du modèle et aux questions semi-factuelles posées et, d'autre part, à la manière dont le questionnaire a été rempli[25].

---

[23] Gérard BONHOURE, Inspecteur général de l'Éducation nationale faisait partie de ce groupe de 11 experts internationaux qui a élaboré le questionnaire relevant de la Stratégie de Vilnius.

[24] Ce rapport de 32 pages porte les références suivantes : ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/3 & ECE/CEP /AC.13/2007/INF/3.

[25] Il faut noter que pour cette première évaluation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie, il a été demandé à chaque pays de l'UNECE de porter son attention sur la section du modèle relative à la phase I de la Stratégie.

Les indicateurs ont été mis au point par le Groupe d'experts CEE (voir Indicateurs relatifs à l'éducation pour un développement durable. Le modèle de présentation des rapports (CEE, 2006, ECE/CEP/AC.13/2006/5/Add.1) est un modèle universel qui produit des rapports selon une présentation uniforme et qui garantit que tous les pays de la CEE rendent compte des mêmes aspects et questions touchant à l'EDD. Cependant, l'examen des données fournies montre clairement que les concepts introduits dans le modèle ne sont pas tous compris de la même façon. L'EDD est elle-même un concept évolutif et souvent contesté, dont la signification varie dans l'espace (pays, régions) et dans le temps (moment de l'histoire). Même au sein d'un pays donné, sont appréhendés différemment des concepts tels l'EDD et la sensibilisation à l'écologie, l'approche scolaire globale ou la participation au processus de décision démocratique.

Il faut noter que les réponses aux questions posées, par exemple sur les arrangements formels en matière de collaboration (coopération entre les différents ministères, entre le gouvernement et les partenaires) ne permettent pas de savoir si la coopération fonctionne dans la pratique. Pour le découvrir, il faudrait qu'il soit mis davantage l'accent sur la partie descriptive.

Les différents pays et sous-régions de la CEE ont des enjeux, des perspectives et des histoires qui leur sont propres et qui influent sur la façon dont l'EDD est perçue et mise en oeuvre. Dans l'idéal, les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès en matière d'EDD sont eux-mêmes le résultat d'un processus d'apprentissage mis en place dans ces pays et sous-régions, de sorte que la signification des indicateurs y est bien comprise et qu'il est possible d'établir une base de soutien dans tous les organes et organismes publics compétents.

La Stratégie de la CEE appuie le développement contextuel de l'EDD, mais ne prône pas une approche normative. Dans certains pays, des repères et des ensembles d'indicateurs mieux adaptés aux spécificités locales ont déjà été élaborés ou sont actuellement mis au point. En conséquence, le groupe d'indicateurs devrait être ouvert à l'adaptation et à l'utilisation ultérieure par des pays élaborant leur propre ensemble d'indicateurs à l'échelle nationale.

Les résultats de l'enquête

- **Amélioration des activités existantes**

Dans tous les pays, il faut d'utiliser de manière optimale les résultats et l'expérience générés dans le cadre des programmes nationaux existants d'EDD afin de les développer plus avant. Parmi les mesures les plus importantes que les pays ont appliquées pour ce faire on peut citer :

- Décerner des labels aux établissements qui manifestent une bonne pratique;
- Entreprendre un référentiel des établissements;
- Communiquer efficacement et diffuser l'expérience et les résultats dans tous les secteurs de la société dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle, et au moyen de plates-formes et de centres d'information.

- **Mise en place d'un cadre stratégique**

Diverses pratiques optimales se rapportent à l'établissement d'un cadre méthodologique ou stratégique pour la mise en oeuvre de l'EDD. Les mesures principales appliquées par les gouvernements sont à cet égard:

- établissement d'une coopération inter-institutionnelle (par exemple, entre les ministères et les organes de gouvernement et les ONG, ou entre les établissements scolaires et les organisations éducatives);
- création de réseaux ou de plates-formes, le cas échéant de caractère international, par le biais desquels la collaboration entre différents secteurs de la société peut être stimulée.

- **Institutionnalisation de l'EDD**

Les pays qui ont la plus longue tradition dans le domaine de l'EDD voient dans la coordination et la liaison entre des initiatives indépendantes un point faible. Il est besoin de fédérer les activités parallèles pour renforcer leur impact. Dans ce but, des mesures analogues à celles citées ci-dessus peuvent utilement être appliquées.

- **Intégration de l'EDD dans les programmes**

La plupart des "pratiques optimales" mentionnées sont axées sur l'intégration de l'EDD dans les programmes scolaires. Toutes les mesures contribuent de fait à cela, mais plusieurs d'entre elles mériteraient d'être renforcées:

- les méthodes fondées sur les TIC sont considérées comme prometteuses pour la pratique concrète de l'EDD;
- plusieurs projets se concentrent sur l'élaboration de méthodes d'enseignement novatrices;
- dans beaucoup de "pratiques optimales", la participation active des élèves et des enseignants à l'élaboration des outils et documents d'EDD est considérée comme déterminante, de même que la pratique interdisciplinaire en ce qui concerne le développement durable.

• **Développement des compétences pour l'EDD**

Un grand nombre de pays, en particulier dans les sous-régions EOCAC et ESE, ont indiqué que le processus de mise en oeuvre est ralenti par le manque de compétences pour l'EDD chez les personnels. De nombreux projets visent donc à corriger la situation par les moyens suivants:

- formation des éducateurs;
- production de documents de tous ordres (trousses à outils) et élaboration de méthodes d'enseignement novatrices;
- échanges d'expérience au niveau international;
- développement des connaissances par la recherche-action;
- création de plates-formes pour rendre les instructions pédagogiques facilement accessibles (par ex : par les canaux virtuels et réseaux).

• **Sensibilisation du public**

Il est nécessaire de créer une base de soutien dans le grand public en ce qui concerne l'EDD en général et les principes et les objectifs de la stratégie en particulier. Les buts et les objectifs n'ont pas encore été suffisamment transmis du plan national vers l'échelon local. Dans les pratiques optimales qui visent la sensibilisation du public, c'est souvent une "approche communautaire" qui est utilisée, par laquelle la communauté locale (par exemple les enseignants, les élèves et les parents) est activement impliquée dans la création et la réalisation d'un projet d'EDD. Dans d'autres projets, c'est aux "nouveaux médias" qu'il est fait appel pour capter l'attention des gens.

• **Diffusion de l'information relative à l'EDD**

La dernière tâche qui ressort de la réflexion sur les "pratiques optimales" est l'amélioration de l'accessibilité de l'information liée à l'EDD. Il ne s'agit pas seulement de la diffusion des informations liées à l'EDD et des principes et objectifs de la stratégie par le biais de diverses mesures telles celles citées à la section ci-dessus, mais également de la création de centres et voies de communication par le biais desquels les praticiens dans le domaine de l'EDD, par exemple les éducateurs et les responsables administratifs, peuvent facilement mettre la main sur la documentation requise et sur des avis éclairés. Ce segment correspond principalement aux plates-formes internationales, à l'utilisation des "nouveaux médias" et à la création de centres éducatifs.

Conclusions et recommandations concernant la région CEE-ONU

• **De la politique à la pratique**

Le programme de la phase I est en bonne voie et la plupart des pays manifestent leur engagement à mettre en place les politiques, la coopération et les structures nécessaires pour appliquer la stratégie. Il manque cependant des actions concrètes pour donner suite aux mesures adoptées au niveau politique. Le processus d'application devrait dépasser le stade de la seule stratégie pour passer à des plans d'action spécifiques pour l'EDD, par pays et par région.

• **La coopération interdépartementale et la participation multipartites**

L'axe principal de la stratégie, à savoir le fait que des mécanismes de partenariat doivent être établis entre les différents ministères et instances et que la participation multipartites prenantes doit être stimulée, semble recueillir le soutien de la plupart des pays. Il faut toutefois garder présent à l'esprit que les partenariats ainsi établis ne doivent pas rester des protocoles théoriques, mais qu'une authentique communication doit s'établir entre les partenaires (par exemple entre les ministères de l'éducation et de l'environnement).

• **Plus d'engagement grâce à des incitations économiques**

Les incitations économiques à l'appui de l'EDD semblent manquer dans beaucoup de pays, en particulier dans les pays des sous-régions du Caucase et de l'Europe du Sud-est. Cela semble indiquer que, dans une certaine mesure, les gouvernements manquent encore de détermination pour s'engager pleinement dans la mise en oeuvre de la stratégie.

• **Passer de la perspective environnementale à un concept plus intégrateur de l'EDD**

Dans beaucoup de pays, c'est principalement de la composante environnementale de l'EDD qu'il est traité. Un accent plus marqué devrait être placé sur d'autres aspects du développement durable (à savoir les aspects sociaux et économiques), tout en tenant compte du fait que, dans la conjoncture, certains thèmes sont plus appropriés ou urgents dans certains pays, et qu'il faut savoir choisir au cas par cas. La détermination des priorités est un élément important dans l'élaboration, par les différents pays, d'une stratégie nationale appropriée d'EDD. Par conséquent les pays doivent avoir toute la latitude voulue pour choisir et adopter les problématiques et les méthodes spécifiques qui conviennent.

- **Traiter des questions restées dans l'ombre**

Plusieurs questions ont été insuffisamment traitées jusqu'ici et doivent donc retenir l'attention:

- Dans la plupart des pays, l'EDD n'est pas intégrée dans la formation initiale des éducateurs. En fait beaucoup de pays indiquent que cette lacune est un obstacle majeur à l'exécution de la stratégie. Les formateurs des futurs enseignants devraient être considérés comme les parties prenantes déterminantes dans le processus de mise en oeuvre de l'EDD. Ainsi apparaît-il comme nécessaire d'apporter un soutien accru aux ateliers régionaux (ou sous- régionaux) d'EDD à l'intention des formateurs d'enseignants, en se concentrant sur les contenus et les effets potentiels de l'EDD, l'assimilation de ses principes, et les processus et méthodes d'enseignement, ainsi que sur les stratégies d'intégration de l'EDD dans les programmes;
- Les mécanismes de contrôle de qualité des outils et des matériels didactiques sont insuffisants. L'utilisation d'un ensemble dynamique d'indicateurs de qualité, et l'introduction d'un mécanisme de contrôle continu et d'évaluation permettraient de renforcer la qualité de l'EDD;
- La recherche dans le domaine de l'EDD fait encore défaut, et les résultats des recherches sont diffus et sous-utilisés. L'on manque de plates-formes intermédiaires pour promouvoir la recherche dans le champ de l'EDD, d'une part en articulant le segment politique avec la pratique en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'EDD, et de l'autre en opérant des synthèses et en diffusant les travaux sur l'EDD de manière accessible et utile pour les décideurs et les praticiens;
- La préservation, l'utilisation et la promotion des connaissances locales demeurent un point faible dans le processus de mise en oeuvre de l'EDD dans une majorité de pays. Cela peut tenir en partie à la méconnaissance de l'existence de ces savoirs et de leur contribution potentielle à un monde plus durable. Une sensibilisation à tous les niveaux à cet égard devrait être une composante essentielle de la stratégie nationale d'EDD.

- Se concentrer sur les contenus et les méthodes d'enseignement

Actuellement, la plupart des pays ont tendance à se concentrer sur l'intégration de la teneur de l'EDD dans les programmes d'étude et la formation. L'EDD toutefois réclame des approches entièrement nouvelles de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment:

- Un changement de perspective en ce qui concerne la définition des programmes d'études, donc l'abandon de la hiérarchie descendante pour adopter le principe de la participation active des élèves à la négociation des contenus et de la nature de leur propre apprentissage dans l'environnement où ce dernier se fait;
- Un recentrage, pour passer de la simple transmission de connaissances à la génération de valeurs chez les élèves.

ANNEXE 5

PLAN NATIONAL D'ACTION

12 FICHES DE PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif du Plan National d'Action pour la Décennie des Nations Unies est de développer des actions d'éducation, de formation et d'information au développement durable dans tous les secteurs de notre Société afin de changer les comportements et de faire que le développement durable devienne la référence permanente et incontournable de l'ensemble de nos activités.

Lors du colloque de juin 2006 organisé par le Comité français de la Décennie, les experts ont constitué douze tables rondes destinées à réfléchir aux principales actions à mener pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies. Les recommandations issues de ces tables rondes ont constitué la trame au sein de laquelle sont venues s'inscrire les réflexions de douze groupes de travail.

Les douze fiches présentées ci-après portent toutes sur les diverses composantes de l'éducation, la formation et l'information pour un développement durable et dispensées de manière formelle, non formelle et informelle, à l'intention de tous et tout au long de la vie.

Ces fiches portent sur les thèmes suivants :

1. Éducation pour un développement durable dans le cadre scolaire

Inscrire l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le territoire de l'élève, de l'étudiant et de l'établissement

2. Enseignement agricole et Développement durable

Enseignement agricole : éducation au développement durable dans un établissement au cœur du vivant et des territoires

3. Éducation à une consommation responsable (ECR)

Renforcer l'éducation et l'information à la consommation afin de développer le sens critique des consommateurs.

4. Formation professionnelle et Développement durable

Adapter les métiers aux besoins de notre Société en matière de développement durable et former les praticiens actuels et futurs à ces nouvelles compétences.

5. Des outils et des dispositifs pour éduquer et former au Développement durable.

Améliorer la complémentarité des outils et dispositifs pédagogiques dans le cadre d'une démarche partenariale aux échelles territoriales, nationales et internationales.

6. Initiatives territoriales

Développer la formation et la sensibilisation des élus afin qu'ils mettent en place des démarches concrètes de développement durable, notamment par la généralisation des agendas 21.

7. Relations des acteurs aux territoires et éducation pour un développement durable

Imaginer des schémas directeurs d'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable.

8. Enrichir le lien entre la recherche et les pratiques pédagogiques dans le domaine du développement durable.

9. L'éducation au développement durable pour et avec les jeunes dans un partenariat avec les adultes.

Mieux intégrer les jeunes dans les territoires en les incitant à participer au débat public et à s'engager dans des démarches de terrain en partenariat avec les adultes.

10. Médias et Développement durable

Développer la prise de conscience et les connaissances des professionnels des médias en matière d'environnement et de développement durable par la généralisation des démarches spécifiques d'éducation et de formation.

11. Éducation à la prévention des risques majeurs

12. Solidarité, coopération et développement durable

Développer la coopération bi- et multilatérale en favorisant le développement des compétences dans les pays du "Sud" en respectant leurs spécificités environnementales et socio-culturelles.

Ces fiches sont à des stades d'avancement très différents, mais constituent la première étape de la démarche qui, dans les mois à venir, doit déboucher sur les propositions finales du Plan National d'Action.

-------oooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
1. Éducation pour un développement durable dans le cadre scolaire

La proposition émanant de l'atelier **« Éducation pour un développement durable dans le cadre scolaire»** lors du colloque de juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Proposition :
Inscrire l'éducation au développement durable dans le territoire de l'élève et de l'établissement

L'établissement scolaire constitue le territoire de l'élève et c'est le cadre dans lequel doivent s'inscrire, de manière cohérente, les différents niveaux de mise en oeuvre de l'éducation pour le développement durable. Ceci doit être réalisé dans les classes par des approches co-disciplinaires, mais également dans les divers projets de tous niveaux au travers de dispositifs transversaux ainsi que par l'intermédiaire du projet de l'établissement qui, à moyen ou à long terme, doit devenir un établissement "développement durable". L'établissement vit et se développe en interaction avec son propre environnement territorial et cette ouverture de l'établissement vers l'extérieur, au travers de ses relations avec les acteurs territoriaux, doit permettre de construire de façon concrète et réaliste cette composante de l'éducation à la citoyenneté que constitue l'éducation pour le développement durable.

Le bilan des avancées de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) dans l'enseignement scolaire a permis d'acter les progrès de cette intégration dans les contenus disciplinaires et la nécessité d'une approche co-disciplinaire en s'appuyant sur les documents d'accompagnement publiés sur le site ÉduSCOL qui montre les points d'ancrage de l'EEDD dans les différentes disciplines. Cette intégration est une réalité dans plusieurs académies, avec des comités de pilotage actifs.

Quatre idées force ont été dégagées visant, d'une part à consolider et à étendre les travaux déjà réalisés et, d'autre part, à engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable volontaire et ancrée dans les territoires.

1. *Élargir l'éventail des disciplines engagées.* Pour l'instant, on constate que seules l'Histoire-Géographie et les Sciences de la Vie et de la Terre sont particulièrement impliquées dans l'EEDD. Or, ce ne sont pas les seules disciplines concernées par cette thématique. Physique-Chimie, sciences économiques, économie et gestion, EPS, disciplines littéraires et artistiques, sont aussi intéressées et le renforcement de leur participation reste un objectif.
2. *Accroître la formation.* Cette démarche vise plus particulièrement les corps intermédiaires, les corps d'Inspection, les personnels de direction, les gestionnaires, y compris dans le cadre de formations inter-catégorielles. Assez souvent, des formations existent mais ne rassemblent pas les différents acteurs et il est donc souhaitable de mettre en place des formations inter-catégorielles.
3. *Élargir les problématiques.* Il y a eu un glissement de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement durable (EEDD) vers l'Éducation pour un Développement Durable (EDD) et il est donc nécessaire d'élargir ces problématiques. Le fait que le mot « environnement » disparaisse du sigle ne signifie pas que soient abandonnées les questions environnementales : elles gardent toute leur place, mais avec un recentrage et la nécessité de les aborder de façon systémique, intégrées dans la perspective EDD.
4. *Inscrire l'EDD dans le territoire de l'élève.* C'est démarche importante qui intègre les propositions précédentes. L'établissement, qui constitue le territoire de l'élève, est le cadre dans lequel s'inscrivent, de manière cohérente, les différents niveaux de mise en œuvre de l'EDD : dans les classes, par des approches co-disciplinaires, dans les projets de tout niveau à travers les dispositifs transversaux, mais aussi dans les projets d'établissement. Ceci permet d'envisager, à moyen/long terme, des établissements "développement durable" vivant et se développant en interaction avec leur territoire. Cette ouverture vers l'extérieur, les relations avec les acteurs des territoires, permettent de construire de façon concrète, réaliste cette composante de l'éducation à la citoyenneté que constitue l'Éducation pour un Développement Durable.

Les enjeux éducatifs en matière d'EDD sont tels qu'il faut dépasser les objectifs d'initiation ou de sensibilisation à l'environnement développés dès les années 1970, pour mettre en place une politique globale d'éducation au développement durable (EDD) qui répond à un triple objectif d'ordre scientifique, civique et professionnel et visant quatre objectifs majeurs :

- **la généralisation** : toucher tous les élèves sur l'ensemble de leur scolarité primaire et secondaire (et même au-delà dans les CPGE et les STS);

- **l'intégration dans l'ensemble du système éducatif** : non pas créer une nouvelle discipline ou des dispositifs spécifiques, mais viser une EDD intégrée prise en charge par tous les acteurs du système éducatif et viser l'ensemble des activités éducatives;

- **la prise en compte explicite des trois volets constitutifs du développement durable** : en intégrant pleinement les questions environnementales mais en donnant aussi toute leur place aux questions économiques et sociales ainsi qu'à leurs dimensions culturelles;

- **une réflexion de fond sur les formations professionnelles :** à envisager pour préparer les futurs métiers liés au développement durable ainsi que pour intégrer systématiquement les objectifs d'un développement durable aux formations existantes.

Le ministère de l'Éducation nationale a conçu deux plans triennaux successifs : un premier plan, de 2004 à 2007, a permis de jeter les bases de la généralisation en l'introduisant dans les programmes d'enseignement et en créant un réseau national d'impulsion dans l'ensemble des Académies; un second plan, lancé en 2007, vise l'inscription de l'EDD dans le quotidien du système éducatif. Ce plan s'organise autour de **trois grands axes** :

- **Inscrire l'EDD dans les programmes** : poursuivre l'adaptation des programmes pour mobiliser l'ensemble des disciplines et élargir les contours thématiques de l'EDD comme la prise en compte plus forte de domaines comme la santé ou les risques majeurs qui ouvre les enseignements sur des enjeux concrets de la vie des élèves, de l'établissement et du territoire.

- **Multiplier les démarches globales d'EDD dans les établissements et les écoles :** L'échelle de l'établissement ou de l'école apparaît particulièrement bien adaptée à la mise en place de projets cohérents et opérationnels et les établissements sont encouragés à s'engager dans la démarche E3D.

- **Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation :**Le succès de la généralisation implique la mise en place d'un plan ambitieux de formation des diverses catégories de personnels, professeurs et chefs d'établissement et, plus généralement, l'ensemble des personnels d'encadrement pédagogique et administratif. Dans ce contexte, il s'agit aussi de mettre à disposition des utilisateurs de nouvelles ressources adaptées aux orientations scientifiques et pédagogiques du Ministère.

La réussite de cette nouvelle politique d'éducation au développement durable suppose :

- l'inscription explicite, d'ici 2010, des questions de DD dans l'ensemble des programmes d'enseignement (condition nécessaire à une véritable généralisation) et leur prise en compte par toutes les disciplines (condition nécessaire à l'appréhension réelle des trois volets) en référence au socle commun des compétences et des connaissances;
- l'inscription de l'EDD dans les projets des écoles et des établissements : d'ici 2010, un tiers des écoles et des établissements du secondaire doivent s'être engagés dans cette démarche;
- un plan ambitieux et généralisé de formation (initiale et continue) de tous les acteurs du système éducatif : enseignants des différentes disciplines, mais aussi cadres (inspecteurs, chefs d'établissement, gestionnaires), personnel d'éducation et de service;
- une nouvelle mobilisation concertée des partenaires de toutes natures, incontournables en la matière mais extrêmement dispersés, autour d'un projet éducatif cohérent intégrant explicitement les quatre objectifs majeurs;
- une politique renouvelée de productions d'outils et de supports pédagogiques correspondant à ces nouvelles orientations.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
2. Enseignement agricole et Développement durable

La proposition émanant de l'atelier intitulé « ***Education pour le développement durable dans un établissement au cœur du vivant et des territoires*** » lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

> *Proposition issue du colloque de juin 06 :*
> **Réaliser un continuum éducatif élève – enseignant – établissement - territoire afin de mieux inscrire l'établissement au cœur du vivant et des territoires.**
>
> Généraliser les démarches de projets d'établissements fondés sur le développement durable en s'appuyant sur une personne référente en matière de développement durable qui ferait le lien entre les élèves, par l'intermédiaire des écodélégués de classe, les enseignants et autres personnels de l'établissement, le chef d'établissement et les partenaires territoriaux de l'établissement (agriculteurs, élus…).

L'enseignement agricole porte une triple responsabilité dans la prise en compte du développement durable :

- Celle ***d'éduquer des « citoyens »***, acteurs du développement dans leur territoire, aptes à retenir des choix locaux et à en évaluer les conséquences à plusieurs niveaux ;
- Celle de ***former à des pratiques*** répondant aux besoins de notre société en matière d'environnement et de développement durable, dans les métiers actuels et futurs des quatre secteurs de la production agricole, de la transformation du vivant, de l'aménagement, l'environnement et la forêt, et des services en milieu rural ;
- Celle de ***gérer des établissements publics,*** des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, au quotidien, dans une perspective de durabilité.

1. Mise en œuvre de démarches intégrant le développement durable dans les établissements

L'objectif est d'obtenir la ***généralisation de l'intégration du développement durable dans les projets d'établissement***, en lien avec leur contexte territorial.

Plusieurs axes d'action seront poursuivis pour mettre en œuvre cette éducation et organiser la démarche d'amélioration continue des pratiques en vue du développement durable, au niveau des établissements.

- ***Actions de formation et d'éducation***, en formation initiale, continue et par apprentissage. Ces actions se déclineront sous leurs ***aspects formels*** dans la formation , ainsi que sous leurs ***aspects non formels et informels*** grâce aux missions spécifiques de l'enseignement agricole, aux actions internes à l'établissement, et aux divers réseaux et partenariats développés.
  - poursuite de l'introduction, dans les référentiels professionnels et de formation, des aspects liés à l'environnement et au développement durable ;
  - poursuite des actions de formation inter-disciplinaire et des projets éducatifs en lien avec les entreprises et le territoire ;
  - poursuite des actions des réseaux d'animation culturelle, d'éducation à l'environnement, d'éducation au développement et à la coopération internationale, d'éducation à la santé, d'éducation à la citoyenneté, etc… ;
  - mise en place d'éco-délégués dans toutes les classes pour améliorer la participation des élèves aux démarches des établissements.
- ***Mise en œuvre d'actions concrètes*** au niveau des établissements, des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, en lien avec leurs territoires. . Ces actions concrètes permettront une amélioration de la gestion de ces centres et favorisant une diffusion de pratiques nouvelles par l'intermédiaire de démonstrations et d'expérimentations. Elles mobiliseront diverses catégories de personnels et les apprenants dans des partenariats variés permettant de construire des démarches collectives de réflexion et d'action en faveur du développement durable

- ***Intégration du développement durable dans les projets d'établissement***, grâce à des démarches participatives, incluant personnels, apprenants et acteurs territoriaux, avec un référent « développement durable » par établissement.

Ces trois axes, parallèles et complémentaires, peuvent constituer des entrées dans la démarche pour plusieurs types de personnels, avec l'objectif d'aboutir à une intégration de ces actions dans le fonctionnement global de l'établissement.

2. Renforcement de la coordination régionale

Cette coordination régionale, à vocation « recherche – formation – développement », portera sur deux aspects, « ***secteurs professionnels et développement durable*** » et « ***projet d'établissement, citoyenneté et territoire*** ». Ces deux aspects sont parties intégrantes de deux missions de l'Enseignement Agricole : « expérimentation – développement », « animation et développement des territoires ». Les animateurs régionaux permettront de relayer les informations et de faire circuler les innovations de manière ascendante et descendante, entre les établissements et avec le niveau national, en relation avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux.

3. Mise en place d'un groupe de travail « recherche – formation – développement »

Un groupe de travail associant Recherche – Formation – Développement sera instauré au niveau national en vue de conduire des réflexions et des actions communes concernant l'éducation pour le développement durable.

Ce groupe associera organismes de recherche, établissements publics, partenaires du développement agricole et rural, enseignement supérieur relevant du MAP, système d'appui de l'enseignement agricole. En lien avec les autres directions du MAP impliquées dans le développement durable des territoires, ce groupe réfléchira aux nouvelles organisations sociales et aux nouvelles compétences nécessaires pour mettre en œuvre le développement durable dans les territoires et les quatre secteurs professionnels intéressant l'enseignement agricole :

- Production agricole
- Transformation du vivant
- Aménagement, environnement et forêt
- Services en milieu rural

Par sa réflexion, ce groupe soutiendra la diffusion des innovations dans la formation des enseignants, des conseillers et des chercheurs, en relation avec ses partenaires professionnels et institutionnels.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
3. Éducation à une consommation responsable (ECR)

La proposition émanant de l'atelier intitulé « ***Education à une consommation responsable*** » lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Proposition issue du colloque de juin 06 :
Renforcer l'éducation et l'information à la consommation afin de développer le sens critique des consommateurs

Réaliser une double démarche : d'une part, insérer dans les programmes éducatifs (primaire, secondaire et post-secondaire), et spécialement dans les Agendas 21 scolaires, l'apprentissage à la consommation responsable en développant le sens critique des élèves vis-à-vis de la consommation et des messages publicitaires véhiculés par les médias et, d'autre part, fédérer les acteurs concernés (ministères, enseignants, associations, instituts de recherche, entreprises) pour élaborer des méthodes d'éducation et d'information adaptées aux cultures et aux territoires des populations ciblées.

L'éducation à une consommation responsable s'inscrit au cœur de l'Education au Développement Durable (EDD). Par l'acte de consommation, une personne agit directement et indirectement sur l'environnement naturel (utilisation de ressources, cycles biogéochimiques …) et sur l'environnement social et économique (achats éthiques, équitables, écologiques …).

L'éducation à la consommation responsable a donc pour objectif d'engager une prise de conscience de ces impacts et d'induire un changement des modes de vie en agissant sur les comportements d'achat, l'usage des produits, la prévention et la gestion des déchets, mais aussi la responsabilité professionnelle et citoyenne.

Par éducation à une consommation responsable, nous retiendrons :

- l'éducation réalisée dans les cadres primaire, secondaire et post secondaire (formation de professeurs et d'animateurs),
- l'éducation réalisée dans les cadres extrascolaires,
- la formation des salariés dans les entreprises ou au sein des autorités publiques,
- la sensibilisation et l'information du grand public.

Dans ces quatre cas, un travail important de formation des formateurs et des acteurs est nécessaire pour faire évoluer les concepts d'éducation à la consommation (encore très liés aux droits des consommateurs) et ainsi que celui d'éducation à l'environnement vers un concept d'éducation à une consommation responsable qui ancre le développement durable dans la vie de tous les jours et dans les attitudes « culturelles » d'une société.

Programme d'action

Les **démarches** à mettre en place sont similaires dans les quatre cas, à savoir :

1. **Un fort appui politique qui officialise l'ECR** comme sujet transversal dans l'action d'éducation au développement durable. Cela comporte un effort politique pour donner du poids à ce sujet, pour expliquer les liens avec les actions existantes, pour former les inspecteurs appropriés, etc. Il est important que la ECR n'apparaisse pas comme une action en plus mais plutôt comme un angle à partir duquel puissent se faire la lecture et l'interprétation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;

2. **L'introduction, dans les référentiels professionnels et de formation,** des aspects liés au développement durable et à la consommation responsable (cf. propositions du groupe agriculture).

3. **Une définition claire d'éducation à la consommation responsable** et un état des lieux de ce type d'éducation notamment en France dans les classes et dans les établissements de formation des éducateurs (universités mais aussi organisations comme IFRÉE, Réseau École et Nature ou autre). Il est intéressant et utile de comprendre comment ces questions sont abordées dans les initiatives d'éducation à l'environnement ou d'Agenda 21 scolaires ? comment bâtir sur les initiatives qui sont déjà en place ? L'observatoire national de l'EEDD a ici son rôle à jouer.

4. **Un travail de repérage et d'analyse des outils existants** pour arriver à reconnaître des outils (youthxchange, Roule-ta-boule, etc.) et définir les indicateurs et les critères pour qu'il y ait des approches ou outils reconnus par l'éducation nationale.

5. **Un travail de développement d'outils dans des domaines nouveaux** comme l'éducation aux medias, y compris les TIC, pour lequel une réflexion s'impose non seulement pour développer un œil critique vis-à-vis de la publicité dans ses différentes formes, mais aussi pour mettre en évidence les liens entre les divers

facteurs suivants : styles de vie, environnement, développement durable, consommation (programme AcTICvist/ACIDD, travaux du CLEMI).

6. **Des investissements et d'importants efforts de formation et d'information des agents d'éducation** dans 3 domaines ciblés : école, domaine extra scolaire, profession et grand public.
   Cette démarche est importante car en France, comme dans d'autres pays de l'espace francophone, l'éducation à l'environnement est encore ancrée à l'écologie et manque de lien important avec la citoyenneté. Cette dernière est souvent considérée comme «éducation à la responsabilité civique /solidarité» et non comme un «pouvoir de participation des consommateurs aux changements nécessaires dans la société. La mobilisation de **moyens financiers** pour soutenir les différentes démarches est indispensable.

7. **Le développement d'indicateurs de succès et d'analyse pour l'ECR** (comme composante de l'univers de l'éducation à la consommation responsable).

Vu la complexité de l'ECR, les **partenariats** sont cruciaux. Lors des travaux préparatoires au colloque de juin 2006, le PNUE a souligné la mobilisation déjà en place, surtout de la part d'acteurs non institutionnels (ONGs et secteur privé). Il est donc important que les actions suggérées ci-dessus soient menées en concertation par les acteurs concernés et bâtissent à partir des expériences existantes (éducation à l'énergie, à l'eau, aux déchets, au commerce équitable, youthxchange, l'éco-parlement des jeunes, Starting blocks, Roule-ta-boule, etc.).

Quelques suggestions concrètes :

- Organisation d'un colloque national d'éducation à la consommation responsable associé à des formations sur place pour les différents acteurs (enseignants, associations, entreprises, autorités locales, etc.) et les différents « types » d'éducation au **primaire, au secondaire et au post secondaire**, comment monter des campagnes d'information pour les acteurs institutionnels etc.;

- Organisation d'actions ponctuelles et régulières de formation inter-disciplinaire et montage de projets éducatifs pour les formateurs (cf. formations de l'Ifree, Ecole et nature, IEPF, etc.);

- Développement au niveau national d'un dispositif pédagogique d'ECR permettant de multiplier les actions éducatives sur le terrain;

- Constitution et animation de réseaux d'acteurs d'ECR pour mutualiser les pratiques éducatives;

- Renforcement du volet ECR dans les actions des réseaux d'animation culturelle ;

- Mise en place d'éco-délégués dans toutes les classes pour améliorer la participation des élèves aux démarches des établissements (comme suggéré par le groupe agriculture);

- Diffusion gratuite de matériel sur l'ECR aux éducateurs pour les familiariser avec la question, expliquer sa dimension interdisciplinaire et les inciter à développer des actions d'ECR;

- Organisation d'actions avec les acteurs professionnels pour favoriser l'ECR dans l'environnement professionnel et renforcer les actions existantes, (exemple : les "écogestes" au bureau et à la maison) ou encore pour stimuler la réflexion par secteur pour voir comment les questions de production et consommation responsables s'intègrent aux différentes professions;

- Lancement de campagnes multi-acteurs sur les styles de vie durables et de sensibilisation du grand public (média, télévision, publicité dans les rues);

- Programmes pédagogiques d'éducation à la publicité présentes dans tous les médias notamment la télévision et les radios du service public, la presse écrite et les TIC.

-------ooooooOOOoooooo-------

La proposition émanant de l'atelier intitulé « *L'éducation au développement durable dans la formation professionnelle* » lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

« Amener les métiers aux besoins de notre Société en matière de développement durable et former les praticiens actuels et futurs à ces nouvelles compétences.

Cette proposition a pour but d'amener l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile à prendre en compte les divers enjeux résultant des modifications de notre environnement (réchauffement climatique, crise énergétique, diminution des ressources naturelles, biodiversité,…) et d'intégrer ces problématiques dans les référentiels de formation et de certification des principaux métiers concernés par la prise en compte de ces questions (éducation, construction, énergie, agriculture, transport, santé publique, sport et tourisme…).

Première phase [26]

La présentation d'une politique volontariste en matière de formation, au sein des organisations européennes et internationales, représente une opportunité pour la France, qui est plutôt en avance par rapport à d'autres pays.

L'accent a été mis sur les différents processus de sensibilisation et de formation permettant d'intégrer la dimension du développement durable dans les différents métiers en distinguant formation initiale et formation continue, les ministères concernés présentant leurs interventions respectives dans le champ de la certification professionnelle. Il a davantage été question des nouvelles compétences à identifier pour « insuffler », intégrer le développement durable dans l'existant, et donc à formaliser dans les référentiels, que de la formation à de nouveaux métiers qui devrait constituer une étape ultérieure.

Le Conseil National de la Formation Professionnelle tout au long de la vie, qui rassemble tous les décideurs nationaux et régionaux en matière de formation, est un interlocuteur privilégié pour toucher les acteurs les plus concernés (organisations professionnelles, chambres de métiers, chambres de commerce…), d'autant plus qu'il est déjà sensibilisé à la question.

La Commission Nationale de la Certification Professionnelle a été également contactée.

➢ *Quelques points-clés ressortent des réflexions entreprises :*

- Hormis la complexité liée au concept même de développement durable qui concerne à la fois des aspects environnementaux, sociaux et économiques, plusieurs points importants sont à soulever :
- Les ministères certificateurs devront prendre en compte les nouvelles exigences dans le domaine du développement durable.
- Comment davantage anticiper l'évolution de la société et mieux anticiper les diverses réglementations à venir ?
- Comment s'y prendre pour que le système ne soit pas figé, mais puisse au contraire être adaptable pour évoluer en permanence en fonction de l'évolution de la société ?
- Ne pas créer de diplômes spécifiques "Développement durable" sans avoir la certitude qu'ils répondront à la création d'emplois.

[26] Afin d'amorcer une réflexion visant à introduire ces enjeux dans les divers métiers, a été constitué, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies et en liaison avec les actions menées en application de la SNDD, un groupe de travail ayant pour objet de prendre en compte les savoirs, compétences et attitudes nécessaires et d'accélérer la rénovation des référentiels de formation et des certifications de métiers dans ces secteurs professionnels clés en les réorientant dans une perspective de développement durable.

Une première rencontre, en novembre 2006, réunissant des acteurs institutionnels, visait à favoriser un échange entre le Comité français de la Décennie, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable en charge de la SNDD, et les ministères certificateurs (Emploi, Cohésion sociale et Logement; Éducation nationale, Recherche et Technologie; Agriculture et de la Pêche ; Jeunesse, Sports et Vie associative ; Santé et Solidarités. Culture et Communication) afin de définir une stratégie.

- Renforcer en parallèle la formation continue des enseignants et des formateurs relative aux questions liées au développement durable.

Prochaines étapes

La formation professionnelle est un champ partagé entre de nombreux acteurs : Etat, employeurs, partenaires sociaux, régions, organismes publics et privés de formation…

Intégrer le développement durable dans les référentiels peut servir de levier mais ne suffit pas. Il est impératif de trouver la meilleure synergie entre les trois phases que représentent la structuration des référentiels professionnels, l'élaboration des référentiels de formation et d'évaluation (certifications).

Lieu de consultation obligatoire des partenaires sociaux, les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) des ministères certificateurs représentent des lieux de discussion et de négociation avec les organisations professionnelles pour l'élaboration des certifications de l'enseignement technologique et professionnel en fonction de l'évolution des métiers.

Ainsi, les CPC peuvent être sollicitées pour l'introduction de nouvelles compétences relevant du champ du développement durable dans les référentiels de métiers et les référentiels de certification. Si les nouvelles compétences sont clairement formalisées, les actions pédagogiques découleront des référentiels et seront reprises comme « résultats attendus d'apprentissage ».

Auparavant ou simultanément, il est important de sensibiliser les grandes organisations professionnelles ou consulaires. Il s'agit également d'inciter les entreprise à insérer des « briques développement durable » dans leurs actions de formation continue et de veiller à ce que les artisans et les PME soient davantage impliqués, la plupart des grandes entreprises étant d'ores et déjà partie prenante.

Par ailleurs, le fait que l'enseignement supérieur soit le plus grand certificateur en France, nécessite l'implication de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES) et des Universités.

Programme d'action

- Il apparaît essentiel, dans un premier temps, d'identifier les secteurs professionnels et les métiers les plus concernés, à traiter en priorité, d'autant plus que les citoyens, davantage sensibilisés sur le sujet, seront amenés de plus en plus à questionner les professionnels, qui ne pourront pas rester démunis face à cette demande grandissante. L'explosion actuelle de la demande dans les points Info Energie est là pour en témoigner.

Certaines branches professionnelles, qui travaillent déjà sur le sujet, pourraient apporter un premier repérage de ces métiers.

- Définir une stratégie commune pour sensibiliser et mobiliser tous les acteurs.

- Lancer une réflexion sur les critères permettant de mieux appréhender le développement durable. Les participants ont évoqué l'éventualité d'une grille commune de lecture et d'analyse des métiers et des certifications dans ce sens, sachant toutefois qu'il existe quelque 15.000 certifications en France, dont 3 000 à 4 000 inscrites dans le répertoire national.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
5. Des outils et des dispositifs pour éduquer et former au Développement durable.

La proposition émanant de l'atelier intitulé **« Des outils et dispositifs pour éduquer et former au Développement durable »** lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Améliorer la complémentarité des outils et des dispositifs pédagogique dans le cadre d'une démarche partenariale aux échelles territoriales, nationales et internationales.

Le renforcement du partenariat entre le système éducatif et les partenaires extérieurs territoriaux, nationaux et internationaux vise à améliorer l'efficacité des divers acteurs en définissant mieux leur complémentarité au travers d'une meilleure connaissance des ancrages territoriaux et en favorisant la construction en commun de projets intégrés dans des dispositifs pédagogiques, que ceux-ci soient ponctuels ou pérennes.

Objectifs du groupe de travail :

Élaborer des propositions d'actions s'inscrivant dans le plan national d'actions (stratégie nationale pour le développement durable).

Public visé :

Les actions proposées s'adressent à des publics variés : communauté éducative, entreprises, responsables des collectivités territoriales, grand public…

Constat :

Les échanges fructueux lors des réunions du groupe de travail ont permis de constater que beaucoup d'initiatives sont menées par différents acteurs.

De nombreuses ressources sont également disponibles mais ces dernières sont éparpillées et peu valorisées. Dans le monde de l'éducation, une certaine visibilité et une cohérence des actions sont néanmoins perceptibles.

Propositions d'actions

1 : Informer sur l'existant (capitalisation des ressources et dispositifs).

2 : Apporter des outils de formation.

3 : Créer une synergie entre les différents acteurs (ministères, monde de l'entreprise, secteur associatif,…) dans une démarche partenariale, en particulier à l'échelon régional.

Mise en œuvre

Elle repose essentiellement sur deux dispositifs :

- Un portail internet national, géré par une structure publique existante, telle que l'Observatoire national d'éducation à l'environnement pour un développement durable ou partenariale du type GIE à créer.
- des pôles régionaux de ressources « Développement durable ».

Le portail national

Ce portail aurait essentiellement pour objet :

- de valoriser l'existant par la mise en place d'une carte des ressources à l'échelon le plus fin possible, recensant les dispositifs, les acteurs et les outils dans chaque région.

- de répertorier les formations et les métiers en rapport avec le développement durable. Des liens seront faits vers des entreprises, et des acteurs de la formation initiale et continue (lycées professionnels, Greta, CFA, enseignement agricole,…).
- d'inventorier des actions de terrains décrites dans des fiches « actions » pré-établies et renseignées par les acteurs eux-mêmes. Ces propositions peuvent émaner des acteurs institutionnels ou de la société civile. Ces fiches décriront des actions permettant, comme l'indique la stratégie nationale de développement durable, de modifier les modes de production, faire évoluer les pratiques de consommation globales à long terme... mais aussi pour chacun, d'adapter ses actes au quotidien. Les bases de données de ce volet seraient alimentées par des pôles régionaux à créer.
- de proposer des outils de formation en ligne incluant des animations et vidéos libres de droit.
- de promouvoir des actions exemplaires menées dans différents pays étrangers.

Des pôles régionaux « Développement durable »

Ils auraient pour fonction de formaliser la collaboration de services de l'État (Rectorat, Diren,….) des établissements publics (CRDP, Ademe, …), des chambres consulaires, des entreprises, des associations. Cette collaboration serait formalisée à travers une convention cadre.

Ces pôles régionaux seraient portés par une structure existante ou à créer chargée de la mise en œuvre des objectifs, notamment l'alimentation des bases de données publiées sur le portail national.

Ils favoriseraient les synergies locales par l'organisation de rencontres entre les acteurs (colloques, animations, expositions,…), et pourraient organiser des formations après avoir identifié des besoins de formation à l'échelle régionale.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
6. Initiatives territoriales et développement durable

La proposition émanant de l'atelier intitulé « ***Initiatives territoriales en matière d'information et de sensibilisation au développement durable*** »» lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Développer la formation et la sensibilisation des élus afin qu'ils mettent en place des démarches concrètes de développement durable, notamment au travers de la généralisation des Agendas 21 territoriaux

La généralisation des Agendas 21 représnte une bonne approche de la prise en compte du développement durable dans les territoires. Cette généralisation doit être facilitée par des actions de formation et de sensibilisation des élus, par le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des Agenda 21 et par le suivi de l'évolution de la perception des citoyens au développement durable.

Le développement durable appelle des mutations urgentes, à prendre en charge individuellement et collectivement. L'accélération des impacts des activités sur les écosystèmes, l'étendue et l'interactivité des données à prendre en compte, la multiplication des sources d'information, la recomposition des sphères d'influence et de décision, la complexité des arbitrages - individuels et collectifs - nécessitent de nouvelles compétences, et ce, au sein de toutes les composantes de la société, notamment les collectivités. La plupart des collectivités engagées dans une démarche Agenda 21 font ainsi référence à l'étape indispensable de l'apprentissage des élus et des équipes territoriales. Les objectifs sont de :

- comprendre et appréhender les nouveaux défis,
- intégrer le long terme dans les décisions,
- décloisonner les questionnements et les réponses,
- partager les décisions et les actions,
- adopter de nouveaux critères d'évaluation de l'efficacité,
- éduquer la population,
- être exemplaire dans ses pratiques internes,
- partager les expériences et se mettre en réseau.

Pour faciliter l'appropriation du développement durable dans les collectivités, **l'Etat doit définir un plan national de formation destiné aux élus et aux équipes territoriales**. Le groupe propose que cette stratégie soit structurée en trois axes : Comprendre, Savoir-faire et Agir.

Comprendre les principes et les valeurs du développement durable

Pour comprendre les phénomènes complexes liés au développement durable et pouvoir y répondre, une formation « initiale » doit être menée auprès des élus et des services, sur les enjeux du développement durable ; mais également sur ses valeurs : principes de responsabilité, de précaution, de transversalité et de long terme.

— Organiser des séminaires régionaux sur les enjeux et les principes du développement durable pour les élus et les services des collectivités.

— Organiser des formations sur l'évolution des compétences au regard du développement durable
  - Des formations par type de métier sont actuellement menées par le CNFPT. Il s'agit de faire évoluer ces offres de formation en intégrant systématiquement le développement durable, et notamment la transversalité des enjeux.
  - Il est recommandé d'instaurer également des formations par projet, réunissant différents corps de métier autour des enjeux structurants (achats responsables, éducation au développement durable, transports en site propres, réduction des phytosanitaires, …).

— Développer des réseaux régionaux de formation des collectivités au développement durable
  - Créer un réseau d'ambassadeurs (référents) du développement durable **au sein des services**;
  - Renforcer la création d'Agences régionales pour l'environnement dont la mission principale consistera à créer une culture commune du développement durable auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et notamment des élus.

Savoir-Faire du développement durable

La construction d'un Agenda 21 local ou d'une charte territoriale de développement durable, s'appuie sur des étapes clés, indispensables à la légitimité et à la pérennité du processus : le vote d'une ligne budgétaire sur l'Agenda 21, la création d'un service spécifique rattaché à la direction générale des services, l'organisation d'un Comité de pilotage pluri-acteurs, la rédaction d'un diagnostic territorial, la mobilisation de la société civile, la rédaction et la communication du plan d'actions, l'élaboration d'un dispositif d'évaluation… Pour assimiler la méthode, des formations internes organisées au niveau régional sont indispensables.

— Organiser des séminaires régionaux sur la méthode Agenda 21

— Développer des formations-actions aux processus de démocratie participative

Le développement durable repose sur un partage des pouvoirs et des responsabilités. Il invite les collectivités à conduire les politiques en concertation avec l'ensemble des « forces vives » du territoire : citoyens, associations, entreprises

— Conduire des formations-actions sur l'évaluation des politiques publiques

L'évaluation est un domaine éminemment politique : elle détermine les enjeux de société à prendre en charge et mesure la valeur ajoutée et l'efficacité de la stratégie mise en œuvre, à la fois pour la collectivité et pour la société dans son ensemble.

En France, l'action publique est peu coutumière du fait. Seulement 5% des collectivités ayant délibéré leur Agenda 21 ont conçu leur système d'évaluation. Une formation spécifique sur l'évaluation est donc fortement recommandée. Il s'agit notamment de rassurer les élus (la peur du contrôle, de l'audit, du bilan) et d'expliquer l'intérêt de l'évaluation dans l'efficacité des politiques publiques.

— Organiser des formations-actions à la pédagogie des enjeux

Les élus et les équipes territoriales ont une responsabilité essentielle dans la transmission des savoirs et des données sur le développement durable. Ce rôle d'éducation, tant auprès des jeunes qu'auprès des habitants (associations, commissions consultatives, conseils de quartiers, familles, jeunes…), est garant de la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

Les élus et les services doivent recevoir une formation sur les techniques de sensibilisation, les langages et les supports à privilégier. Cette sensibilisation ne nécessite pas forcément beaucoup d'investissement en temps, les collectivités, en particulier les communes, étant rompues au dialogue avec les citoyens et à la coopération avec le monde éducatif

Agir pour le developpement durable

Conduire des formations nationales et régionales pour alimenter les plans d'actions territoriaux en faveur du développement durable est une condition indispensable à la réussite du plan national de formation des élus et des services

— Organiser des rencontres annuelles sur les pratiques territoriales de développement durable

— Soutenir les travaux menés par les experts du développement durable

De nombreux experts contribuent à l'ancrage du développement durable sur le territoire national, mais manquent de moyens pour mener à bien leurs travaux. Un renforcement des subventions est essentiel.

— Favoriser l'émergence de réseaux régionaux spécialisés sur des axes spécifiques du développement durable (achats responsables, éco-industries, D3E …)

Il s'agit de créer au niveau des territoires une culture commune sur un domaine précis du développement durable, d'aider les décideurs dans leurs politiques territoriales et de mutualiser les expériences.

— Organiser au niveau régional, des voyages d'études pour les élus et les services

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION

7. Relations des acteurs aux Territoires et éducation pour un développement durable

_____

La proposition de l'atelier intitulé **« Relations des acteurs aux Territoires et éducation au développement durable»** lors du colloque de juin 2006 soulignait la nécessité suivante :

Imaginer des schémas directeurs d'éducation au développement durable à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable

Les acteurs territoriaux parlent d'une voix homogène d'éducation, de formation et d'information pour le développement durable avec une volonté assez globalement partagée de "faire ensemble". Ces acteurs souhaitent amplifier cette démarche en développant une culture de partenariat et de débat appuyée par la mise en oeuvre de dispositifs d'évaluation adaptés.

La réflexion doit porter notamment sur la mise en œuvre d'indicateurs spécifiques et globaux développés au niveau territorial et au niveau national. Parmi ces indicateurs globaux (bilan carbone, PIB vert, indice de développement humain) l'accent devrait être mis sur l'empreinte écologique et sur les démarches scientifiques qui s'y rattachent.

Contexte

Dans de nombreux territoires, en particulier dans les régions, se sont constitués spontanément des espaces de concertation multi-acteurs avec pour objectif de donner force et cohérence au projet de développement de l'éducation au développement durable (EDD) *lato sensu*, englobant la formation, la sensibilisation et l'information et ce pour tout public et tout au long de la vie. Des conventions-cadres ou des plans régionaux d'action sont nés de ces concertations.

Quatre types d'acteurs sont déjà engagés dans ces processus :

- l'Etat avec les services déconcentrés du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durable, du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et les établissements publiques : ADEME , Agences de l'eau…,
- les collectivités avec les communes, communautés de communes, parcs naturels régionaux, pays, départements et régions,
- la société civile avec les associations, les syndicats,
- enfin, dans certaines régions et au niveau national, les entreprises.

Objectifs

Il est nécessaire de généraliser l'existence d'espaces de rencontre dans les territoires pour rendre cohérentes et efficientes les actions d'EDD en créant des synergies entre les acteurs

Ces espaces de concertation ont plus particulièrement pour but de :

- Favoriser des temps de rencontres, d'échanges et de débats entre tous les acteurs du territoire concernés par l'EDD
- Répondre spécifiquement aux enjeux de développement durable du territoire et des citoyens
- Assurer une diversité dans les publics ciblés et dans les approches pédagogiques en mobilisant des partenaires de divers horizons.
- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'actions concrètes multipartenariales
- Assurer une articulation entre les différents niveaux de territoire (du local à l'international)

Recommandations

Les espaces de concertation doivent s'adapter aux spécificités des territoires et de leurs acteurs. Les recommandations ci-dessous visent à proposer des modes de fonctionnement qui ne doivent en rien limiter les capacités d'initiative, d'innovation et d'adaptation locales.

Chaque espace de concertation définira son propre cadre de fonctionnement. Il est préconisé que ce dernier soit discuté, rédigé et validé par l'ensemble des acteurs concernés.

Les acteurs de l'EDD sont invités à se rencontrer dans des espaces de concertation aux échelles de territoire qu'ils jugeront pertinentes (région, département, pays, communautés de communes, communes). L'échelle régionale paraît toutefois bien adaptée pour mener à bien cette concertation multipartenariale.

Le mode de gouvernance, défini par les acteurs eux-mêmes, respectera l'histoire et la spécificité du territoire. Les membres du comité de pilotage veilleront en particulier à assurer la diversité des participants au sein de l'espace de concertation.

L'espace de concertation, qui est un lieu ouvert à tous ceux qui agissent pour l'EDD, est piloté par un comité de pilotage territorial dans lequel les quatre types d'acteurs (Etat, collectivités, associations et entreprises) sont représentés.

Le comité de pilotage désigne la structure qui assumera l'animation et le portage administratif de cet espace de concertation

L'espace de concertation produit des documents de référence :

- Une déclaration d'engagement, signée par tous les membres du Comité de pilotage, qui reconnaît l'importance de l'EDD. Elle exprimera les valeurs prises en compte et les méthodes préconisées pour sa mise en œuvre.
- Un document d'orientation, fruit d'une large consultation, précisera les priorités d'action en matière d'EDD définies collectivement par les acteurs.
- Il incite à l'élaboration de fiches actions rédigées par certains acteurs réunis autour de projets établies à partir des deux documents précédents. Elles comporteront calendrier, budget. Ces fiches indiqueront les modalités d'évaluation qui préciseront les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'impact de l'action.

L'espace de concertation met en œuvre l'observatoire territorial de l'EDD. Celui-ci est en lien avec l'observatoire national et les autres observatoires territoriaux de l'EDD ainsi qu'avec les observatoires de territoire et les observatoires de l'environnement.

L'espace de concertation favorise l'émergence de projets multipartenariaux d'éducation, de formation, de sensibilisation et d'information, dans différents contextes.

L'espace de concertation impulse l'organisation d'Assises territoriales périodiques.

L'espace de concertation participe, selon les modalités de son choix, à la valorisation des actions d'EDD réussies vers l'ensemble des acteurs concernés du territoire et vers les autres territoires.

L'aide à la création, la coordination, l'échange et la mise en réseau des espaces de concertation fait l'objet d'une mission d'animation à l'échelle nationale dotée des moyens lui permettant d'assurer sa mission.

Il conviendra de définir et de mener à bien une évaluation régulière de cet espace de concertation multipartenariale.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION

8. Enrichir le lien entre la recherche et les pratiques pédagogiques dans le domaine du développement durable.

_____

La proposition émanant de l'atelier intitulé « **Enrichir le lien entre la recherche et les pratiques pédagogiques dans le domaine du développement durable** » lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Enrichir le lien entre la recherche et les pratiques pédagogiques dans le domaine du développement durable.

La recherche dans le domaine du développement durable et de l'éducation et de la formation au développement durable EDD doit être consolidé et enrichi, d'abord par la mise en place de dispositifs partenariaux entre les divers acteurs institutionnels que sont les chercheurs, praticiens et professionnels, quels que soient leurs domaines d'intervention, ensuite, par le développement d'une recherche spécifique relative au développement durable en favorisant la mise en oeuvre d'approche pragmatiques interdisciplinaires afin d'aborder le plus efficacement possible les connaissances et les dispositifs d'éducation et de formation traitant de la complexité des concepts liés au développement durable.

La première question qui se pose est de savoir quels sont les axes à privilégier. Il semblerait qu'il y ait une dispersion et un manque de cohérence apparents entre les différents domaines et points de recherche, mais plusieurs points abordés soulignent, au niveau de la recherche en éducation, la volonté d'ouvrir un axe de recherche concerté. L'on a parlé de complexité et de la difficulté que l'on rencontre à traiter cette complexité inhérente à l'éducation au développement durable.

Au-delà de la recommandation pour mettre en œuvre telle ou telle démarche, je crois qu'il y a une urgente nécessité à ce que les chercheurs se prennent en main et avancent pragmatiquement dans les diverses directions qui ont été envisagées lors de cet atelier, que ce soit en termes d'outils pédagogiques ou de dispositifs.

Toutefois, il se dégage de l'atelier la demande pressante pour que soient attribués les moyens nécessaire aux actions de ce type.

Quelques points saillants ressortent plus particulièrement des travaux menés par le groupe de travail :

- le risque, qu'il y ait derrière cette notion d'éducation à l'environnement durable, la mise en œuvre d'une démarche réservée aux vendredis après-midi, le risque de se cacher derrière des mots et de réinventer aussi des choses qui existent mais qui ne portent pas les mêmes noms.
- le souhait d'une certaine forme de rupture, de l'utilisation de nouveaux modèles, notamment dans l'enseignement, d'avoir une nouvelle approche de l'enseignement, de modifier nos modèles à différents niveaux, depuis la famille, depuis l'école jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement.
- des pistes à approfondir sur la notion de participation, sur les démarches d'apprentissage de la construction, sur l'apprentissage d'une vision et d'une construction critique des choses et sur la notion importante de problématisation.

Une recommandation générale serait de dire que l'éducation au développement durable ne peut pas être une démarche mise à part, que nous ne ferions qu'à un moment donné dans l'éducation, mais qu'elle doit s'intégrer, à différents niveaux, à toutes les disciplines.
Cette éducation doit rentrer au niveau des établissements d'enseignement et de recherche parce qu'il faut, à un moment donné, que nous puissions évaluer ces efforts-là, évaluer des gens qui travaillent à l'interdisciplinaire, et découvrir de quelle manière nous allons faire ce que nous ne savons pas nécessairement faire actuellement.

Cette démarche doit également rentrer dans nos dispositifs, dans nos modèles d'éducation et dans nos travaux de recherche entre disciplines, entre les chercheurs qui travaillent sur les connaissances et sur les méthodes éducatives.

Retenons un mot final parce qu'il n'est pas théorique et que chacun d'entre nous peut le conjuguer : il s'agit de l'ouverture sur l'environnement et sur son milieu. C'est quelque chose qui peut être tout à fait pratique et que chacun peut mener à son niveau.

------oooooOOOooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
9. L'éducation au développement durable pour et avec les jeunes dans un partenariat avec les adultes

_____

La proposition émanant de l'atelier intitulé **« L'éducation au développement durable pour et avec les jeunes dans un partenariat avec les adultes »** lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Mieux intégrer les jeunes dans les territoires en les incitant à participer au débat public et en s'engageant dans des démarches de terrain en partenariat avec les adultes

Il faut développer des actions en direction des jeunes et, notamment, encourager la participation des jeunes au débat public et recueillir leurs attentes; multiplier les actions concrètes de sensibilisation des jeunes au développement durable; développer une approche de l'éducation au développement durable par l'expérience afin de passer de la prise de conscience des enjeux du développement durable à la mise en pratique, notamment en liaison avec le monde associatif en partenariat avec les adultes; envisager un service civil volontaire du développement durable pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Dans un futur plus ou moins proche, dans sa vie familiale, professionnelle, sociale, chaque jeune aura à prendre des initiatives, à mettre en oeuvre des décisions qui l'engageront lui et les autres :

- pour le faire de façon éclairée, il devra se responsabiliser à titre individuel puis dans le cadre de sa participation à la vie en société.
- pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui, environnementaux, économiques, sociaux, il devra adopter des comportements qui vont témoigner d'une relation harmonieuse à soi, aux autres, à la nature…

Inclure les jeunes dans les projets de société est une excellente opportunité pour eux d'expérimenter leur dimension citoyenne (et éco-citoyenne) et de développer des savoir-faire, savoir-être et savoirs indispensables dans leur vie de futurs décideurs. C'est une source **d'enrichissement mutuel** autant pour les jeunes que pour les adultes

Grâce aux approches éducatives qui proposent aux jeunes de partir de leurs observations, de leurs propres vécus, qui les amènent à se questionner, à chercher des réponses et vont jusqu'à les mettre en situation « **d'agir** », les jeunes se sentent pleinement acteurs, capables de prendre leur part dans des projets très concrets touchant à la vie en société. Ils acquièrent ainsi l'habitude de réfléchir, d'être force de propositions, d'échanger, de négocier, de partager ressentis, idées, intentions, entre eux et avec des adultes. Ils sont en capacité d'exprimer leurs attentes. Ils découvrent et expérimentent la complexité des relations entre acteurs, des respects des compétences, des obligations financières,….

Il semble donc indispensable de :

- favoriser la coopération, la co-construction entre les jeunes et les adultes,
- d'aider à démultiplier les actions citoyennes sur le terrain avec la participation des jeunes,

et pour cela de :

- faciliter la mise en place de dispositifs partenariaux impliquant autorité publique, associations et entreprises,
- préconiser des méthodes éducatives et des méthodes de travail collaboratives.

Préconisations

Grâce aux compétences, aux connaissances qui vont s'acquérir progressivement au fil des expériences, des prises de conscience, des rencontres, l'individu va se construire en tant qu'éco-citoyen. C'est pourquoi **il est nécessaire de veiller à la qualité de la démarche éducative.**

Il est nécessaire d'imaginer des moyens pour créer plus de synergie entre les différents acteurs de terrain. Cette éducation doit concerner **tous les jeunes**, quelque soit **leur contexte de vie**. Les méthodes et les moyens sont à **adapter aux différents contextes** : milieu urbain, milieu rural, diversité culturelle…

1 – Favoriser l'action de terrain et la participation des jeunes

Objectifs : Donner envie aux jeunes de participer, favoriser tout ce qui est de l'ordre de **l'action de terrain**, de **l'expérience directe,** proposer **plus d'occasions de participer** à des actions concrètes.

Pistes d'actions : Travailler à la qualité de l'accompagnement des jeunes en Service Civil Volontaire DD ; mettre en place des formations pour les tuteurs

- Introduire la prise en compte des enjeux du DD dans les dispositifs actuels s'adressant aux jeunes leur permettant d'être dans l'action (comme par ex. chantiers de jeunes bénévoles, Envie d'agir !, accueils collectifs de mineurs et loisirs éducatifs collectifs, classes environnement, conseils de jeunes…) et mettre en place des formations pour les encadrants
- Inciter l'Etat et les collectivités territoriales à mettre en place des appels à projet destinés aux jeunes

2 – Organiser des espaces d'échange, de participation au débat public

Objectifs : Organiser des espaces d'échanges favorisant une **écoute respectueuse** des jeunes.
Recueillir et travailler sur les **attentes des jeunes** en matière d'enjeux de société.

Pistes d'actions :
- Renforcer en milieu extra scolaire l'utilisation d'Internet en créant, en priorité sur les sites existants, des espaces d'échanges modérés sur le sujet du développement durable (consultations, sites de travail collaboratif…)
- Inciter les relais associatifs locaux (sociaux, environnementaux, sportifs, culturels…) à introduire des débats sur les enjeux du DD auprès de leurs jeunes adhérents
- Informer les jeunes sur l'intérêt de se joindre à la vie associative pour partager leurs idées et donner du poids à leurs paroles
- Inciter les organisateurs de débats publics à favoriser la présence et la prise de parole des jeunes, et inclure les jeunes dans tout dispositif de consultation qui se met en place
- Demander à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) d'allouer des temps de concertation spécifiques avec les jeunes
- Demander aux instances existantes comme par exemple le CNDD (Conseil National du Développement durable) d'introduire une représentation des jeunes en leur sein

3 – Informer sur les enjeux du DD, valoriser les engagements des jeunes

Objectifs : Mieux faire **circuler les informations** sur les enjeux du DD et sur les possibilités qu'ont les jeunes d'agir. Informer les jeunes sur la prise en compte de leurs **propositions , mettre en avant les résultats obtenus**. **Valoriser leurs engagements**.

Pistes d'actions :
. S'appuyer sur les réseaux existants comme le CRIJ (Centre régional d'information des jeunes) et tous réseaux des collectivités territoriales, et solliciter des partenariats avec les médias s'adressant aux jeunes

. Elargir les canaux d'information sur les enjeux du DD et diversifier les médias

. Mettre en place des cellules de veille à un niveau territorial (au plus proche des jeunes) afin de s'assurer que les propositions des jeunes soient étudiées sérieusement et d'organiser le retour d'information auprès d'eux

. Mettre en place chaque fois que possible un accompagnement pédagogique qui guide les jeunes dans l'expression, la formulation de leurs attentes et propositions, et qui organise entre eux les échanges basés sur négociation et concertation

. Créer une mission spécifique « jeunes » au sein de l'Observatoire national de l'EDD

. Inciter l'Etat à mettre en synergie les aides personnalisées aux jeunes, en particulier dans le cadre du dispositif « Envie d'agir »

4 – Favoriser la mise en réseau

Objectif : Favoriser, sur un même territoire, la **mise en réseau** des acteurs concernés par la jeunesse pour organiser de façon partagée des actions concertées.

Pistes d'actions :
. Créer des espaces de concertation territoriaux (Cf proposition du Groupe Territoire de la DEDD)

. Inciter les financeurs de programmes d'actions jeunesse à préconiser le rapprochement d'acteurs dans la mise en place des actions

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
10. Éducation à la prévention des risques majeurs

_____

La proposition émanant de l'atelier intitulé **« L'éducation à la prévention des risques majeurs »** lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Organiser les partenariats pour mobiliser les acteurs autour de l'éducation aux risques majeurs

La gestion et l'évaluation des risques est étroitement liée à l'aménagement du territoire et aux mesures de prévention mises en oeuvre au plan régional, national et international. Une meilleure éducation à la prévention des risques doit passer par l'organisation de partenariats afin de mobiliser les moyens financiers et humains. Au plan scolaire ceci peut passer par les contrats éducatifs locaux.

Il ressort des réflexions du groupe de travail que l'éducation à la prévention des risques est à la croisée d'une éducation à la sécurité qui inclut la sécurité routière, la sécurité sanitaire des populations, la sécurité domestique, la sécurité incendie, et d'une éducation pour le développement durable.

Depuis plus de dix ans, des actions pédagogiques sont engagées au sein des établissements. Cette éducation a actuellement sa place dans les programmes scolaires, notamment dans les classes de cinquième et quatrième de collège et dans les classes de seconde des lycées. Elle est transdisciplinaire et peut s'appuyer sur des dispositifs tels que les travaux personnels encadrés, les itinéraires de découverte. Il a été souligné sa contribution à une éducation à la citoyenneté et à la responsabilité. Elle se compose d'une dimension culturelle par l'apport de connaissances, et d'une dimension opérationnelle par l'apprentissage des comportements qui permettent une autoprotection de l'individu. Elle est aussi une éducation en lien avec le territoire, à toutes ses échelles, de la cour de l'école communale jusqu'à la planète.

Il a été également souligné que l'école doit être en cohérence avec son enseignement et qu'elle doit donc être un abri sûr en cas d'évènements : le projet pédagogique doit donc s'insérer dans le projet d'établissement qui doit mettre en place un plan particulier de mise en sûreté qui intéresse l'ensemble de la communauté scolaire. On rejoint ainsi la notion d'établissement en démarche de développement durable (E3D).

L'éducation à la prévention des risques nécessite une formation des formateurs, mais aussi une intervention de compétences externes, que ce soient les associations d'éducation à l'environnement, les établissements publics, les assureurs ou tout autre acteur pouvant contribuer à cette éducation. Elle permet et oblige un croisement des réseaux et des acteurs et favorise une éducation non formelle.

Ces partenariats peuvent être organisés et discutés par le biais des Contrats Educatifs Locaux qui, à ce jour, portent sur les actions culturelles et sportives. Les ministères de l'Écologie, de l'Intérieur voire de la Santé pourraient être parties prenantes de ces contrats portés, aujourd'hui, par les collectivités territoriales. A ce jour, il existe environ 5 000 Contrats Educatifs Locaux.

L'éducation à la prévention des risques, qu'elle soit formelle ou informelle, doit aussi s'appuyer sur les nouvelles technologies. Internet permet une mutualisation des outils et des pratiques et un meilleur échange au plan francophone, européen et international, pour construire ensemble des meilleures pratiques et outils pédagogiques.

En résumé, rappelons quelques points qui ont été évoqués et qui peuvent servir de base à une réflexion plus approfondie :

- l'éducation à la prévention des risques doit être une éducation généralisée qui conjugue connaissances et comportements et qui soit en cohérence avec les autres éducations, à la santé, à la sécurité ou à l'environnement.
- l'éducation doit être progressive dans le cadre de l'éducation formelle et informelle et ne doit pas laisser de côté la formation professionnelle.
- cette éducation doit être généralisée partout et pour tous, validée, et faire appel aux nouveaux outils multimédia.

Les réflexions menées par ce groupe de travail doivent faire l'objet d'un travail plus large réalisé en collaboration avec d'autres ministères (Santé, Intérieur, Agriculture, Industrie), et prendre en compte les recommandations du Grenelle de l'Environnement.

-------ooooooOOOoooooo-------

PLAN NATIONAL D'ACTION
11. Médias et Développement durable

_____

La proposition émanant de l'atelier « ***Les médias dans l'éducation pour le développement durable***» lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité de :

Développer la prise de conscience et les connaissances des professionnels des médias en matière de développement durable par la généralisation des démarches spécifiques d'éducation et de formation

Les médias ont un rôle essentiel et démultiplicateur au sein de la Société et il est donc primordial que leurs démarches à destination des lecteurs, des auditeurs, des téléspectateurs, des internautes, prennent réellement en compte la complexité et l'interdépendance des processus touchant au développement durable. Afin de donner des "clés" aux professionnels des médias, particulièrement aux journalistes et aux chefs d'antenne, pour leur permettre de mieux appréhender, déchiffrer et décliner les enjeux, mais également afin de les sensibiliser à leur responsabilité dans ce domaine, il faut développer des modules spécifiques dans les écoles de journalisme ainsi que des démarches de formation dans les entreprises, notamment à destination des professionnels du service public.

Les médias jouent un rôle croissant dans la société. Ils ont, à l'instar des autres acteurs, une responsabilité sociale à assumer vis-à-vis des citoyens, voire un rôle d'éducation, bien qu'ils préfèrent généralement se limiter au terme d'information. Ils représentent, en tous cas, des acteurs essentiels en matière de développement durable, sachant que la société de l'information doit être une société plurielle et participative.

Encore faut-il que les professionnels des médias disposent des clés nécessaires pour aborder ce domaine complexe et transversal. Lors du colloque organisé par le Comité français en juin 2006, les journalistes qui participaient sont tombés d'accord pour reconnaître qu'il n'était pas facile pour les médias de communiquer sur ce difficile concept du développement durable

Il convient aussi de considérer le refus des journalistes de toute perspective d'encadrement ou de contrôle de leurs activités au nom de l'indépendance et de la liberté d'expression et d'information.

Il ne faut pas non plus occulter le fait que les médias traversent une crise du fait de la concentration des entreprises médiatiques, de la commercialisation croissante d'une information qui tend à s'uniformiser et de la dérégulation du marché du travail des professionnels dont le statut se précarise, ceci expliquant, en partie, une certaine crise de confiance de la part du public.

Comment, dans ces conditions, les médias peuvent-ils aider à la promotion du développement durable ?

Plusieurs pistes apparaissent, comme la réalisation d'émissions en *prime time*, voire l'obligation de réserver un temps d'antenne sur les chaînes publiques de télévision, l'introduction de la responsabilité sociale des entreprises au sein des médias, la prise en compte du développement durable dans les chartes éthiques des journalistes…

Contenu des programmes des antennes ou des journaux:

Il est possible d'insérer le développement durable dans les programmes selon deux processus :

- par le biais de programmes dédiés traitant uniquement de développement durable;

- par "infiltration" en abordant des sujets faisant référence au développement durable à l'occasion de programmes traitant d'autres sujets (décoration d'intérieur, magazine de consommation, magazines animaliers, reportages sur l'exclusion…)

Quel que soit le processus, il est important de procéder à un certain nombre de démarches :

- fournir des "outils" aux personnels d'antenne (ex. : kits UNESCO à destination des médias);
- élaborer une liste de messages simples, clairs et validés scientifiquement et alimentant une base de données (nationale, européenne, francophone,…) qui rassemblerait les initiatives en matière de développement durable et où chacun pourrait aller trouver des sources.

- cibler les différents publics et, notamment, les scolaires qui composent un public particulièrement important.

- proposer la mise en place de mesures incitatives sur le modèle des appels d'offre de l'Union européenne (financement de programmes spécifiques relevant des questions liées au développement durable).

Mise en place « d'obligations légales » pour les entreprises :

Ceci peut être réalisé de diverses manières :

- Signature d'une "Charte du développement durable" par tous les médias avec des lignes de conduite : recommandations simples, messages positifs, ….
- Insertion dans les cahiers des missions et des charges, les chartes d'entreprise, etc. de dispositions relatives à la place du développement durable dans l'entreprise et plus particulièrement à sa place dans les contenus éditoriaux.
- Évaluation des actions : inscription dans le rapport annuel des entreprises de ce qui a été mis en place en matière de développement durable au cours de l'année écoulée.

Formation initiale des personnels :

Il est important de mettre l'accent sur la formation des professionnels des médias, sachant qu'il existe une multitude de supports avec des logiques différentes ?

Ceci peut être réalisé par la mise en place d'unités de valeur dans les écoles de journalisme et à l'Université, par des séminaires ou par des stages traitant du développement durable et dispensés à la fois par des généralistes et par des spécialistes de manière à couvrir l'ensemble des composantes du développement durable (écologie, économie, social…)

Formation continue des personnels des entreprises de médias :

Insérer des modules de formation sur le développement durable dans les plans de formation des entreprises de médias qui seraient dispensés par des organismes disposant d'une forte crédibilité (ADEME, IFORE, Université) de manière à former les journalistes, les producteur, mais également les managers.

Mettre en place des mesures incitatives de formation et d'information : aides financières des pouvoirs publics, mesures de défiscalisation pour les entreprises mettant en œuvre ces formations pour leurs collaborateurs, subventions de l'Union européenne, etc.

Autres propositions de sensibilisation à destination des professionnels des médias et notamment des managers :

Organiser des conférences pour le personnel avec l'aide des spécialistes présents dans les ministères et les établissements publics concernés.

Faire intervenir des spécialistes/scientifiques dans les comités de rédaction/de direction pour y délivrer des messages simples, clairs et efficaces et démontrer l'intérêt de s'intéresser à ces problématiques : dans l'air du temps, au cœur de la campagne présidentielle, sujet de société qui est « en train de monter »…

Identifier une personne-ressource "chargée du développement durable" au sein des entreprises de presse, identifiée comme le (la) spécialiste de ces questions.

Organiser des événements de grande envergure : week-end de sensibilisation au développement durable qui mobiliserait tous les médias sur le modèle du téléthon, avec les patrons de presse et/ou les journalistes issus de tous les médias.

-------ooooooOOOoooooo

PLAN NATIONAL D'ACTION
12. Solidarité, coopération et développement durable

La proposition émanant de l'atelier intitulé « *Renforcement de la solidarité et de la coopération bilatérale et multilatérale au travers de l'éducation pour le développement durable*» lors du colloque du 14 au 16 juin 2006 à l'UNESCO soulignait la nécessité suivante :

Développer la coopération bi- et multilatérale en favorisant le développement des compétences dans les pays du Sud

Privilégier au travers des projets de coopération, les stratégies intègrant le développement des capacités locales par la formation et l'éducation pour le développement durable dans les pays et donc en relation avec les contextes locaux dans une perspective de co-construction des savoirs et des compétences. Interventions et projets devant prendre en compte la valorisation ultérieure des acteurs locaux formés, mais considérant également la dimension éthique de la coopération dans le respect des spécificités culturelles.

Dans le cadre d'une vision pluridimensionnelle du développement, il est important pour la France de faire entendre un message politique fort au sein des instances européennes et internationales en matière d'éducation, de formation et d'information.

Pauvreté et inégalité représentent des freins puissants au développement durable. Des efforts constants sont à mener à l'échelle internationale pour lutter contre la pauvreté et pour combattre les inégalités qui vont en s'accroissant et entretiennent l'instabilité du monde.
Pour mieux avancer dans cette direction, il faut désormais déployer davantage d'imagination et une plus grande réactivité dans les processus de prise de décision politique et stratégique.

Le développement durable implique d'indispensables décloisonnements, des approches transversales ainsi que des dispositifs de capitalisation des expériences. Il est primordial que la transversalité des approches se concrétise chaque jour davantage dans la réalité des pratiques, sachant que **nous sommes tous, pays du Nord et pays du Sud, des pays en voie de développement durable.**

L'EDD, conduite non seulement en coopération avec les pays de la zone tropicale, mais également pour former les jeunes des pays du Nord, futurs acteurs informés et efficaces, doit inscrire ses **objectifs dans le contexte mondial actuel**, avec la perspective du développement des relations partenariales dans tous les secteurs de la vie sociale, culturelle et économique. Les **objectifs de développement pour le millénaire** rappellent hélas les cruelles disparités que nous ne pouvons plus admettre et qui balisent ce champ d'intervention… Sans une **large concertation internationale**, tous les efforts d'éducation et d'action resteraient vains… Ils ne pourraient prétendre à la durabilité !

1- L'objectif ne peut rester d'accroître seulement le capital économique – même si ceci est réalisé en préservant, voire en **valorisant, les ressources de la planète**, en particulier les potentialités offertes par les divers écosystèmes et leur dynamique biologique – mais d'assurer ce développement socio-économique en mettant en avant les notions d'équité et de solidarité.

2- Pour réaliser cet objectif, il convient :

- De tisser **un lien fort entre les dispositifs d'éducation, de formation professionnelle et d'information**, pour chacun, tout au long de sa vie. Les ministères en charge de l'enseignement et de la recherche contribuent par leur vivier d'expertise et par leur appui aux instances concernées de la Francophonie à l'appui aux programmes scolaires d'éducation pour tous, à la formation technique et professionnelle et à la formation, par l'enseignement supérieur, d'experts et de professionnels qualifiés à un triple titre :
  - des accords de coopération interuniversitaires;
  - un soutien à l'Agence universitaire de la Francophonie (2, 44 millions d'euros);
  - la formation en France de 120 000 étudiants issus des 55 pays de la zone de solidarité prioritaire (une prise qui s'est élevée à 890 millions Euros pour l'année universitaire 2006-2007)
- D'accorder **une place particulière à la culture scientifique et technique**. Source de savoir, de créativité et d'innovation, elle fait de chaque citoyen un acteur du développement.
- De porter fermement **l'action par tous les agents sociaux et les décideurs**, en particulier auprès des jeunes…

- D'inscrire les échanges entre les pays, les nations et les hommes **dans une volonté d'équité et de solidarité…**
- D'amplifier les **moyens de la recherche** de manière à mieux éclairer les choix d'orientation et d'aménagement…

  Sans culture scientifique et technique, aucune population ne peut appréhender les enjeux de son développement ni maîtriser son avenir. Or, dans les pays du Sud, cette culture est trop souvent absente, à l'instar des sciences et des techniques, elles-mêmes parfois réduites à la portion congrue. C'est pour combler ce manque que le MAE et l'IRD mettent en oeuvre un ambitieux programme de promotion de la culture scientifique et technique dans dix pays africains. Il s'adresse en priorité aux jeunes, les plus aptes à s'approprier les savoirs scientifiques et techniques et à les « mettre en culture » de la manière la plus créative qui soit.

  Le Comité Interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID, 19 juin 2006) a décidé "en raison de l'importance de la recherche, tant dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement que dans la protection des biens publics mondiaux" d'établir "une stratégie pour la recherche au service du développement". L'IRD est chargé de la réflexion stratégique et des consultations dont les résultats seront soumis au prochain CICID.
- De **mieux prendre en compte les savoirs locaux** dans le respect de la diversité culturelle. L'implication d'anthropologues dans les projets apparaît hautement souhaitable.
- D'offrir une **visibilité aux acteurs et à leurs projets**.

3/ En matière d'EDD, il est nécessaire de **mobiliser et mutualiser les expériences positives d'éducation et de développement** locales, en partenariat ou en coopération. Il convient de les conforter en gardant leurs axes spécifiques : questions de santé, de citoyenneté, de consommation, de sécurité alimentaire, de paix, de risques… et, bien-sûr d'environnement, tant dans les aspects biophysiques : eau, biodiversités, climat, énergies… que socioculturels : diversités et équités…

Leur conférer une **perspective de développement durable et solidaire** implique des stratégies de **concertation et de construction en commun**, aux échelles locales, régionales et planétaires, dans le respect des identités sociales et culturelles.

-------ooooooOOOoooooo-------

ANNEXE 6

Conférence internationale de Bordeaux sur l'environnement et le développement durable

(27 au 29 octobre 2008)

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne[27], la France propose de réunir à Bordeaux, en octobre 2008, les principaux acteurs des 56 pays européens et des 10 pays méditerranéens (Maghreb et Mashrek) oeuvrant dans le champ de l'environnement et du développement durable.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

"Réunir les principaux acteurs européens et méditerranéens de l'environnement et du développement durable dans toutes ses composantes pour contribuer au changement de comportement des divers acteurs que sont les États, les collectivités, les entreprises et la société civile afin de mettre en place une Société plus solidaire et plus soucieuse de son environnement dans une démarche de développement durable." :

- Contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement et du développement durable comme éléments décisifs d'une stratégie de développement durable au plan régional, national et international;
- oeuvrer à une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes d'éducation, de formation et d'information et analyser les résistances et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des processus se rapportant à l'environnement et au développement durable.
- construire une vision commune de l'environnement et du développement durable des pays européens et méditerranéens, en partie francophones, en référence aux nombreuses activités et problématiques spécifiques à cette région.

PARTICIPANTS A LA CONFÉRENCE

Cette manifestation rassemblera les Conseils nationaux du développement durable, à l'occasion de la réunion annuelle de l'*European Environmental and Sustainable Development Advisory Councils* (EEAC), les *Comités nationaux de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un Développement durable* (DEDD), les titulaires de l'ensemble des *chaires UNESCO* traitant d'environnement et de développement durable, le réseau ENSI – Environment and School Initiatives ainsi que plusieurs fondations oeuvrant dans l'espace euro-méditerranéen.

Seront étroitement associés à cette conférence, la ville de Bordeaux qui accueillera la manifestation, et les principaux acteurs bordelais, girondins et aquitains.

• Les comités nationaux du développement durable

La plupart des pays de l'Union européenne, du Maghreb et du Mashrek ont mis en place des comités nationaux ayant vocation à réunir les principaux acteurs nationaux pour conseiller les gouvernements sur les questions d'environnement et de développement durable, mais aussi pour les informer sur les démarches, réactions et propositions émanant des divers acteurs que sont les collectivités, les entreprises et la société civile.

• L'EEAC (European Environmental & Sustainable Development Advisory Councils)

L'EEAC est un réseau européen fédérant les divers conseils nationaux. Il fournit, au niveau de l'Union européenne des avis indépendants, basés sur des approches scientifiques, avec pour objectif d'agir au niveau de la politique européenne, en complémentarité du Comité économique et social européen - sur l'ensemble des questions touchant à l'environnement et au développement durable. Ce réseau européen constitue, outre cette démarche de conseil et d'aide à la décision, un outil efficace pour le partage de l'information. Créé en 1993, l'EEAC comporte 32 conseils appartenant à 20 pays de l'Union européenne. La France est membre de l'EEAC depuis septembre 2006 et préside la commission du développement durable de l'EEAC.

• Les comités nationaux de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour un développement durable

---

[27] *Au cours des deux dernières années, chaque pays a réuni systématiquement les Comités de la Décennie des Nations Unies et les Conseils du Développement durable à l'occasion de sa présidence de l'UE : l'Autriche en mars 2006 à Vienne, la Finlande en décembre 2006 à Helsinki, l'Allemagne à Berlin en juin 2007, le Portugal à Evora en octobre 2007.*

Les Nations Unies ont proclamé en 2005 la Décennie 2005-2014 de l'Education pour un Développement durable et en ont confié la mise en œuvre à l'UNESCO. L'Europe a mis en place à Vilnius, en 2005, une stratégie spécifique qui regroupe 56 pays au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE). Chaque pays a mis en place, sous diverses modalités, un comité national. Le Comité français a été installé en octobre 2005.

• Les chaires UNESCO

L'UNESCO compte actuellement 609 chaires UNESCO nationales et 67 réseaux UNITWIN à vocation internationale. Ces chaires sont installées dans plus de 730 institutions, essentiellement universitaires, appartenant à 125 pays. Dans les pays européens et méditerranéens, environ 40 chaires traitent de questions d'environnement et de développement durable.

• Les collectivités :

Les questions de territoire sont très importantes dans l'éducation à l'environnement et au développement durable car, en raison de leur nombre et de leur diversité, elles touchent des publics très divers et selon des modalités appropriées.

La ville de Bordeaux, la communauté urbaine de Bordeaux, le département de Gironde et la région Aquitaine développent, séparément ou au travers de démarches synergiques, des activités multiples et reconnues qui concourent à des avancées notables dans le domaine du développement durable et de l'éducation au développement durable.

Il est important que, à l'occasion de cette conférence internationale qui réunira les représentants de nombreuses collectivités françaises et étrangères, ces collectivités puissent témoigner des avancées concrètes et des démarches qui ont permis de les réaliser et de les évaluer, mais également d'échanger sur les partenariat développés sur les dispositifs mis en œuvre et sur leur reproductibilité.

• Les agences des Nations Unies

La Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), l'UNESCO ainsi que les autres agences des Nations Unies (PNUE, PNUD,…) participeront également à cette conférence.

• Les fondations, associations et ONG

Seront également présentes les fondations, associations et ONG qui ont vocation à renforcer le dialogue, les rencontres et les échanges au niveau national comme entre les divers pays européens et méditerranéens et ainsi favoriser la solidarité et le développement.

• L'Éco-Parlement européen des jeunes

L'Eco-Parlement des Jeunes (European Youth Eco-Parliament ou EYEP) est un projet d'Education au Développement Durable porté par Eco-Emballages en partenariat avec le Réseau Ecole & Nature, sous les hauts patronages du l'Éducation nationale et du MEDAD.

Chaque année, plusieurs milliers de scolaires de 16 pays européens, mettant à profit leur expérience de projets environnementaux locaux, participent à l'écriture collective de lettres ouvertes visant à interpeller des acteurs clés nationaux et supra nationaux de la Société. Les jeunes sont répartis en sept commissions internationales d'écriture. Ils travaillent en anglais et utilisent le site Internet de l'Eco-Parlement qui offre des informations sur les projets antérieurs et en cours, et permet aux participants d'interagir et de collaborer à l'écriture des lettres ouvertes.

FORMAT DE LA CONFÉRENCE

Les participants à cette conférence ont tous en commun le souci de mise en œuvre de démarches concrètes visant à aboutir à des changements rapides de comportement de l'ensemble les acteurs de notre Société dans une logique de développement durable.

Afin de tirer parti de la diversité des participants tout en veillant à la réalisation d'une réflexion débouchant sur des recommandations communes, la conférence comportera des sessions thématiques, destinées à aborder des problèmes spécifiques et, d'autre part, des sessions plénières qui réuniront l'ensemble des participants. Ces sessions plénières permettront à la fois de renforcer la communication entre des institutions ou des acteurs qui, trop souvent, ne communiquent pas suffisamment entre eux et, au-delà, d'aborder les problèmes d'environnement et de développement durable selon une approche globalisante qui fasse appel à l'action de tous orientée vers un but commun.

• **Date de la Conférence :**

- 3 jours du 27 au 29 octobre 2008.

• **Lieu de la Conférence :**

- Palais des Congrès de Bordeaux (Bordeaux Lac).

• **Nombre de participants :**

- 700 participants dont la moitié issue des divers pays européens et méditerranéens, avec une forte proportion de participants francophones.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Il est important que les participants à la conférence s'intéressent à l'évolution de nos Sociétés aux trois échelles de temps auxquelles elles sont confrontées - le court, le moyen et le long terme – afin de pouvoir faire des propositions au niveau des pays euro-méditerranéens replacés dans un cadre planétaire.

Le **court et le moyen terme** concernent essentiellement les diverses questions telles qu'elles peuvent être abordées au travers des diverses stratégies nationales et euro-méditerranéennes pour un développement durable selon deux approches :

- Tout d'abord, la manière dont les stratégies nationales respectives, avec leurs diversités (politiques, administratives, culturelles, …) se positionnent par rapport à une stratégie plus globale, mais également de la façon dont sont évaluées ces stratégies nationales comme le spécifie notamment la Stratégie européenne du Développement durable (SEDD).

- Ensuite, la conception de ces diverses stratégies et les conditions requises pour les faire évoluer de stratégies des gouvernements, qu'elles sont le plus souvent par construction, vers des stratégies des acteurs (collectivités territoriales, entreprises, société civile).

Le **long terme** traite de la prospective à 30 ou 50 ans en essayant de définir, en fonction des éléments actuels, les risques de ruptures auxquelles nos sociétés pourraient être confrontées et, à partir de cela, de proposer des dispositions pour éviter qu'elles ne se produisent ou pour les limiter. Une telle démarche, même si elle s'applique au niveau de chaque pays, ne peut se concevoir que selon une approche globale élaborée au niveau de l'Europe tout entière replacée dans son contexte euro-méditerranéen et planétaire.

Un certain nombre de causes, pouvant causer d'importantes ruptures pour nos Sociétés et, à terme, générer des conflits de toutes natures, paraissent devoir s'imposer dans une telle réflexion prospective : démographie et société; civilisation urbaine; coopération et solidarité; énergie, transport et développement; mondialisation, états, territoires et citoyens; science et économie; changements climatiques et éco-réfugiés; rejet et compensation de gaz à effet de serre.

PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE

• **Le volet politique :**

Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre des manifestations de la France lors de sa présidence de l'Union européenne, a été actée par le cabinet du Premier ministre, par les ministres concernés et par la mairie de Bordeaux. Les ambassadeurs en charge de l'Environnement et du processus euro-méditerranéen ont eu communication du dossier.

La conférence a été annoncée à Genève en décembre 2006, lors de la réunion du comité directeur de l'UNECE, et lors de la réunion de l'EAAC en février 2007 à Bruxelles. Le directeur général de l'UNESCO ainsi que directions du PNUD Genève et du PNUE Paris ont manifesté leur profond intérêt pour cette manifestation.

Ont été également informés de cette manifestation, les représentants des pays du Maghreb et du Mashrek lors de la conférence qui s'est tenue à Tunis en décembre 2006 et au cours de laquelle ils ont manifesté leur intérêt pour cette conférence.

La conférence interministérielle de Belgrade "Un environnement pour l'Europe" qui s'est tenue en octobre 2007, a été l'occasion de rappeler, en séance plénière devant les représentants des 56 pays européens, la tenue de la conférence de Bordeaux et les enjeux qu'elle représente.

• **Le volet scientifique :**

Au cours des prochains mois interviendront plusieurs réunions, en France comme à l'étranger, destinées à définir le programme de ces rencontres et à identifier un certain nombre de thématiques qui seront traitées lors de la conférence avec un double souci :

- Souligner l'importance des actions de la France dans le domaine de l'Environnement et du Développement durable et l'impact que celles-ci ont au niveau national et international;
- Identifier un certain nombre de projets à mener au niveau européen et euro-méditerranéen dans le cadre de partenariats bi- ou multilatéraux.

A l'étranger, plusieurs réunions ont eu lieu ou sont programmées : Berlin (mai et juin 2007); Genève (septembre 2007); Évora, Portugal (octobre 2007); Paris (novembre 2007), Genève (décembre 2007), Bordeaux (mars 2008).

• **Les comités scientifique et organisateur**

A partir du mois de janvier, seront mis en place deux comités : un comité scientifique et un comité organisateur.

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CONFÉRENCE

Le colloque de Bordeaux se tiendra dans une région traditionnellement ouverte vers l'Europe, la Méditerranée et les pays ultramarins et à une période charnière pour la France en matière d'environnement et de développement durable : mise en application des mesures issue du Grenelle de l'Environnement, révision de la SNDD en juin 2008 et officialisation du Plan National d'Action en matière d'éducation, de formation et d'information au développement durable. En outre, au moment où la France promeut la mise en œuvre d'une Union méditerranéenne, et dans la foulée du sommet de la Francophonie, cette manifestation devrait avoir un écho particulier au sein des pays concernés, dont une grande partie s'inscrit dans la sphère francophone.

Les résultats attendus (qui seront précisés à l'issue du programme préliminaire publié à la fin 2007) se situent à plusieurs niveaux :

- Mise en exergue des initiatives récentes de la France en matière de développement durable, tant en ce qui concerne le volet environnemental que le volet social, le volet économique ou le volet culturel abordés par le biais de l'éducation, de la formation initiale et continue ou de l'information et de la communication.
- Renforcement de la coopération entre les divers acteurs et, notamment, création d'un réseau méditerranéen avec l'appui du bureau UNESCO de Venise et en partenariat avec les pays du pourtour méditerranéen. Ce réseau porterait sur la mise en place d'une banque de donnée bilingue (Français-Anglais) sur le développement durable et, plus particulièrement sur les thèmes de la consommation, des économies d'énergie, de la formation professionnelle et des transferts de technologie abordés sous l'angle de l'aide au développement.
- Mise en place d'indicateurs du développement durable dans les instruments de pilotage des politiques territoriales, nationales et supranationales afin de réaliser une meilleure évaluation des démarches mises en œuvre et d'adapter ces démarches aux évolutions de nos Sociétés, notamment en référence aux diverses initiatives que sont les stratégies nationales de développement durable, la généralisation des Agendas 21, les plans nationaux d'action, ….

L'ensemble des résultats issus de la conférence fera l'objet d'actes qui seront publiés, sous forme papier et sous forme électrique (DVD et sites web dédiés), en Français et en Anglais afin d'accéder à la plus large diffusion.

DISPOSITIFS PRÉPARATOIRES A LA MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE

L'annonce de cette conférence, qui bénéficie du label "Présidence de la France de l'Union européenne", a été faite dès décembre 2006 de manière à inscrire la France dans le calendrier des nombreuses manifestations nationales et internationales traitant de l'environnement et du développement durable, mais également afin de mobiliser, dès à présent, les principaux experts.

Dès à présent sont mis en place divers dispositifs préparatoires :

- site web dédié associé à l'envoi de documents annonçant la conférence;
- constitution du comité organisateur; et du comité scientifique;
- réunions du comité organisateur et du comité scientifique.
- demandes de subventions destinées à permettre la réalisation de cette conférence.

-------ooooooOOOoooooo-------

ANNEXE 7

Composition du Comité français de la Décennie

Président :

• Michel RICARD, Professeur des Universités

Secrétaire général

• Jean-Pierre BOYER, Secrétaire général de la commission nationale pour l'UNESCO

Secrétaire exécutive

• Jacqueline DENIS-LEMPEREUR

Corps de l'État

• Laurent STEFANINI, Ambassadeur pour l'environnement
• Christian BRODHAG, délégué interministériel au développement durable
• Jean-Michel VALANTIN, haut fonctionnaire développement durable, MEN
• André-Jean GUÉRIN, haut fonctionnaire développement durable, MEDAD
• Jacques LOYAT, direction générale de la recherche, MAP
• Roland MOREAU, haut fonctionnaire développement durable MSJS (Santé)
• Jean-Michel PASTOR, haut fonctionnaire développement durable, MSJS (Jeunesse et Sports)
• Michel RICARD, haut fonctionnaire développement durable, MCC
• Marc TARDY, professeur, conseiller, Direction générale de l'enseignement supérieur, MRES
• Gérard BONHOURE, Inspecteur général, MEN
• Michel HAGNERELLE, Inspecteur général, MEN
• Isabelle FORGE, chargée de mission, ministère des Affaires étrangères

Collectivités territoriales

• Didier JOUVE, vice-président en charge du développement durable, ARF
• Philippe RICHERT, vice-président de l'ADF
• Jacques PÉLISSARD, président de l'AMF
• Serge GROUARD, député-maire d'Orléans, représentant l'AGVF
• Dominique JOURDAIN, président des Éco-Maires

Établissements publics

• Lucien HARROUS, conseiller pour l'éducation, ADEME
• Jean-Pierre SICARD, directeur du développement durable, Caisse des Dépôts
• Robert BARBAULT, professeur,Muséum national d'Histoire naturelle
• Sylvie FAUCHEUX, présidente, Université de Versailles-Saint Quentin
• Patrice CAVELIER, Secrétaire général, Radio-France

Entreprises

• Hélène ROQUES, directrice du développement durable, Groupe ACCOR
• Pierre CAUSSADE, directeur du développement durable, Air France
• Marie-Christine LANNE, GENERALI Assurance
• Didier HAMON, directeur du développement durable, Aéroports de Paris
• Pierre DUTRIEU, directeur du développement durable, Caisse nationale des Caisses d'Épargne
• Caroline ORJEBIN, département Développement durable, DEXIA Crédit local
• Patrick WIDLOECHER, directeur du Développement durable, La Poste
• Isabelle LUNEL, ÉCO-EMBALLAGES
• Dominique GANIAGE, déléguée Développement durable, EDF
• Hubert HÉMARD, directeur marketing, communication & Développement durable, Monoprix
• Gentiane WEIL, directrice RSE & développement durable, France Telecom
• Françoise GUICHARD, directrice du développement durable, Gaz de France
• Hélène VALADE, directrice du développement durable, Lyonnaise des Eaux
• Eric FLAMAND, directeur du Département Développement durable, SNCF

• Jacques LEGRAND, Responsable du département formation, TOTAL
• Raymond-Max AUBERT, vice-président de la fondation VEOLIA Environnement

Société civile

• Jean-François CLAUDE, Association pour la formation professionnelle des adultes
• Pierre-Olivier VIAC, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
• Luc GUYAU, président, Assemblée permanente des chambres d'agriculture
• Francis THUBÉ, directeur de l'IFRÉE
• Anne-Marie SACQUET, directrice générale, Comité 21
• Roland GÉRARD, directeur, Association École et Nature
• Florence de MONCLIN, conseillère pédagogique, Fondation Nicolas Hulot
• Thanh NGHIEM, présidente, Institut Angénius
• Jean-Louis ÉTIENNE, président, 7ième Continent
• Raymond-François LE BRIS, conseiller du directeur général, WWWF
• Isabella MARRAS, PNUE
• Jacques BREGEON, Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement durable (CHEEDD)
• Antoine MICHE, Réseau français des Etudiants pour le Développement durable (REFEDD)

-------oooooOOOooooo-------

ANNEXE 8

Références

[i] Sommet de Rio : http://www.decennie-france.fr/doc/onuSommetRio92.pdf

[ii] Sommet de Johannesburg : http://www.sommetjohannesburg.org

[iii] Stratégie nationale de Développement durable : http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique =12

[iv] Charte de l'Environnement : http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=937

[v] Généralisation de l'EEDD (circulaire juillet 2004) : site du ministère éducation nationale, enseignement supérieur et recherche : http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm#top

[vi] Rapport Brundtland 1987 : http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland

[vii] Rapport 2003 des Inspecteurs Généraux de l'Education nationale: http://www.fne.asso.fr/PA/education/doc/RapportEE_IGN_avril03.pdf (doc pdf)

[viii] Décennie de l'éducation pour un développement durable : http://www.unece.org/env/esd/

[ix] Comité national : http://www.decennie-france.fr/comite/presentation.php

[x] décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601554D

[xi] Colloque « Avancées et propositions en matière d'éducation pour le développement durable » http://www.decennie-france.fr/colloque/presentation.php

[xii] Colloque international avril 2004 : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2004/dvpt_durable/colloque.pdf

[xiii] Site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale : http://eduscol.education.fr/ et http://eduscol.education.fr/D1185/accompagnement.htm

[xiv] Educagri.fr, site web du ministère de l'Agriculture et de la Pêche www.educagri.fr/

[xv] Observatoire national de l'EEDD : créé par lettre de mission interministérielle de février 2004

[xvi] UNECE expert group on ESD indicators : http://www.unece.org/ env/ esd/ inf.meeting.docs/ EGonInd/ List.Expert%20Group.doc

[xvii] Éducation pour le développement durable en action, *in* : Bonnes pratiques N°2, 198 pp. 2007, UNESCO, secteur de l'éducation : http://www.unece.org/ env/ esd/ GoodPractices/ docs/ Canevas%20bonnes%20pratiques

[xviii] Indicateurs de l'éducation pour un développement durable : questionnaire de 21 pages sur la mise en œuvre de l'éducation pour un développement durable en milieu scolaire et universitaire ECE/CEP/AC.13/2006/5/Add.1

-------ooooooOOOoooooo-------